

80 ans... et Doris Bossé joue encore au golf



page C-4

consommation Rien ne vaut l'épi de maïs



frais du jour
page B-3



Québec 1943 La balade de Churchill et Roosevelt sur le "Jeffy Jane"

page H-1

Le hockey a ses "nègres blancs" (C-1)



Voir pages B-4 + B-5
VOYEZ NOTRE CAHIER "Profitez des Super Spéciaux GEM"

LE SOLEIL

VISITEZ LE SOLEIL
Votre journal n'aura plus de secrets pour vous. Réservez à: 647-3342 LE SOLEIL

85e année, no 197
140 pages 10 cahiers . . .

QUÉBEC, MERCREDI 19 AOÛT 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
. . . Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

A cause des taux d'intérêt
Pénurie de logements



Lise Payette

Retour à la radio pour Lise Payette

par Yves BERNIER

Le 8 septembre prochain, à l'heure du lunch, Mme Lise Payette reprendra sa carrière d'animatrice sur les ondes du réseau RadioMutuel.

Une heure par jour, à l'heure du lunch, du lundi au vendredi, elle animera une sorte de magazine qui s'adressera particulièrement aux femmes.

La nouvelle doit être annoncée officiellement demain par RadioMutuel qui, depuis plusieurs semaines, bénéficie d'une certaine publicité grâce au recrutement de plusieurs autres personnalités québécoises comme Mme Payette.

Remarque que cette émission de Mme Payette sera diffusée à CJRP face à celle de M. Camil Samson à CKCV, à peu près à la même heure. Il sera intéressant de suivre de près la réaction des auditeurs devant ces deux "gros canons" qui se feront concurrence par les cotes d'écoute de l'automne.

Depuis son retrait de la politique

Voir A-2, PAYETTE

Commission royale sur les quotidiens

Ottawa doit légiférer pour interdire la concentration

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Pour libérer la presse au Canada des entraves que lui cause la concentration de l'entreprise, la Commission royale sur les quotidiens a recommandé hier au gouvernement fédéral d'adopter une loi générale sur les journaux, qui interdirait notamment toute nouvelle concentration de la propriété et du contrôle des quotidiens et qui inviterait des grandes chaînes à vendre dans un délai de cinq à dix ans, une certaine partie de leurs médias.

La commission, présidée par M. Tom Kent, assortit par ailleurs son rapport d'une série de recommandations sur la loi proposée, visant la stimulation des investissements pour diversifier la propriété des journaux, l'accroissement de l'indépendance de la rédaction face aux intérêts extérieurs, la création d'un comité des droits de la presse, des encouragements fiscaux pour l'amélioration des services rédactionnels des journaux et de l'information tant nationale qu'étrangère des agences de presse canadiennes.

Puisqu'au Québec, le problème de la concentration de la presse ne se pose pas de façon aussi "aiguë", ce sont de grandes entreprises au Canada anglais qui devraient se départir de certains de leurs intérêts.

Ainsi, la chaîne Thomson devrait choisir entre rester propriétaire du Globe and Mail, de Toronto, ou des quelque 40 journaux qu'elle possède à travers le pays.

"Il est inacceptable que (Thomson) soit propriétaire en même temps d'un aussi grand nombre de journaux et de ce quotidien dit "national", affirme le rapport Kent.

Au Nouveau-Brunswick, selon la commission, les intérêts Irving devraient se départir soit de leurs journaux couplés de Saint-Jean, soit de leurs journaux analogues de Moncton, et seraient également obligés de faire un choix entre leurs journaux de Saint-Jean et leurs stations de radio et de télévision.

En Saskatchewan, Armadale Company Limited serait obligée de se départir de son journal de Saskatoon ou de celui de Regina.

De plus, parce que la loi devrait prescrire qu'un propriétaire de journal ne peut posséder ou contrôler une station de télévision ou de radio, ou un système de câblodistribution, si 50 pour 100 ou plus de la population pouvant bien les capter réside dans les secteurs où le journal est généralement accessible, la chaîne Southern serait obligée de vendre ses intérêts (30 pour 100) dans Selkirk Communications, importante société de télé et radiodiffusion de l'Ouest du Canada.

Voir A-2, QUOTIDIENS



L'avenir des quotidiens?
Editorial de Claude Masson, page A-6

Une presse "enchaînée"
Extraits du rapport, page A-7

Surveillance fédérale

Editeurs et journalistes

PC: service médiocre

Les détails aux pages A-20 à A-23

par Vianney DUCHESNE
L'industrie de la construction domiciliaire au Québec agonise à cause des taux d'intérêt trop élevés et une crise du logement se dessine à l'horizon si la situation devait persister.

Telle est la situation qui se dégage d'une étude du marché de l'habitation effectuée par LE SOLEIL auprès d'une vingtaine de spécialistes du milieu financier et de la construction dont certains parlent de pénurie à Rimouski et à Chicoutimi dès l'automne prochain et de problèmes majeurs en 1982-1983.

Pas un seul immeuble à logements locatifs n'a été mis en chantier depuis le début de l'année à Rimouski malgré un taux de logements libres inférieur à un pour cent. De là à parler de pénurie pour l'automne il n'y a qu'un pas que M. Fernand Grenon, directeur général de l'Association des constructeurs de l'Est du Québec, franchit rapidement.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean connaît une situation pas plus alléchante. M. Georges Gravel, directeur général de l'Association des constructeurs d'habitations de la région, estime à 0,4 pour 100 le taux de logements libres à Chicoutimi. Or, les constructeurs ne produiront plus de 10 pour 100 de leur volume habituel cette année.

Pour le directeur du crédit à la Banque Nationale, la situation est générale. "Un très grand nombre d'acheteurs potentiels, de déplorer M. Yvon Julien, sont maintenant disqualifiés, faute d'avoir les revenus nécessaires pour obtenir un prêt. Nous ne devons plus parler d'accession à la propriété, mais d'accession au logement. Il faudra prendre les mesures appropriées pour permettre aux gens de se loger car on est en train de créer un besoin important de logements pour les années 1982-1983". Il croit que l'industrie devra se mettre en marche au maximum au printemps prochain si on veut éviter une véritable crise.

Les taux: un frein

Il ne fait aucun doute que la spirale des taux d'intérêt a tué dans l'oeuf la reprise de l'activité de la construction enregistrée pour le premier semestre de l'année en cours, une reprise qui était pourtant sou-

Voir A-2, COPROPRIÉTÉ

sommaire

Annonces classées	H-7 à H-18
Arts et spectacles	G-2 à G-4
Bridge	H-16
Carrières et professions	F-7
Consommation	B-1 à B-3
Décès	H-19
Economie-finances	F-1 à F-3
Feuilleton	G-2
Hier et aujourd'hui	H-1 et H-2
Horoscope	H-18
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	H-8
Mots croisés	H-14
Où aller à Québec	G-4
Page documentaire	A-7
Patron	H-12
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-6
Télévision	G-2

météo

Quelques passages nuageux, maximum 22. Demain: ensoleillé.
Détails, page H-15

Québecair: menace d'un débrayage ce soir à minuit

MONTREAL (PC) — Après les 350 employés au sol de Québecair, c'est maintenant au tour des 142 agents de bord du transporteur aérien québécois de menacer de débrayer, ce soir à minuit, si aucune entente n'est conclue d'ici là avec la partie patronale.

Les 142 agents de bord, membres de l'Alliance internationale des machinistes, menacent de quitter le travail si la direction de la

compagnie ne se présente pas pour négocier. Selon le porte-parole du comité syndical de négociations, Mlle Diane Charron, "aucune séance de pourparlers n'est prévue dans les prochaines heures".

Il y avait rencontre avec la partie patronale, hier après-midi, mais c'était pour discuter du sort des agents de bord qui se trouveront en service au moment du

Voir A-2, QUEBECAIR

Tous les trois mois
Paul Rose pourra quitter la prison 3 jours sans escorte

MONTREAL (PC) — Selon Le Devoir, la Commission nationale des libérations conditionnelles vient d'accorder à Paul Rose une permission d'absence temporaire sans escorte de trois jours tous les trois mois. Un administrateur régional de la commission a précisé hier que cette mesure était valable pour un an.

Maintenant détenu au pénitencier à sécurité moyenne de Cowansville, Paul Rose pourra être libre quatre fois par année. Il avait été condamné en 1971 à la prison à vie pour l'enlèvement et le meurtre du

ministre Pierre Laporte, lors des événements d'octobre 1970.

M. Arthur Fauteux, le directeur adjoint de la prison de Cowansville, a toutefois fait savoir, tard hier soir, que les autorités de l'institution n'avaient pas été informées de cette décision.

Une autre demande de libération de jour présentée par Paul Rose doit être entendue vendredi à l'institution de Cowansville par trois membres de la commission.

Pour être acceptée, une telle demande doit être reçue favorablement par au moins cinq des sept commissaires. Cette procédure peut prendre

selon un fonctionnaire de la commission, jusqu'à un mois et demi.

Si M. Rose n'aura pas à être accompagné de gardiens, il doit néanmoins se rapporter dès sa première sortie à un agent de libération, dont le rapport permet d'établir s'il y a lieu ou non pour l'intéressé d'avoir à "se rapporter" de nouveau.

M. Rose est admissible à une libération conditionnelle de jour depuis le 28 décembre 1977 et à une libération complète depuis décembre 1980. La commission avait cependant rejeté toutes ses demandes. Il lui a

Voir A-2, ROSE



On connaît not'monde!

METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages C-7 + C-8 + C-9

La copropriété a le vent dans les voiles

(Suite de la première page)

haïté depuis trois ans: constructeurs et financiers sont conscients qu'ils paient maintenant pour le prix de la lutte à l'inflation, une pilule qu'on aurait bien aimé voir prendre par d'autres, comme c'est le cas pour tout médicament désagréable, de nous souligner M. Yvon Julien.

Le nombre de mises en chantier a sensiblement augmenté pour les sept premiers mois de l'année. Dans la seule région de Québec, on a vu 1,041 mises en chantier comparativement à 871 pour la même période l'an dernier. Mais, l'euphorie aura été de courte durée. "Autant le premier semestre aura été intéressant, autant le second sera terne", de confier au SOLEIL le directeur du bureau de Québec de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, M. Claude Williams.

Les constructeurs se sont lancés à l'assaut du marché dès le début de l'année, malgré des taux qui semblaient élevés à l'époque. Plusieurs se

sont alors assurés de prêts à des taux autour de 15 pour 100. Ce sont ces maisons que l'on finit de construire car tous sont unanimes: il n'est pas question de mettre en chantier une maison à des taux de 20 pour 100 ou plus, à moins qu'elle ne soit vendue à l'avance.

Des vacances prolongées

Les marchands de matériaux de construction ont vite senti que le marché ne reprenait pas son envol après les traditionnelles vacances du mois de juillet. A titre d'exemple, la maison Frenette et Frères a dû mettre à pied 9 de ses 32 employés: habituellement elle dispose d'une flotte de 11 camions pour la livraison alors qu'actuellement 3 suffisent. Des consommateurs qui avaient des projets de rénovation s'attendaient à fuir le crédit et préférer économiser l'argent nécessaire.

Les institutions financières, caisses populaires et banques, reçoivent

beaucoup moins de demandes de prêts hypothécaires et en général les emprunteurs disposent d'un bon capital, ce qui leur permet de répondre aux critères d'admissibilité.

La copropriété marche

La copropriété semble à peu près la seule formule qui a le vent dans les voiles. Les promoteurs importants préfèrent construire des logements pour vendre au lieu de les louer devant les coûts astronomiques de location d'un quatre pièces et demi neuf si on vise la rentabilité. Tout de même, M. Williams, comme M. Germain Mathieu de la Compagnie d'assurances hypothécaires du Canada, croit qu'il n'y aura pas d'autre projet important à court terme. Une bonne chose selon eux pour permettre au marché d'absorber ceux en construction puisqu'on vise une clientèle particulière.

Pour le reste, M. Williams déclare: "La construction est réduite à sa plus simple expression et les taux

de logements libres se corsent de plus en plus".

Au ralenti

Les constructeurs, comme nous l'a expliqué M. Jean-Guy Dumais, président de l'Association des constructeurs d'habitations de la région de Québec, se dirigent vers la restauration ou dénichent des contrats industriels ou commerciaux par la voie des appels d'offres. Ils doivent limiter leur activité au minimum avec une fonction publique qui diminue et une croissance insuffisante de la population. On ne met pas de maison en chantier. "On préfère ne pas faire d'argent plutôt que d'en perdre" a-t-il expliqué. Souvent, le propriétaire de l'entreprise se retrouve à peu près seul, faute de travail pour ses employés.

La région de Montréal, véritable locomotive de tout le Québec depuis le début de l'année commence à s'essouffler selon l'économiste Pierre Fortin de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. La maison unifamiliale attire les ménages aisés seulement. C'est une période difficile, mais il estime que la prudence des constructeurs leur a permis d'éviter des faillites.

Le consommateur qui désire se construire lui-même hésite tout autant. Le Centre-Escomptes Richard, spécialisé dans le regroupement de ces "artisans" pour les faire bénéficier d'escomptes, a vu le nombre de ses nouveaux membres chuter à 4 pour le mois de juillet comparativement à 35

ou 40 les mois précédents. Et le pire, selon le président Serge Richard, c'est que le programme provincial d'accès à la propriété ne semble pas avoir influencé positivement ceux qui l'attendaient pour prendre une décision.

D'ailleurs, tout le monde s'entend sur cette question: le programme n'aura aucun impact aussi longtemps que les taux d'intérêt demeureront élevés. En général, on estime que l'aide financière proposée par l'Etat québécois est anéantie par des taux dépassant 17 pour 100. On trouve aussi le programme assorti de trop de conditions pour en bénéficier.

Le marché de la vente est également touché. Les maisons restent en vente plus longtemps et l'agent im-

mobilier doit travailler fort et faire preuve de connaissances financières pour réaliser une transaction, selon M. Marius Jacques de la Chambre d'immeubles de Québec. Il prétend que l'on se dirige vers un marché d'équilibre et que les cycles de "marché de vendeur" ou "marché d'acheteur" seront du passé. Chose certaine, la maison continue d'être un bon placement car il est convaincu que les prix augmenteront quand les taux d'intérêt diminueront.

Une note positive: les propriétaires qui ont à faire face à un renouvellement d'hypothèque s'arrangent pour conserver leur maison en diminuant le montant de leur prêt grâce à des économies ou en réévaluant leur budget.

QUOTIDIENS

Au Québec, explique la commission, il n'y a pas lieu d'agir pour corriger la situation actuelle parce que "aucune des trois chaînes de presse francophone (Gésca-Paul Desmarais, Québecor-Pierre Péleadeau, UniMédia-Jacques Franchœur) n'a fermement en main le marché régional".

Le rapport Kent souligne qu'au Québec, les journaux recrutent plus de lecteurs à l'extérieur de leur région immédiate, les journaux de Montréal et de Québec circulant abondamment et Le Devoir constituant un quotidien véritablement "national".

La concentration n'a pas les mêmes répercussions au Québec qu'au Canada anglais, ajoute la commission, puisqu'on y "dispose à cet égard de certaines barrières propres: société sans cesse sur la défensive, primauté des valeurs collectives, mobilisation relativement facile de l'opinion, influence des syndicats, Etat volontiers interventionniste".

A titre d'exemple, la commission rappelle qu'en 1973, le gouvernement Bourassa était intervenu pour empêcher Paul Desmarais d'adopter LE SOLEIL à son groupe.

Pour prévenir tout nouvel accroissement de la concentration de la presse au pays, la commission recommande que la loi fédérale ne permette à un acheteur possédant déjà un quotidien d'acquiescer un ou plusieurs journaux que si:

— le total des quotidiens ainsi

(Suite de la première page)

possédés ne dépassait pas cinq; — le tirage des quotidiens ainsi possédés ne dépassait pas cinq pour 100 de celui de tous les quotidiens au Canada;

— l'endroit de publication de tout journal acquis était situé à au moins 500 kilomètres de tout autre journal appartenant au même propriétaire.

Par ailleurs, la commission propose, pour stimuler les investissements dans l'acquisition des journaux par de nouveaux propriétaires, un système de dégrèvements fiscaux analogues à ceux qui sont prévus pour encourager la production cinématographique au pays.

Pour encourager d'autre part les entreprises à améliorer leurs services rédactionnels, on recommande un crédit d'impôt de 25 pour 100 pour tout montant supérieur aux dépenses de rédaction dépassant un certain niveau, et inversement une surtaxe de 25 pour 100 si les dépenses de rédaction ne correspondent pas à la moyenne dans l'industrie.

En outre, de manière à protéger l'indépendance de la rédaction face aux intérêts extérieurs, la loi devrait exiger d'un propriétaire d'un journal ayant d'autres intérêts de plus grande valeur, qu'il nomme un rédacteur en chef en vertu d'un contrat écrit qui répondrait de toutes les dépenses engagées au titre de la rédaction dans un rapport annuel.

Dans ce genre d'entreprise de presse, on devrait également créer un comité consultatif, composé de deux membres nommés par le propriétaire, deux membres élus par les journalistes et trois autres membres issus de la collectivité pour examiner les

QUEBECAIR

(Suite de la première page) déclenchement de l'arrêt de travail. "On discutera de la façon dont l'équipage ferait le voyage de retour", a dit Mlle Charron.

Le syndicat, soutient-elle, a fait de nombreuses concessions pour éviter la grève, "on a même accepté une augmentation du nombre d'heures de vol par mois — qui passerait de 70 à 75 heures — au taux horaire de 70 heures", c'est-à-dire sans augmentation salariale, sauf celles proposées par le conciliateur fédéral, M. Rolland Tremblay.

"Si Québecair montre un peu de bonne volonté, il y aura des négociations avant mercredi soir (ce soir); sinon, il n'y en aura pas et ce sera la grève", a souligné Mlle Charron qui se dit prête à reprendre les pourparlers avec la compagnie, "même si c'est quelques minutes seulement avant l'heure prévue du déclenchement de la grève, comme ils l'ont fait pour les employés au sol".

Dans le communiqué émis hier, Québecair précise que "les recommandations salariales qui sont faites (par le conciliateur) dépassent maintenant les capacités de l'employeur".

"Toutefois, Québecair entend continuer de négocier et est prêt à discuter avec le syndicat pour arriver à une entente valable pour les deux parties", conclut le communiqué patronal. Il a été impossible d'obtenir une entrevue d'un porte-parole de la compagnie.

ROSE

(Suite de la première page) seulement été accordé d'aller sous escorte, aux obsèques de son père, le 24 octobre 1980 et, sans escorte, aux obsèques de sa mère, Rosa Rose, le 27 janvier dernier.

Dans un premier refus, en date du 28 juin 1979, la Commission des libérations estimait que les crimes de Rose étaient graves et avaient été prémédités, que l'intéressé restait encore vulnérable et semblait incapable d'assumer ses responsabilités propres en tant qu'individu, et qu'il devait être placé plus longtemps en observation dans une institution à sécurité moyenne.

Un deuxième refus lui a été opposé le 30 décembre 1980, même pour une libération "de jour", pour le motif officiel que son dossier ne montrait pas "une évolution significative".

La commission précisait alors au sujet de Rose: "Sa perception des gestes qu'il a posés il y a près de 10 ans demeure la même, son analyse est marquée de rationalisation et d'intellectualisation, son introspection est limitée par une approche "collective" et, finalement, il démontre une grande difficulté à assumer ses propres responsabilités en tant qu'individu. Ce manque d'évolution nous permet de croire que le sujet est encore le même homme qui s'est montré capable des délits pour lesquels il a été condamné. La commission considère donc qu'il peut encore constituer un risque trop grand pour la société."

objectifs du journal ainsi que le rôle du rédacteur en chef.

Ce comité consultatif remettrait les conclusions de ses travaux à un comité des droits de la presse, qui, au sein de la Commission canadienne des droits de la personne, serait chargé par exemple d'indiquer à Revenu Canada si un propriétaire de journal respecte ou non les dispositions de la loi.

Deux avions libyens abattus

WASHINGTON (AP) — Deux chasseurs de l'aéronavale américaine ont abattu, ce matin, au-dessus de la Méditerranée, deux avions "SU-22" libyens qui avaient ouvert le feu sur eux, a annoncé le département de la Défense.

Le Pentagone a souligné que les deux "F-14" embarqués à bord du porte-avions "Nimitz" se trouvaient dans l'espace aérien international lorsque les appareils libyens les ont attaqués "sans provocation". L'incident s'est déroulé à 6h20 GMT.

Le bref communiqué diffusé par le département de la Défense déclare: "Deux avions F-14 de la Marine américaine participant à un exercice de routine annoncé antérieurement dans l'espace aérien international et au-dessus des eaux internationales, dans le sud du secteur central de la Méditerranée, ont été attaqués par deux chasseurs libyens SU-22. Après avoir essuyé des tirs, les F-14 du porte-avions "Nimitz" ont riposté et abattu les deux avions libyens."

"Le gouvernement des Etats-Unis a entrepris de protester par le canal diplomatique contre cette attaque non provoquée qui s'est produite dans l'espace international, à plus de 60 milles de la terre la plus proche.

L'exercice se poursuit comme prévu".

PAYETTE

(Suite de la première page) active, plusieurs s'attendaient bien à son retour éventuel à la radio ou à la télévision. Mais Mme Payette va en surprendre plusieurs en acceptant de travailler pour un réseau radiophonique privé, un réseau où les mauvaises relations de travail ont fait les manchettes il y a à peine quelques années.

C'est signe d'un changement profond à l'intérieur de l'organisation de RM que de voir y entrer une Lise Payette. Sous la direction du nouveau président, M. Alain Gourd, les services d'information et d'affaires publiques du réseau ont été par ailleurs remaniés de fond en comble.

Soulignons à ce sujet que Mme Payette vient rejoindre son ex-mari, le journaliste André Payette qui animera une nouvelle émission hebdomadaire d'affaires publiques à RadioMutuel dès l'automne.

La boucle est bouclée, les Payette sont de nouveau réunis professionnellement sous le même employeur, comme au temps où ils travaillaient ensemble à la radio de Radio-Canada.

En fait, les nouvelles acquisitions de RM viennent toutes de Radio-Canada. Pierre Olivier, Paul Racine et les Payette ont répondu à l'appel du nouveau directeur de l'information du réseau, M. Claude H. Roy, ancien réalisateur-tv.

LA QUOTIDIENNE

4-2-5

(tirage de mardi)

Informations: 643-8990

LE PARKA D'ALPINISME

■ griffé Calvin Klein



inspiré des vêtements conçus pour l'escalade en montagne, le parka, en solide mélange coton et nylon avec entredoublure de polyester, fermoir sous patte avec ruban de nylon adhésif, poches à rabat anti-pluie et long fermoir contrôle de température sous les manches. capuchon style canard. couleur encre sur doublure canari. 36 à 42. \$210.

au trente et un pour homme
simons
place de l'hôtel de ville place sainte foy

LE BLOUSON COURT

■ griffé Lacoste



le blouson court, en chaud mélange laine et rayonne à doublure plaid, boutonnage simple et quatre grandes poches devant, col, poignets et taille en bord-côté de tricot extensible, pour une allure sportive raffinée, on le porte avec jeans de velours côtelé Lacoste et pull col roulé en laine d'agneau. m.g.tg. marine seulement. \$110.

au trente et un pour homme
simons
place de l'hôtel de ville place sainte foy

le plus beau magasin à Québec...

venez visiter notre tout nouveau magasin



simons

aux Galeries de la Capitale



M. Jean-Robert Leclerc, président des Biscuits Leclerc Ltée.

Biscuits Leclerc refuse de vendre aux multinationales

par Pierre MARTEL

Dernière entreprise du secteur de la biscuiterie à appartenir à des intérêts québécois, Biscuits Leclerc Ltée, de la rue Saint-Vallier à Québec, n'est pas à vendre.

L'entreprise, qui fête cette année son 75e anniversaire d'existence, est devenue en décembre 1980 la seule biscuiterie à appartenir à des intérêts québécois alors que Lido Biscuits était vendu au groupe Imasco par le groupe Culinar.

D'ailleurs, depuis quelques années, les multinationales du biscuit approchent régulièrement le président de la PME de Québec, M. Jean-Robert Leclerc, le petit-fils du fondateur de l'entreprise.

"Régulièrement, j'ai des offres d'achat de celles-ci. Cependant, je ne prends même pas le temps de les étudier. Mon entreprise est prospère et, de plus, j'adore fabriquer des biscuits", affirme M. Leclerc.

D'ailleurs, relativement jeune à 44 ans, M. Leclerc a déjà commencé à préparer sa relève puisque ses quatre fils, de 20 à 23 ans, travaillent dans l'entreprise familiale.

En 1980, alors que le volume de biscuits vendus au Québec enregistre une baisse de 6 pour 100, l'entreprise de Québec continue à progresser et maintient son rythme de croissance avec un chiffre d'affaires de \$3 millions.

"On a l'impression que les Québécois nous encouragent de plus en plus en sachant que nous sommes la seule biscuiterie à propriété québécoise. Il faut dire également que nous sommes beaucoup plus agressifs au niveau de la promotion de nos produits", explique le président de la PME.

Marque de commerce

Même si Biscuits Leclerc Ltée produit plus d'une trentaine de sortes

de biscuits, une variété, en particulier, est en quelque sorte sa marque de commerce. Il s'agit du biscuit à la gelée. Celui-ci représente 35 pour 100 de la production de l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise de la rue Saint-Vallier connaît beaucoup de succès avec la production de marques privées pour les grands réseaux d'alimentation en activité au Québec.

En effet, Biscuits Leclerc Ltée produit actuellement des marques privées pour quatre des cinq grands réseaux de distribution, soit Provigo, Steinberg, les Epiciers Unis et la Fédération des magasins Coop.

Seul Métro-Richelieu ne commande pas de marques privées à Biscuits Leclerc Ltée. Cela s'explique par le fait que ce réseau d'alimentation s'approvisionne chez Lido Biscuits qui, rappelle-t-on, était propriété québécoise jusqu'en décembre 1980.

"Nous sommes présentement en pourparlers avec Métro-Richelieu de

puis quelque temps et nous sommes confiants d'en venir à une entente avec ce groupe", d'ajouter M. Leclerc.

Projets

Même si la croissance de l'entreprise est soutenue, Biscuits Leclerc Ltée, qui emploie 60 personnes, envisage de nouveaux projets d'investissement pour continuer sa percée.

Ainsi, l'entreprise s'appête à acquérir une nouvelle machine qui lui permettra de produire des biscuits à la guimauve recouverts de chocolat.

Elle vient, par ailleurs, d'acheter une machine lui permettant de produire des cornets à la guimauve.

Sentant le début d'engouement pour les produits naturels, Biscuits Leclerc Ltée envisage de produire, d'ici un an, des biscuits naturels pour desservir un marché marginal mais en pleine croissance.

La crue coule un voilier et emporte plusieurs bateaux

par Pierre ASSELIN

La soudaine crue de la rivière Chaudière a emporté plus d'une dizaine de bateaux ancrés près du fleuve, à la marina de la Chaudière, et a coulé au moins un voilier.

Le président de la marina de la Chaudière, M. Guy Lemieux, a été bien surpris, à 5h30 hier matin, de voir que des bateaux commençaient à dériver vers le fleuve. "La rivière déborde à peu près chaque année, mais habituellement nous avons le temps de voir venir et d'évacuer les bateaux, expliquait-il. Cette année la crue a été plus forte et nous avons été pris par surprise. C'est venu d'une claque pendant la nuit."

Les dernières pluies ont gonflé la rivière Chaudière, causant des dommages un peu partout à travers la Beauce, et le courant est devenu beaucoup plus violent qu'à l'accoutumée. L'eau était couleur de chocolat et de nombreux déchets, surtout des arbres et des

branches, représentaient un danger pour les embarcations. C'est probablement à cause de l'un d'eux qu'un voilier, qui se trouvait dans la marina, s'est retrouvé dans le fleuve... sous les eaux.

Seul un côté du navire coulé sortait de temps à autre de l'eau. Les dirigeants de la marina n'étaient pas encore certains que ce "naufragé" soit le seul. Un deuxième bateau manquait à l'appel et on ne savait pas encore s'il avait simplement dérivé ou s'il avait aussi coulé. Les bateaux qui ont pris le large ont échoué un peu partout le long de la rive, certains ont même dérivé jusqu'à l'île d'Orléans d'où ils ont dû être remorqués à d'autres marinas.

Les bateaux qui restaient ont aussi dû être évacués par la suite. Hier matin, au début de l'inondation, la marée était haute et les propriétaires de bateaux ont craint qu'avec la marée descendante, le courant de la rivière, déjà trop fort, n'empire.



La route 276 est impraticable à la sortie du pont qui mène vers Saint-Joseph-des-Érables.

La Chaudière sort de son lit en plein été... comme en 1976

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Des récoltes perdues, des routes secondaires coupées, des campeurs délogés, des caves et sous-sols inondés, tel est le bilan d'une crue rapide de la rivière Chaudière en Beauce, à la suite des fortes pluies d'avant-hier.

Une telle inondation dans la Beauce, en période estivale, ne s'était pas vue depuis août 1976, car avant de dévier plus à l'est, Fouragan "Belle" n'avait pas oublié la Beauce à cette époque.

Hier, on pouvait remarquer, flottant sur l'eau brune et sale, des arbres déracinés, des bouts de clôture, et quoi encore.

Même, des secouristes ont dû se servir d'une chaloupe pour aller amarrer en sécurité un hydravion propriété de Grondin Transport, de Saint-Frédéric de Beauce, qui se trouvait en mauvaise position le long de la rivière Chaudière, à Vallée-Jonction.

Le terrain de camping Riviera, le long de la rivière Callway, à Saint-Joseph de Beauce, ressemblait encore, hier, à un lac. Une trentaine de campeurs en ont été quittes pour fuir à la hâte cette plage publique, dans la nuit de lundi à hier.

Toutefois, on ne s'en est pas fait, car pour la plupart de ces campeurs ce fut l'occasion d'un "party" jusqu'aux petites heures du matin, a déclaré au SOLEIL, M. Jules Bourque, de Saint-Victor, qui venait à peine d'arriver à cet endroit pour sa période de vacances.

L'eau a commencé à monter vers 22h avant-hier soir, et en l'espace d'une couple d'heures le camping Riviera était recouvert de cinq pieds d'eau, a déclaré le propriétaire, M. Denis Sylvain, de Saint-Georges, de ce camping très fréquenté par les Beaucerons et les visiteurs.

Hier soir, la circulation était toujours impraticable sur la route 276 qui relie la ville de Saint-Joseph à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Aussi, des dommages importants ont été causés sur le terrain de l'OTJ de Saint-Joseph et ce ne sera pas avant une couple de jours qu'on pourra les évaluer.

Les agriculteurs les plus affectés par la perte de leur récolte d'avoine, au nombre d'une centaine, sont ceux des terres basses de Beauceville, Saint-Joseph, Vallée-Jonction et Sainte-Marie.

Bien que la pluie avait cessé depuis une vingtaine d'heures, hier, le niveau de la rivière Chaudière

qui sillonne la vallée de la Beauce, était toujours élevé, et ce ne sera pas avant demain, qu'on pourra établir les dommages qui se situeront à plusieurs milliers de dollars.

Joint par téléphone à son bu-

reau de Saint-Joseph, le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, a affirmé hier, au SOLEIL, qu'il fera des démarches auprès du ministère de la Justice, M. Marc-André Bédard, pour obtenir de l'aide aux sinistrés.



Le terrain de jeux de Saint-Joseph a subi des dommages importants.



La marina de la Chaudière a été durement touchée par la crue.

Intérêt sur Visa porté à 24%

MONTREAL (PC) — La Banque royale va relever de 21 à 24 pour 100

le taux d'intérêt annuel sur sa carte de crédit Visa, le 1er mars prochain.

Ce taux très élevé, noté la banque dans un communiqué, incitera sans aucun doute les

porteurs de carte à régler leur compte entièrement chaque mois.

A vendre ou à louer CONDOMINIUM DE LUXE MERICI 1-2 ou 3 chambres Hypothèque 12 1/2% 5 ans JOUR: 653-4431 SOIR: 875-3650, 527, 2047, 623-0631

MAISON A VENDRE DANS DOMAINE PRIVE St-Romuald Cottage 1937, 16 pièces. Magnifique terrain boisé. Peu ou pas de comptant. Du propriétaire. 839-4305

Aujourd'hui Voyez les cahiers publicitaires de STEINBERG GEM

ENTREPOT à louer -9,180 pi. ca. incluant 1,200 pi. ca. en espace à bureaux. 635 boul. Pierre-Bertrand Vanier 681-7211

Jeunes gens! Jeunes filles! Adultes! COURS DU JOUR OU DU SOIR

Cours commercial régulier Secondaire III VI - V ou Matière à votre choix • Anglais • Arithmétique • Dactylographie • Français • Comptabilité • Sténographie

Certificat du ministère de l'Éducation Attention spéciale aux adultes

ÉCOLE COMMERCIALE BLUTEAU 476, de la Canardière Tél.: 824-3218

Essai de 15 jours gratuits Prêt sans intérêt Bureau: 9h à 20h30

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS DOCTEURS EN OPTOMETRIE Examen de la vue — Lunettes — Verres de contact Tél.: 524-8417 376, DU ROI, SUITE 308 QUÉBEC G1K 2W6 (en haut de la Société des Alcools)

CLINIQUE CHIROPATRIQUE ST-PIE X DR LUCIE PLAISANCE CHIROPATRIENNE Heures d'affaires: Lundi, mercredi, vendredi 9 heures à 12 heures 13 heures à 17 heures 18 heures à 21 heures Mardi, Jeudi 13 heures à 17 heures 2298, av. Maufilet, Québec. Téléphone: 661-0055

dépôts à terme 1 à 6 mois: (Pour renouvellement ou nouveaux dépôts) 19% versé à l'échéance. Taux sujet à changement. Aucuns frais. Montant minimal 1000 \$. Demandez nos taux pour d'autres périodes. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC 229 est. boul. Charest / 529-3353

Le YWAC OFFRE SA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS POUR L'AUTOMNE: de langues, de danse, de conditionnement physique, de pré et postnatal et de natation. La PÉRIODE D'INSCRIPTION est du 24 AOÛT au 5 SEPTEMBRE 1981 de 9h00 à 21h00 (excepté la fin de semaine). PASSEZ PRENDRE UNE BROCHURE AU: YWAC, 855, av. Holland ou POUR INFORMATIONS, TELEPHONER AU: 683-2155

Québec: le boulevard Saint-Jacques fermé en partie cet hiver

par Marc LESTAGE

Le service de la voie publique de la ville de Québec projette de fermer une partie du boulevard Saint-Jacques au cours de l'hiver prochain à moins que l'on ne se décide bientôt à réparer les dégâts causés par un éboulement de terrain le printemps dernier lors de la crue des eaux.

C'est du moins l'information assez étonnante qui a été transmise au SOLEIL, hier matin, à la suite de représentations faites par un groupe de citoyens de ce secteur qui ont assez de difficulté à circuler sur une seule voie dans un couloir temporaire aménagé en hâte au mois de mai dernier à la suite du glissement de terrain.

Selon M. Denis Lacombe du service de la circulation de la ville de Québec, la "question doit être soulevée cette semaine lors de la réunion de coordination des services de la ville".

Les faits

C'est au mois d'avril dernier que la crue des eaux a emporté une partie du boulevard Saint-Jacques, en bordure de la rivière Saint-Charles. Etant donné que 11 citoyens du secteur utilisent régulièrement cette route pour avoir accès à leur domicile, des

approches temporaires ont été aménagées près de la zone dangereuse et une signalisation spéciale a été mise en place pour régulariser la circulation sur une seule voie dans les deux sens.

Depuis lors, soit plus de trois mois, aucune amélioration n'a été apportée à ce secteur.

Entre-temps, le responsable du service de la voie publique M. Daniel Audet a indiqué dans un mémo qu'il ne prévoyait pas permettre la circulation automobile sur cette section du boulevard au cours de l'hiver prochain, à moins qu'on réalise des travaux correcteurs.

Cette situation n'a rien de rassurant pour les citoyens qui craignent "de voir venir l'hiver", comme l'indiquait hier au SOLEIL Mme Denise Leclerc.

Pour sa part, le service des incendies de la ville de Québec est également intéressé par ces travaux puisque la circulation difficile sur le boulevard Saint-Jacques à cet endroit risque de constituer une entrave importante à la circulation des camions-incendies.

LE SOLEIL a été incapable hier de savoir ce que le directeur du service des incendies de la ville de Québec pensait du projet de fermer ce tronçon de route au cours de l'hiver prochain.



Ca circule difficilement sur le boulevard Saint-Jacques et on pense à le fermer en partie au cours du prochain hiver. Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Mairie de Québec: Roy veut municipaliser l'électricité

par André MAHEUX



Après la nationalisation de l'électricité au Québec dans les années 1960, voici venir la "municipalisation" du réseau d'électricité. C'est du moins ce que M. Alexandre Roy compte entreprendre lorsqu'il sera élu à la tête de la mairie de la ville de Québec, où il se présente comme candidat indépendant.

Dévoiant hier d'autres aspects de son programme électoral, M. Roy a expliqué qu'il exproprierait le réseau de Hydro-Québec sur le territoire de la municipalité de Québec afin de contrôler les hausses du coût de l'électricité. De la sorte, ajoute M. Roy, le citoyen pourra payer l'électricité au prix coûtant et "celui qui consommera pour \$10 d'électricité, on lui chargera \$10".

Parmi les autres promesses électorales du candidat Roy, il y a celle qui concerne la "libération", en quelque sorte, des policiers et pompiers de Québec. "Lorsque je serai élu maire de la ville de Québec", précise M. Alexandre Roy, "la police de la ville sera libérée de ses menottes et de toutes les saletés de la ville. Je déclare en même temps aux pompiers de la ville de Québec qu'ils seront libérés de tous les tiraillements qui existent dans leur milieu".

M. Roy a aussi fait part du déroulement de sa campagne électorale au cours de laquelle il rencontre de nombreux électeurs. "Faire pire que le maire Pelletier, tu ne peux pas, mais faire mieux tu peux", lui diraient ces électeurs selon ce que rapporte le candidat de la rue Ambrière, aux Saules.

D'ailleurs, M. Alexandre Roy, qui est contracteur, invite les travailleurs et le public en général à venir voter pour lui le 15 novembre prochain "car ce sont eux qui m'ont toujours fait vivre et je leur en suis reconnaissant", de dire le candidat indépendant à la mairie de Québec.

Les conseillers de Charlesbourg et de Beauport en viennent aux coups

(ML) — Les membres des conseils de ville de Beauport et de Charlesbourg doivent régler un différend qui les oppose depuis quelques semaines à grands coups de bâtons, ce soir, lors d'une rencontre de balle-molle disputée à compter de 21h, au parc Fargy, sur le boulevard des Chutes, à Beauport.

Il s'agit de la seconde rencontre du genre pour les équipes dirigées par les maires Pierre Bernier de Charlesbourg et Michel Rivard de Beauport. Lors de la première joute les élus de Charlesbourg ont finalement eu le dessus "grâce à la bonne tenue de l'artilleur Lawrence Pageau", qui est également le porte-parole de son club.

A cette occasion, les deux équipes évoluaient dans le cadre d'une manifestation dont les profits ont été versés à une oeuvre charitable.

La rencontre de ce soir sera beaucoup plus "compromettante" pour les deux formations qui ont promis de "faire un maître". Les joueurs de Charlesbourg doivent arborer un nouveau chandail jaune garni d'un écusson aux couleurs de la ville. Les conseillers portent chacun le numéro de leur quartier tandis que le maire Pierre Bernier est désigné comme étant le numéro 3,1416 puisqu'on compte sur lui pour "boucler la boucle".

Le public sera admis gratuitement à la rencontre...

Des poursuites judiciaires seront prises contre "La Fleur d'Oranger"

par Louis GAGNON
Le syndicat des employés du restaurant "La Fleur d'Oranger" a décidé hier, à l'issue d'une assemblée générale, d'intenter des poursuites judiciaires contre la direction et ceux qu'ils considèrent comme des "scabs". L'établissement est maintenu ouvert malgré une grève légale, débutée le 8 août dernier.

Ces mesures légales prises en vertu d'articles du code du travail, reliés aux briseurs de grèves, se chiffrent dans les \$50,000. Un des paragraphes invoqués prévoit des amendes de \$1,000 par personne pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction à la loi.

Grève légale ou pas
Par ailleurs, les deux parties se rencontreront demain en cour su-

Cégep Lévis-Lauzon
LEVIS — Les cours débiteront le 24 août au cégep Lévis-Lauzon. La direction du collège a prévu une journée d'accueil le 21 août et les étudiants ont jusqu'à demain pour venir réclamer leur horaire dans le mail du collège.

FABRICVILLE

Distributeurs de tissus et tentures

LE PLUS IMPORTANT DISTRIBUTEUR DE TISSUS ET TENTURES AU CANADA
(Comparez les prix et vous saurez pourquoi)

VENTE

GIGANTESQUE

DE TISSUS

PATRONS
See et Sew
seulement
99¢

A compter de 9h30 le mercredi 19 août jusqu'au lundi 24 août

<p>DÉCOUPEZ CE COUPON</p> <p>Limite: 1 par client</p> <p>BOUTONS GRATUITS sélection spéciale</p> <p>Valable du 19 au 24 août 1981</p> <p>OFFRE SPÉCIALE</p>	<p>DÉCOUPEZ CE COUPON</p> <p>Limite: 1 par client</p> <p>PATRONS GRATUITS: Butterick, Simplicity, Style, McCall 1 patron gratuit à l'achat d'un patron au prix courant</p> <p>Valable du 19 au 24 août 1981</p> <p>OFFRE SPÉCIALE</p>	<p>DÉCOUPEZ CE COUPON</p> <p>Limite: 1 par client</p> <p>FERMETURES ECLAIRS GRATUITES Grandeurs et modèles variés</p> <p>Valable du 19 au 24 août 1981</p> <p>OFFRE SPÉCIALE</p>	<p>DÉCOUPEZ CE COUPON</p> <p>Limite: 1 par client</p> <p>BOURRURE A EDREDON 1 sac d'une livre gratuit à l'achat d'un sac au prix courant</p> <p>Valable du 19 au 24 août 1981</p> <p>OFFRE SPÉCIALE</p>
--	--	---	--

<p>TOILE BROSSÉE IMPRIMÉE 115 cm, motifs western, pour hommes et enfants</p> <p>ord. 4.98 2⁹⁹ m</p>	<p>VELOURS EXTENSIBLE 150 cm coton et nylon comparez: ord. 13.98</p> <p>Teintes automnales maintenant en stock</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">5⁹⁹ m</p>	<p>COTONS À RECOUVRIR 150 cm</p> <p>ord. 9.98 5⁹⁸ m</p> <p>Perse épaisse</p>
--	--	---

<p>RETOUR À L'ÉCOLE ASSORTIMENT DE TISSUS GABARDINE POUR COMPLETS</p> <p>150 cm</p> <p>ord. 1⁹⁹ m</p> <p>aubaine jusqu'à épuisement du stock</p>	<p>CRÈPE POUR ROBES 115 cm</p> <p>ord. 4.98 à 3⁹⁹ m</p> <p>6.29</p> <p>nouveautés-mode disponibles en 14 teintes</p>	<p>TISSUS VISA POUR COMPLETS 150 cm</p> <p>rabais de 40%</p> <p>pas de grossistes</p>	<p>CHALLIS POLYESTER-LAINE 150 cm</p> <p>3⁹⁹ m</p>	<p>CRÈPE DE CHINE 150 cm</p> <p>ord. 7⁹⁹ m</p> <p>10.98</p> <p>pour robes de soirée et de mariée</p>
---	---	---	---	---

<p>LAINAGES IMPORTÉS D'ITALIE 150 cm</p> <p>ord. 9.98 5⁹⁹ m</p>	<p>TISSUS DE LAINE PEIGNÉE POUR HOMMES ET DAMES 150 cm</p> <p>ord. 21.98 15⁹⁹ m</p>	<p>TWEEDS BOUCLÉS ASSORTIS IMPORTÉS D'ITALIE 150 cm</p> <p>Jusqu'à épuisement du stock</p> <p>ord. 12.98 7⁹⁹ m</p>
--	--	---

<p>TOUJOURS UTILE DOUBLURE ARNEL 115 cm</p> <p>1⁹⁹ m</p>	<p>DENIM RÉSISTANT</p> <p>1⁹⁹ m</p>	<p>MOLLETON EN TEINTES PASTEL ord. 4.98 2⁹⁹ m</p>	<p>COUPON SPÉCIAL OMEGA F666 GAGNEZ UNE MACHINE À COUDRE Modèle de luxe entièrement automatique bras libre, les points les plus en vogue et pour le faire le meilleur au monde. Fabricé en Italie. PRIX DE VENTE \$649. NOM _____ ADRESSE _____ TEL _____ Pour gagner une Omega F666, complétez le coupon et renvoyez-le au magasin Fabricville le plus proche. DATE LIMITE: 25 août 1981.</p>
---	--	--	---

<p>DENIM EXTENSIBLE 140 cm</p> <p>Ord. 8.98 5⁹⁹ m</p> <p>Marine, beige, rouge</p>	<p>VELOURS CÔTELÉ 115 cm POLYESTER COTON</p> <p>Côtelés fin et moyen certains imperfections, plus que 6,000 mètres. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">1⁹⁹ m</p>	<p>RAYON DES TENTURES ET TISSUS À RECOUVRIR CONFECTIONNÉS SUR MESURE HÂTEZ-VOUS POUR UN MEILLEUR CHOIX. Confection non comprise</p> <p>Rabais de 25%</p>
--	--	--

1505, D'ESTIMAUVILLE, GIFFARD
TEL.: 663-8201
En face des Galeries Ste-Anne...!
(facile d'accès par la CTCUO
Noë 6-50-51-53-54)

- Service à domicile gratuit
- Conseillers et spécialistes sur place
- Confection: 15 jours

Après le Festival du cuir, Loretteville veut maintenant relancer son secteur commercial

Les organisateurs du Festival du cuir de Loretteville ont réussi à boucler leur budget d'opération avec un surplus financier et un bon soupir de soulagement.

Le président de la Chambre de commerce de Loretteville, M. Jacques Parent, souriait d'aise, hier matin, quand nous l'avons rencontré sur la grande place du festival près de l'hôtel de ville, où les ouvriers de la ville s'affairaient depuis deux jours à ramasser les estrades et le matériel installé à l'occasion du premier festival.

"Nous avons finalement réussi", de commenter le jeune arpenteur géomètre qui ne cache pas l'inquiétude qui a été ressentie par son comité durant les semaines qui ont précédé l'événement.

De fait, l'idée de tenir le Festival du cuir était une initiative de la Chambre de commerce, un organisme qui vient de revivre à Loretteville après plusieurs années d'absence.

"Nous devions faire la preuve que les commerçants locaux étaient capables de travailler ensemble dans un projet de relance", commente M. Parent.

Le défi était de taille puisque les organisateurs du festival étaient un groupe de "jeunes" que beaucoup d'hommes d'affaires plus âgés de Loretteville écoutaient avec un certain

scepticisme. "Maintenant que nous avons réussi le festival, on sent que les gens sont avec nous autres et qu'il faut continuer", de commenter le président de la chambre.

Bien sûr, il y aura un autre Festival du cuir en 1982. Certains ajustements s'imposent et on tentera de les réaliser, s'il faut en croire le président. On ne sait pas si le prochain festival aura lieu aux mêmes dates en 1982 puisque l'an prochain c'est la rue Racine, la rue principale de Loretteville, qu'il faudra creuser sur toute sa longueur pour remplacer le système d'aqueduc et d'égout.

Déjà, cette année, les organisateurs du festival ont été un peu embêtés du fait que des rues importantes étaient interdites à la cir-

culcation durant le festival. Mais ce ne sont là que "des détails qui peuvent être réglés" selon M. Parent qui se fait fort de compter sur la collaboration de la ville et d'une équipe de personnes bénévoles dynamiques dirigées par Raymond Bernadet.

La relance économique

Pour la Chambre de commerce de Loretteville, il y a plus urgent encore que le prochain Festival du cuir...

Selon M. Parent, l'organisme "doit maintenant consacrer tous ses

efforts à la réalisation d'un programme de relance du centre-ville" dont la première étape sera un inventaire des besoins et préoccupations du milieu.

Cet inventaire sera réalisé au cours du mois de septembre avec le concours d'un étudiant en administration de l'université Laval. Par la suite, la Chambre de commerce espère convaincre les marchands de renouveler l'image du centre-ville en se donnant un nouveau programme de marketing de groupe dynamique. Le programme de relance dont la

Chambre de commerce s'est fait une priorité comprend aussi des transformations du centre-ville qui seront réalisées avec la collaboration des marchands, du conseil municipal et des gouvernements supérieurs, s'il le faut, conclut M. Parent.

Ces modifications concernent la circulation, le stationnement et l'affichage, entre autres, et elles pourront être précisées à la lumière des résultats de l'enquête prévue pour septembre ainsi que des évaluations confiées à des spécialistes en marketing ultérieurement.

textes par
Marc LESTAGE

Six villes projetaient d'acheter un ordinateur...

Le projet d'achat d'un ordinateur qui serait à la disposition des villes de

Loretteville, Val-Bélair, Ancienne-Lorette, Vanier, Sillery et Cap-Rouge est sérieusement remis en question depuis que le conseil de Loretteville a décidé de se passer de cet équipement sophistiqué.

Actuellement toutes ces villes profitent des services d'informatique de la Communauté urbaine de Québec en ce qui concerne la facturation pour taxes, la préparation et la mise à jour des rôles d'évaluation ainsi que différents services additionnels tels la préparation de la paie du personnel, dans certains cas.

Or, les six villes mentionnées projettent depuis quelques mois d'acheter en groupe un ordinateur qui leur permettrait de tenir la comptabilité de la ville et de réaliser certains travaux comptables connexes (inventaires, etc.).

Des soumissions ont été demandées récemment et la plus basse proposition provenant de la maison Québecinfo Inc. prévoit une dépense d'immobilisation de \$23,861 par municipalité à condition qu'il y ait six villes participantes. À ce prix, les villes pourraient acheter l'ordinateur et le logiciel adapté à leurs besoins.

Trois autres soumissions ont été reçues de la part des maisons Burroughs Inc., Mai Canada Ltée et Société d'informatique mais elles étaient toutes plus coûteuses que la première.

Notons que la Communauté urbaine de Québec a également répondu à l'appel d'offres des six villes. Dans sa proposition, la CUQ offrait de donner un service d'informatique complémentaire pour un an sous forme de location de services.

Cette alternative aurait coûté \$16,400 à Loretteville, \$12,300 à Val-Bélair, \$7,300 à l'Ancienne-Lorette, \$16,100 à Vanier, \$11,100 à Sillery et \$10,100 à Cap-Rouge.

Remise en question

Or, le projet d'achat en groupe est sérieusement remis en question depuis que le conseil de Loretteville a décidé de se retirer du "club". Cette décision surprise est survenue lors de la dernière séance. Lors du vote sur la question, les conseillers présents ont accepté le projet d'investissement à trois contre deux mais le maire Jean-Marie Beaulieu s'est prononcé contre ce qui portait le vote à égalité. Etant donné que le vote du maire a plus de poids dans la balance que les autres du fait que le premier magistrat peut bénéficier d'un vote prépondérant

pour trancher les litiges, il a été entendu que la résolution était défective.

Les conseillers J. Jacques Rousseau et Raymond Renaud étaient opposés à cet investissement tandis que les conseillers Marcel Martel, Lucie Pleau et Fernand Paquet étaient favorables, avant l'intervention du maire.

Les autres

Evidemment, les autres villes du groupe pourraient assumer une plus grande portion de la dépense et décider quand même de se procurer l'ordinateur convoité.

Cela constitue toutefois une hypothèse douteuse du fait que le conseil d'Ancienne-Lorette a accepté de souscrire au projet seulement "si les autres villes embarquent". De même, le conseil de Sillery semblait divisé sur la question. À Val-Bélair, le conseil doit se prononcer seulement en septembre et il attendait de connaître la décision de Loretteville. Quant aux autres partenaires éventuels, seulement Cap-Rouge a annoncé officiellement son intention d'investir dans le projet.

À Vanier, l'achat semblait "avancé" mais on ne connaît pas la décision définitive des élus.



Le président de la Chambre de commerce de Loretteville, M. Jacques Parent est assuré que le Festival du cuir sera réédité l'an prochain.

affaires urbaines

Loretteville poursuivra son Office d'habitation en cour

LORETTEVILLE — Sur recommandation de leurs procureurs, Mes Flynn, Rivard et associés, la ville de Loretteville intentera une poursuite de \$1,072,98 contre son Office municipal d'habitation et le contracteur H.G. Hins conjointement afin de récupérer des frais encourus à cause d'un défaut de construction dans l'ensemble de HLM, Les Habitations de la Falaise. Ces travaux concernent le gel d'une borne-fontaine qui n'avait pas été installée selon les règles de l'art, selon la ville. Loretteville a dû ensuite réaliser des travaux correcteurs.

Au départ, les travaux ont été réalisés par le contracteur Hins, pour le compte de l'Office municipal d'habitation. En poursuivant l'office et le contracteur solidairement, la ville permettra ainsi à l'office de récupérer du contracteur les sommes qu'il pourrait éventuellement être tenu de remettre à la ville.

Les Aventuriers de Charlesbourg remportent la 3e place des championnats mondiaux

MONTREAL — Le corps de tambours et clairons Les Aventuriers de Charlesbourg a obtenu la troisième place, hier, lors des épreuves préliminaires des championnats mondiaux de corps de tambours et clairons au Stade olympique de Montréal. Ils ont été devancés par le Corps Fantasia 3 et les Blue Water Buccaneers de l'Ontario et devancent les Cadets de Greece de Rochester dans l'Etat de New York. Plus de 50 groupes musicaux sont inscrits à ce concours.



CLUB SANTÉ ET FORME
2750, ch. Ste-Foy
Plaza Laval, Ste-Foy

Le centre de conditionnement physique SANTÉ ET FORME est unique en son genre car il a choisi comme devise la perfection dans tous ses services.

GRAND SPECIAL D'OUVERTURE
Prix abordables pour une période limitée

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, APPELEZ
659-4838 — 659-4837

ACHETONS VOS VIEILLES FOURRURES

PAYONS COMPTANT

Fourrures usagées telles que:
Seal noir
Rat musqué
Chat sauvage
Loup
Renard
Vison
Meilleurs prix en ville

Fourrures Roméo Falardeau INC.

401, 5e Rue, coin 4e Avenue, Limoilou
524-1374 On vous attend, venez nous voir

VENTE de FERMETURE
IL FAUT TOUT VENDRE
A PRIX DE SACRIFICE

REDUCTIONS SENSATIONNELLES SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN TELLE QUE...

LOT DE MATELAS ET SOMMIERS-CAISSES MATELAS SEULS LARGEURS: 36" - 39" - 48" - 54" - 60" LITS PLIANTS LITS SUPERPOSES LITS GIGOGNES	TETES DE LIT EN BOIS 39" TETES DE LIT EN LAITON 54" BASES DE LIT EN METAL SOFAS-LITS (HIDE-A-BED SIMMONS) AVEC FAUTEUILS
CHAISES EN BOIS CAUSEUSES AVEC FAUTEUILS SAFA-LIT AVEC MATELAS A RESSORTS DIVANS-LITS AVEC FAUTEUILS TABLES DE SALON LAMPES DE CHAMBRE	LAMPES DE TABLE FAUTEUILS BERÇANTS FAUTEUILS POUR ENFANTS BERÇANTS "NESTOR" FAUTEUILS INCLINABLES TABOURETS (POUFS) BASSINETTES AVEC MATELAS A RESSORTS

TOUT DOIT ETRE VENDU

Venez faire votre offre; si elle est raisonnable, elle sera acceptée. Venez tôt pour le meilleur choix.

GRAND CHOIX DE BIBLIOTHEQUES — UNITES MURALES
(Modules) à 1, 2 et 3 sections

CARTES ACCEPTÉES
CHARGEX
VISA

Boutique du repos
HENRI TURCOTTE prop.
GALERIES DU VALLON
2323, boul. du Versant Nord, Sainte-Foy. Tél.: 681-6028
Voisin de Sainte-Foy Electronique et du Centre Pédagogique à l'intérieur du Mail
Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 21h, samedi jusqu'à midi

Des «COUPES LE FUN» pour l'été



Jacques Despars

MONTREAL • LAVAL • OTTAWA • QUEBEC • TROIS-RIVIERES • HULL • SHAWINIGAN • LEVIS • BOUCHERVILLE

SENTINELLE

51 CAPRI 1981
pour LIVRAISON IMMEDIATE
La voiture économique par excellence

- 4 cyl., 5 vitesses et automatique
- 6 cyl., automatique
- 8 cyl., automatique
- Toit en "T"
- Turbo

(toute offre raisonnable acceptée)

BESOIN URGENT DE VOITURES USAGÉES

Avec nos prix, SENTINELLE sera le dernier endroit que vous visiterez!

SENTINELLE
2000, BOUL. CHAREST OUEST, STE-FOY
(Boulevard Jean-Talon nord) — Ouvert du lun. au vend. jusqu'à 22h — 687-2210
CAPRI, LYNX, FIESTA, ZEPHYR, COUGAR, XR7, MARQUIS, LINCOLN, CAMIONS FORD

La Commission Kent et les quotidiens



claude masson

Le journal quotidien demeure, en 1981, le choix de la majorité des citoyens comme source principale d'information puisque 89 pour 100 des Canadiens lisent au moins un quotidien par semaine et la plupart un par jour.

Mais si "les quotidiens font meilleure figure qu'il y a dix ans", comme le révèle le rapport de la Commission royale sur les quotidiens déposé, hier, à Ottawa, les journaux ne sont pas au bout de leurs peines.

La concentration des entreprises de presse qui a atteint un niveau dangereux, la mainmise des conglomerats aux intérêts avant tout financiers, la concurrence et l'attrait de la radio, de la télévision et des nouveaux systèmes d'information par télématique, les changements d'habitudes des jeunes citoyens et la difficulté pour les journaux et les journalistes de s'adapter aux besoins nouveaux des lecteurs sont autant de facteurs qui minent la crédibilité et/ou le tirage des quotidiens.

Heureusement, au Québec, grâce au sens critique et à la vigilance des citoyens-lecteurs, la concentration des entreprises de presse est beaucoup moins néfaste qu'au Canada anglais.

Même si trois chaînes, Power Corporation, Québecor et Unimedia — dont fait partie LE SOLEIL — détiennent les neuf dixièmes du tirage des quotidiens francophones tandis que trois autres chaînes, Sou-

tham, Thompson et Sun, se partagent les deux tiers des journaux anglophones, la concentration est moins dangereuse au Québec parce que la concurrence entre les quotidiens d'ici est plus vive.

Pour la Commission Kent, la concentration de la presse n'est même plus au centre du débat au Québec parce que la société exerce elle-même une surveillance sur la propriété des médias par divers moyens: une attitude sans cesse défensive, la primauté aux valeurs collectives, la mobilisation relativement facile de l'opinion publique, l'influence des syndicats et l'Etat qui est volontiers interventionniste.

C'est justement l'épisode de l'acquisition du SOLEIL par Unimedia et M. Jacques Francoeur plutôt que par Power Corporation et M. Paul Desmarais, par suite d'une intervention gouvernementale en 1973, qui mit fin au mouvement de concentration de la presse au Québec.

"Les phares ne sont plus braqués sur la structure de propriété et l'administration des journaux mais sur leur contenu", affirme la commission au sujet de la presse d'ici.

Afin, justement, d'améliorer le contenu des journaux et d'impliquer davantage les lecteurs, la Commission Kent adresse au gouvernement une série de recommandations qui semblent positives et réalistes.

Parmi ces suggestions, un crédit d'impôt annuel serait accordé ou, à l'inverse, une surtaxe serait imposée à chaque journal selon le budget qui serait alloué à l'information, la comparaison étant basée sur les budgets consacrés au contenu rédactionnel par l'ensemble des quotidiens au pays.

Plus largement, la Commission d'enquête pré-

conise une intervention législative de l'Etat sur la propriété des quotidiens.

Une loi de la presse au Canada régirait cette propriété, interdirait toute nouvelle concentration et forcerait même certaines grandes chaînes anglophones à se départir de certains de leurs avoirs parce qu'elles contrôlent un trop grand nombre de quotidiens ou parce qu'elles sont impliquées aussi, dans une même région, dans la radio et la télévision.

Il s'agit là d'une recommandation radicale. Mais est-elle réaliste? Le gouvernement fédéral, qui n'a jamais donné suite au rapport Davey sur le même sujet remis il y a 11 ans et qui était beaucoup plus modéré, osera-t-il s'attaquer à des chaînes ou à des conglomerats qui contrôlent déjà une bonne partie de la presse au Canada anglais comme Thompson, Irving, Southam ou Armadale?

La commission recommande aussi la mise sur pied d'un comité des droits de la presse rattaché à la Commission des droits de la personne et qui serait chargé de l'application de la loi.

Même si les commissaires affirment que cet organisme n'aurait qu'un pouvoir moral et non un pouvoir de réglementation sur le contenu des journaux comme c'est le cas pour le Conseil de la radio et de la télévision (CRTC), il est à craindre une ingérence de l'Etat dans l'exercice de la liberté de presse qui doit être scrupuleusement préservé.

Il serait préférable qu'un ombudsman de la presse, sur le modèle du Commissaire aux langues ou du Conseil de presse du Québec ou de l'Ontario, analyse les journaux et publie annuellement un rapport moral sur l'état de la presse au Canada.

revue de presse

■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Le droit d'être entendu

Les conservateurs vont essayer de remplir une fonction dont le gouvernement fédéral aurait dû s'acquitter. Ils organisent à travers le pays une série d'audiences où pourront se faire entendre les Canadiens qui souffriront des coupures de services ferroviaires voyageurs annoncées par le gouvernement.

Avant d'annoncer ces coupures le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a attendu que le gouvernement renvoie les députés chez eux par la clôture du Parlement. Les coupures ont été imposées par un arrêté ministériel du cabinet. Elles ne seront pas jugées par la Commission canadienne des transports qui a examiné d'autres coupures pour voir si les services étaient nécessaires au bien-être des communautés. Les coupures sont draconiennes: on met fin à un service de passagers transcontinental, plusieurs autres sont tout à fait éliminés, certains sont réduits et M. Pepin a laissé entendre qu'on pouvait s'attendre à d'autres coupures. Beaucoup de localités seront dangereusement lésées.

Les conservateurs essaieront de donner au peuple l'occasion de s'exprimer par une série d'audiences.

Les audiences seront dirigées par M. Donald Mazankowski, critique conservateur du transport et ministre des Transports dans l'éphémère gouvernement conservateur.

M. Mazankowski fut le meilleur ministre des Transports du Canada depuis longtemps. Il s'est attaqué à l'essentiel. C'est lui qui ordonna l'enquête sur la sécurité aérienne dirigée par M. le juge Charles Dubin et qui révéla par un froid exposé de faits terrifiants avec quelle négligence ont été traités la sécurité aérienne au Canada. C'est lui qui proposa un assouplissement progressif de la réglementation pour modérer les restrictions sur l'octroi de permis de routes aériennes, encourager les lignes aériennes à tenir compte davantage des forces du marché en fixant leurs tarifs — au lieu de simplement de-

mander le plus possible. Il est l'homme tout désigné pour ce travail qui ne serait pas accompli s'il n'en tenait qu'à M. Pepin. — Le 5 août.

The Globe and Mail

Se moquer de la loi

Quand plusieurs douzaines de policiers conspirent pour entraver une enquête judiciaire, il est évident que quelque chose va dangereusement mal. C'est ce qu'on fait des membres de l'escouade anti-émeute de Montréal, selon les conclusions de la Commission de police du Québec (CPQ).

Ils ont recouru à ce qu'il faut bien appeler une conspiration du silence — de la dissimulation — à l'enquête de la CPQ sur les événements du soir du référendum, quand des membres de l'escouade ont agi d'une façon qui équivalait à une petite auto-émeute en distribuant des coups de trique à des spectateurs et à des représentants de la presse.

Et le plus consternant est que la police se tire de cette dissimulation. La CPQ a demandé que l'on confie d'autres tâches aux policiers en cause mais le conseil de sécurité de la CUM et le directeur de la police, M. Henri-Paul Vignola, ont refusé. Ils déplorent les événements survenus le soir du référendum mais ils ne semblent pas du tout dérangés par la dissimulation des faits.

Or, c'est bien cette dissimulation

et non les rossées (administrées seulement par quelques agents présents sur les lieux) qui jette le doute sur l'intégrité de toute l'escouade anti-émeute et de toute la police.

Pas un seul des nombreux agents appelés à témoigner à l'enquête de la Commission n'a voulu admettre qu'il avait vu quelque chose d'insolite ce soir-là, pas même quand on les a confrontés à des témoins indépendants et qu'on leur a montré des photographies des raclées.

Il est facile de comprendre que quelques policiers épuisés perdent patience tard la nuit dans la confusion d'une manifestation. Ce qu'il n'est pas facile de comprendre, c'est comment ces policiers et leurs collègues puissent froidement convenir de cacher la vérité sur ce qui est arrivé. Cela, bien plus que quelques moments de violence, en dit long sur leur mépris de la loi qu'ils ont juré de faire respecter. Si on les laisse s'en tirer, on les encouragera à persister dans ces sentiments.

Or ils s'en tirent grâce à la pusillanimité de M. Vignola et du Conseil de sécurité publique. — Le 5 août.

The Gazette

La loi c'est la loi

Le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, est obligé de sévir contre la grève illégale des contrôleurs de l'air. La loi américaine interdit toute grève de fonctionnaires fédéraux. Que cette loi soit sage ou non, on s'attend à ce qu'elle soit respectée. La loi est la loi.

Et la politique est de la politique. L'autorité même de l'administration Reagan est en cause.

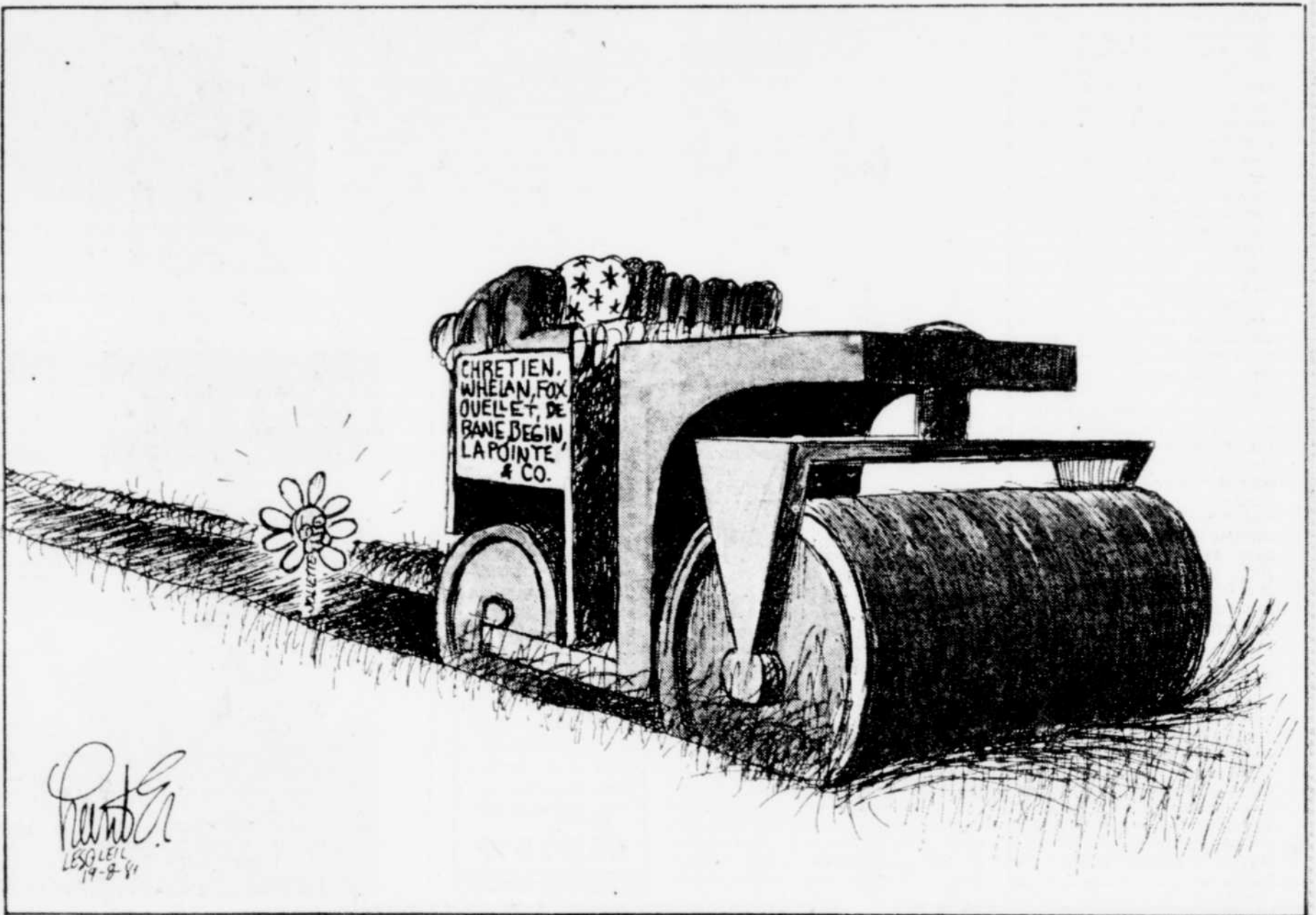
Si les inconvénients de congédiements en masse sont graves, cette grève illégale est un défi à tout ce que Ronald Reagan incarnait quand il était candidat et qu'il a obtenu le plus fort mandat populaire de l'histoire récente des Etats-Unis. Du point de vue de M. Reagan, "les valeurs qui ont fait la grandeur de l'Amérique" ne comprennent pas la violation d'un serment de fonctionnaire. Et les exigences salariales du syndicat ne répondent pas à son appel à la

réduction des dépenses gouvernementales. Dans cet affrontement, c'est le syndicat ou le président, une bataille que le syndicat ne gagnera probablement pas.

Comparons l'attitude de M. Reagan à celle du premier ministre du Canada qui déclarait le mois dernier que le Parlement ne pouvait ramener au travail les postiers par une loi "parce qu'ils ont dit qu'ils n'y retourneraient pas". Bien sûr M. Trudeau plaisantait — sur quelque chose que personne ne doit prendre à la légère, moins que quiconque un chef de gouvernement: la suprématie de la loi.

Mais il est vrai que la crédibilité du gouvernement Trudeau n'est pas en cause. Il l'a perdue depuis longtemps pour un grand nombre de Canadiens. Pour beaucoup d'Américains, elle vient de renaître. — Le 5 août.

The Edmonton Journal



bloc-notes

Joliette résiste à la meute!



gilles lesage

Les électeurs de Joliette n'ont pas été influencés par la parade ininterrompue des gros canons libéraux dans leurs patelins; ils ne se sont pas laissés acheter par la manne fédérale qui leur tombait sur la tête; ils n'ont pas craint, en dépit d'un chantage plus ou moins voilé, de renvoyer au bercail conservateur leur enfant prodigue.

On n'a pas fini d'épiloguer sur l'ampleur de la victoire de M. LaSalle, sur la gifle magistrale qu'elle administra à M. Trudeau et sur le répit bien-faisant qu'elle accorde à M. Clark. Que la popularité personnelle de M. LaSalle ait été un facteur déterminant, on ne peut le nier, mais elle n'explique pas tout. Les Jolietains ont saisi la formidable occasion qu'ils avaient — tout comme ceux de Toronto-Spadina — pour exprimer leur inquiétude et leur mécontentement quant à la gestion de l'économie canadienne. Même si n'était pas à

l'écopé.

La rebuffade est d'autant plus spectaculaire que les libéraux ont vraiment mis le paquet dans Joliette. Ministres et députés ont courtois les électeurs d'une façon indécente, comme si le sort du Canada était en cause. Et ils l'ont fait d'une manière qui nous ramenait loin en arrière, avec des méthodes éculées que l'on croyait disparues. En disant "non, merci", à cette meute, les Jolietains ont donné une leçon de choses aux libéraux et à leur arrogance de maîtres en pays conquis.

Alors que les problèmes de l'heure sont de plus en plus cuisants et que les électeurs cherchent vainement un leadership valable, les libéraux ont littéralement tenté d'acheter des votes en faisant des promesses de nature locale et en offrant des "bonbons" à qui en voulait. Ils ont traité les électeurs comme des enfants incapables de faire le partage entre l'essentiel et le secondaire.

Les Jolietains ont pris les "goodies" et ils ont voté selon leur conscience. Les \$5.5 millions de subvention à Scott Paper, de Crabtree (patelin même de M. LaSalle), ne sont pas à

dédaigner, non plus que les \$47,000 pour le Festival d'été de Lanauère, les \$11,000 pour le Festival de folklore de Rawdon, ou les \$9,000 pour l'âge d'or de Joliette. Mais la manoeuvre était tellement grossière et cousue de fil rouge que les électeurs ne s'y sont pas laissés prendre.

Autre facteur rafraîchissant: pendant que le candidat libéral, enterré par l'armada d'Ottawa, faisait une campagne "locale", M. LaSalle traitait des grands problèmes. "Joliette d'abord", clamait la propagande orchestrée d'Ottawa, tandis que les "bleus" évoquaient l'inflation, la baisse du dollar, les taux d'intérêt, le chômage, et autres problèmes dont l'impact se fait sentir partout. Et les Jolietains ont compris que les difficultés locales ne peuvent être résolues si on ne s'attaque pas d'abord avec vigueur et efficacité aux problèmes d'ensemble.

Les libéraux ont misé énormément sur le pouvoir et sur la nécessité d'avoir un député "du bon bord" à Ottawa, après treize ans de vaches maigres dans l'opposition. Ils laissaient ainsi entendre subtilement (!) que Joliette serait puni si on ne faisait pas taire M. LaSalle et si

on n'étais pas un autre illustre backbencher libéral, parrainé par le secrétaire d'Etat, M. Francis Fox. Bravement, les électeurs ont résisté à cette offensive aux relents passésistes, et c'est tout à leur honneur.

On a dit, par ailleurs, que M. LaSalle serait une sorte de député péquiste à Ottawa, en raison de ses racines nationalistes et de l'aide discrète de l'organisation péquiste. C'est pousser un peu fort. Les convictions de M. LaSalle ne sont pas de date récente, et sa majorité sans précédent n'est certes pas due à la machine péquiste. L'apparente "non-ingérence et non-indifférence" des témoins péquistes n'a pas nui au candidat "bleu", mais il y a des facteurs plus déterminants.

La résistance des Québécois aux visées constitutionnelles de M. Trudeau, leur désir de faire contrepoids, ont probablement joué dans Joliette, comme aux élections générales du Québec, en avril dernier. Cela aussi est rafraîchissant et réjouissant.

Le Québec n'est pas la chasse gardée des libéraux d'Ottawa. En résistant à la meute, Joliette leur sert un sévère avertissement. Ce n'est pas trop tôt!

Rapport de la Commission royale sur les quotidiens Une presse quotidienne "enchaînée"

Par la Commission Kent

Conformément à notre mandat, nous avons dû examiner s'il y avait une différence de qualité — par là, nous entendons surtout la manière dont le rôle de service public est joué — entre les quotidiens faisant partie d'un groupe ou d'une chaîne et les quotidiens indépendants. On peut tenir pour acquis d'emblée que l'appartenance à une chaîne a des effets sur un quotidien; le contraire est inconcevable. Mais quels sont ces effets? Les chaînes consacrent-elles une plus forte ou une plus faible partie de leurs ressources à la tâche? Quelle influence exercent-elles sur l'orientation rédactionnelle? S'y manifeste-t-il davantage de pressions extérieures (ou encore, des pressions différentes) sur le traitement de la nouvelle et de l'opinion? Le "marché des idées", sur lequel se fonde une société libre, perd-il de sa vigueur lorsque la grande majorité des quotidiens et une proportion écrasante du tirage se retrouvent sous la coupe d'un nombre restreint de conseils d'administration? Que se produit-il lorsque la concentration augmente et que la concurrence diminue?

Pour trouver réponse à ces questions, nous avons interrogé des propriétaires, des éditeurs, des rédacteurs en chef, des journalistes et des lecteurs; nous avons examiné la documentation fournie et étudié l'expérience acquise dans les autres pays; nous avons commandé à des spécialistes des recherches sur la structure économique, le style de direction et le produit rédactionnel des quotidiens, ainsi que sur les relations entre ces trois facteurs. Les résultats sont rapportés en détail ailleurs dans le présent rapport; voici brièvement certaines des tendances qu'ils ont permis de dégager.

Tous les propriétaires de quotidiens proclament qu'ils acceptent leur responsabilité sociale. La plupart d'entre eux le pensent, quoiqu'ils envisagent cette responsabilité dans leur propre perspective et n'accordent pas tous la même importance à leurs autres mobiles. Lord Beaverbrook disait jadis que son but comme propriétaire de journaux était de "faire de la propagande". Il reste aujourd'hui bien peu de ces "lords" de la presse. Le premier Lord Thomson soutenait que ses journaux étaient un moyen de transmettre de la publicité; il n'entendait pas dépenser sur le contenu rédactionnel plus d'argent qu'il n'était nécessaire pour maintenir ce véhicule. Cette attitude se rencontre de moins en moins souvent.

Les chaînes produisent de bons journaux; elles en produisent aussi de mauvais. Il en est de même des propriétaires indépendants. La différence réelle, du point de vue de l'intérêt public, est que les lacunes d'un journal indépendant ne se manifestent qu'au sein d'une collectivité donnée; lorsque des failles se manifestent chez les membres d'une chaîne, leurs effets peuvent se faire sentir sur l'ensemble du pays. Les deux situations dépendent des aléas de la propriété, pour le meilleur ou pour le pire, mais l'une est plus grave que l'autre.

Des exemples

Une société détenant uniquement des journaux, ou même sur une échelle plus vaste, des entreprises de communications, insistera probablement davantage sur sa fonction de service public qu'un conglomérat commercial qui n'a que des intérêts secondaires dans les journaux. On peut trouver certains avantages à l'appartenance à une chaîne, principalement sur le plan de la stabilité financière, quoique les prétendues rationalisations d'août 1980 aient maintenant fait perdre une bonne part de son poids à cet argument. Par contre, il est presque impossible de trouver quelque avantage que ce soit à l'appartenance à un conglomérat. Les conglomérats in-

Créée par le gouvernement fédéral il y a un an à la suite de la fermeture simultanée de l'Ottawa Journal et du Winnipeg Free Press, la Commission Kent sur la concentration des entreprises de presse remette hier son rapport. Présidée par M. Tom Kent, doyen de l'université Dalhousie, en Nouvelle-Ecosse, la commission était également composée de M. Laurent Picard, président de la Société Radio-Canada, et Borden Spears, ex-directeur du Toronto Star. LE SOLEIL publie aujourd'hui quelques extraits du rapport.



Les trois membres de la Commission royale sur les quotidiens: Laurent Picard (à gauche), Tom Kent et Borden Spears.

dustriels produisent de mauvais journaux; c'est une règle d'application générale.

Thomson Newspapers Limited, quoique très important au Canada, ne constitue qu'une infime partie d'un conglomérat international et présente les caractéristiques de l'espèce. Ses journaux monopolistes de petites villes, presque sans exception, sont un morne ramassis de boîtes à sous. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse dire si les journaux plus importants et de meilleure qualité acquis de FP contracteront eux aussi cette maladie. La chaîne Sterling, rejeton du complexe Hollinger-Argus, est une version réduite de Thomson. Les journaux Irving au Nouveau-Brunswick, filiales d'un autre conglomérat, sont particulièrement reconnus pour leur assujettissement le plus complet aux intérêts industriels.

Southam Inc. est l'exemple canadien d'un conglomérat de média qui ne possède des intérêts qu'en communications. Nous sommes d'avis, et les critiques avisés sont unanimes à cet égard, qu'elle prend ses responsabilités de service public plus au sérieux que les conglomérats industriels mixtes, étant motivée en partie par une tradition familiale qui lui confère une notion de ce que signifie l'expression "noblesse oblige". Southam se situe au-dessus de la moyenne de l'industrie, par exemple, sur le plan des mises de fonds dans la rédaction. On pourrait souhaiter que les avantages de cette politique sensée se manifestent d'une manière plus évidente dans l'ensemble des journaux de la chaîne, et particulièrement dans le Citizen d'Ottawa,

devenu le seul quotidien anglophone de la capitale nationale.

Une chaîne est une chaîne dans toutes les langues, mais les quotidiens au Québec, comme on l'a fait remarquer dans des passages précédents du présent rapport, subissent l'influence d'une culture et d'un marché différents de ceux du Canada anglais. Paradoxalement, on y trouve à la fois une concentration plus poussée et une concurrence plus vive. La presse hebdomadaire y est plus forte; les petites villes n'ont pas leur quotidien, comme dans les autres provinces, et la pénétration des quotidiens y est plus faible. Les journaux à grand tirage sont concentrés dans les deux grandes villes de la province où les chaînes se livrent une lutte sans merci. (La concurrence entre les chaînes de langue anglaise est sur le point de disparaître.) La conception du rôle joué varie aussi, comme le montre le fait que les deux chaînes de tabloïds ne sont semblables qu'en apparence. La presse de Péladéau estime que la nouvelle devrait être publiée sèchement, sans aucune intrusion d'opinion; on n'y trouve aucun éditorial. Les Sun sont surchargés de commentaires et d'opinions.

Profits

Il faut se poser une question fondamentale à propos des chaînes: ce type de propriété a-t-il une autre raison d'être que la réalisation de profits? Les propriétaires, de Southam à Thomson en passant par Péladéau et Irving, soutiennent avec force qu'ils laissent aux éditeurs et rédacteurs en chef de leurs journaux entière latitude sur la nouvelle et l'opinion. Dans la mesure où cela est vrai, et même s'il faut y voir une vertu,

une telle attitude ne laisse au propriétaire que le seul rôle de diriger une entreprise et de voir à ce que le montant au bas du bilan augmente d'année en année. Pourquoi prétendre alors que le journal n'est pas seulement une entreprise commerciale? Robert Fulford affirmait dans un article de *Saturday Night*: "Les grosses entreprises de presse sont fières de se tenir volontairement à l'écart de l'orientation rédactionnelle. Mais, dans ce cas, quelle est l'utilité des éditoriaux? Si les propriétaires n'expriment pas leurs propres opinions sur les orientations politiques du gouvernement (s'ils insistent sur le fait qu'ils ne veulent pas influencer la politique du gouvernement, comme l'a fait le premier Lord Thomson), alors, à qui appartiennent les opinions qu'on y trouve, et pourquoi sont-elles formulées?"

La remise de l'orientation du journal local entre les mains de leurs chefs, prétend-on, fait de celui-ci un porte-parole authentique de sa collectivité. Mais comment cette affirmation peut-elle avoir quelque fond de vérité lorsque les dirigeants locaux sont, comme cela se produit la plupart du temps, parachutés dans cette collectivité et proviennent d'un autre journal de la chaîne? La direction exerce la mainmise de deux manières: en nommant les cadres et en établissant ou autorisant les budgets. Or, ces deux fonctions décisives s'accomplissent au siège social de la chaîne; incontestablement, donc, c'est la chaîne qui détermine ainsi le caractère et l'orientation de ses filiales.

Nous revenons donc à notre question de départ: les journaux canadiens sont-ils en mesure d'assurer un meilleur service que celui qu'ils offrent actuellement à

leur clientèle, à leur collectivité, afin de contribuer à la vitalité et à la cohésion politique, économique, sociale et intellectuelle de la nation dans son ensemble? Le Comité Davey a rendu un verdict à cet égard en 1970.

Dans un petit nombre de cas, les sociétés en cause font des efforts sincères pour fournir au lecteur un contenu rédactionnel de qualité (...) en compensation de leur situation économique privilégiée. Mais nous sommes au regret de constater que, dans la plupart des cas, les journaux (...) exploitent leur milieu au maximum et lui donne le moins possible en retour. C'est ce qu'on appelle dans la langue contemporaine un rip-off, en quel-que sorte une saignée à blanc.

Ce verdict serait-il maintenu aujourd'hui? Nous le croyons. C'est la conclusion inévitable à laquelle mènent les témoignages entendus par la Commission. La situation économique privilégiée des journaux se consolide; c'est particulièrement le cas des chaînes et des conglomérats de plus en plus puissants qui placent la maîtrise de la presse entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de personnes. On assiste à une marche inexorable vers l'expansion, se traduisant dans presque tous les cas, non par la création de nouvelles entreprises, mais par l'acquisition d'anciennes. Les quotidiens sont absorbés par les chaînes, qui deviennent par la suite des conglomérats mixtes de communications s'intéressant de moins en moins à la portion "quotidiens" de leurs intérêts (Southam), ou de simples unités dans d'immenses conglomérats multi-industriels (Thomson, Power, Hollinger-Argus, Irving). Certains journaux indépendants (la *Free Press* de Londres, le *Star* de Toronto) s'engagent dans la voie de la diversification et deviennent eux-mêmes des conglomérats. Il y a une douzaine d'années, les chaînes détenaient 58 pour 100 de tout le tirage des quotidiens au Canada. Cette proportion est maintenant passée à 77 pour 100.

A chaque étape de l'expansion, de la concentration et de la formation de conglomérats, le montant au bas du bilan joue un rôle de plus en plus grand dans la définition de la stratégie de l'entreprise. Les deux sources de revenus des quotidiens sont les annonceurs et les lecteurs. En 1970, les annonceurs représentaient 73 pour 100 du revenu brut des quotidiens, et le tirage 27 pour 100. En 1980, la proportion était de 78 à 11. On pourra peut-être résister aux pressions visant à considérer les besoins des publicitaires avant ceux des lecteurs, mais elles s'intensifient.

L'expansion des entreprises par la concentration en groupes nombreux s'est accompagnée d'une réduction dans la diversité de la nouvelle et de l'opinion, élément vital d'une société libre. La qualité de ce qui reste ne s'est pas améliorée, elle s'est même dégradée à certains égards. Ce déclin est attribuable, au moins dans une certaine mesure, à l'influence normalisatrice des grandes sociétés, que l'on applique ici à une profession essentiellement individualiste et intuitive. L'innovation, la créativité et même un degré souhaitable d'extranéité cèdent le pas aux pressions normalisatrices.

Les quotidiens peuvent-ils s'améliorer sur le plan de la qualité, fidèles à leur objectif déclaré d'excellence? Oui. Nous n'entendons pas ici calomnier les journalistes qui pratiquent actuellement leur métier; nous ne faisons que critiquer le système au sein duquel ils l'exercent. Si on les libère de certaines des contraintes qui leur sont actuellement imposées, on pourra exiger davantage de leur part. A la fin du présent rapport, nous proposerons quelques mesures susceptibles d'aider à la réalisation de cet objectif.

La concentration des entreprises de presse Rentabilité d'abord, liberté ensuite

L'objet du présent rapport n'est pas de savoir si le pays devrait ou non changer sa politique générale à l'égard de la formation de conglomérats. Nous n'examinons le cas précis des journaux et les conséquences particulières des conglomérats que dans la mesure où ils touchent la façon dont les journaux s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard du public. Les conglomérats sapent la légitimité des journaux, ils édifient une structure de pouvoir dont, au dire des principaux propriétaires eux-mêmes, la meilleure défense est qu'ils ne l'exercent pas, ce pouvoir. Dans leur témoignage devant la commission, ils ont tous soutenu n'avoir rien à se reprocher puisqu'ils donnent carte blanche à ceux de leurs employés qui sont tenus pour les éditeurs de leur différents journaux. Plusieurs monarches absolus dans l'histoire se sont peut-être retranchés derrière cet argument, mais ce n'est pas ce qui les a maintenus au pouvoir. La délégation ne déplace pas le siège ultime du pouvoir.

Au reste, on y tient, à ce pouvoir. Si les lois et la politique actuelles ne sont pas modifiées, le processus de concentration ne cessera de gagner du terrain. La prochaine grande expansion est déjà apparente. Southam dépense des millions de dollars chaque année pour employer un plus grand nombre de journalistes et produire de meilleurs journaux que ne l'exigeraient des calculs strictement financiers. Pareille entreprise est évidemment une proie facile pour un conglomérat comme celui de Thomson, qui pourrait acheter les actions, puis se rem-

boursier en éliminant les frais superflus de manière à gonfler ses profits nets. Il reste aussi à raffler des journaux encore indépendants dont les propriétaires assument bien leurs responsabilités.

Avec la baisse du taux de natalité, toutes les entreprises familiales s'exposent au risque grandissant de n'avoir, à la génération suivante, aucun héritier qui soit disposé ou apte à prendre la relève. Certains propriétaires indépendants ont soutenu énergiquement devant la commission que ce déclin est fortement accentué par le système fiscal, notamment par l'impôt sur les gains présumés en capital au décès. D'autres ont prétendu devant la commission que le Canada est le seul pays à appliquer de telles dispositions. Pour rétablir les faits, il faut dire que la majorité des pays perçoivent des droits successoraux; de fait, au nombre des pays industrialisés, le Canada se distingue par le montant relativement peu élevé des impôts qu'il perçoit au décès. La commission reconnaît les difficultés de transfert de propriété, mais croit que rien ne la justifie de considérer les journaux comme un cas particulier. Si les effets de l'impôt perçu au décès doivent être atténués, ils devraient l'être, à notre avis, au moyen d'un changement de politique applicable à toutes les entreprises.

De toute manière, un tel changement ne ferait que retarder l'action des forces à l'oeuvre au sein de la presse. Si les lois et la politique existantes ne sont pas modifiées, le processus de concentration ne pourra qu'empirer: une entreprise cédera

à une autre, l'agglomération s'intensifiera jusqu'à ce qu'un ou deux grands conglomérats se partagent tous les journaux au Canada.

Situation inacceptable

Nous n'en sommes pas encore rendus là. Par contre, la situation actuelle est tout à fait inacceptable dans une société démocratique. Le pouvoir, et un pouvoir qui n'a aucun compte à rendre, est concentré dans trop peu de mains. Peu importe qu'il soit exercé à bon ou mauvais escient ou qu'il ne soit pas exercé du tout. Le problème réside dans le fait que l'exercice de ce pouvoir dépend de l'indifférence ou des caprices de quelques personnes, qu'elles soient dissimulées ou non derrière une compagnie. Dans une ville à journal unique, la motivation qui sous-tend une production de haute qualité est peu élevée. Au contraire, dans la plupart des cas, on s'intéresse surtout à la production d'un journal au plus bas prix possible. Le lecteur insatisfait n'a pas de choix. Le pouvoir de pondération que pourrait exercer l'opinion publique est donc faible. Il freine peut-être les abus les plus extrêmes des compagnies, mais il n'est pas assez fort pour inciter ces dernières à prendre les mesures nécessaires pour produire un journal qui soit bien documenté et impartial, dont l'information soit exacte et complète.

Dans une chaîne, et encore plus dans un conglomérat, l'attention personnelle accordée à un journal en particulier par le chef de l'entreprise est forcément limitée.

D'après son témoignage devant la commission, Lord Thomson semble consacrer relativement plus de temps à ses journaux qu'à la plupart des autres entreprises de son conglomérat. Même alors, le temps consacré à chaque journal dans une année ne peut se chiffrer que par quelques heures. Ce sont ces mêmes journaux qui obtiennent, dans la plupart des villes où ils sont seuls, un taux de rendement qui plongerait la plupart des spéculateurs dans l'extase.

Notons, encore une fois, que lorsque des journaux se concurrencent directement, les profits peuvent être pour ainsi dire inexistantes. Le *Journal* d'Ottawa et le *Tribune* de Winnipeg ont bel et bien subi des pertes. Mais lorsqu'un journal occupe le marché à lui seul, la concurrence livrée par les autres médias ne l'empêche généralement pas de réaliser des profits intéressants. Les journaux monopolistes n'ont pas à engager d'importants frais de rédaction pour gagner des lecteurs. Ainsi, le principal moyen d'accroître les profits au maximum consiste à réduire les frais au minimum, surtout les frais de rédaction. En d'autres termes, ils peuvent considérer comme profit les ressources qu'ils devraient dépenser pour offrir un produit de qualité au public. Peu importe que les profits soient distribués sous forme de dividendes ou gardés pour accroître la valeur du capital des entreprises. Dans un cas comme dans l'autre, les profits ne devraient pas de trop excéder les dépenses engagées par le journal pour s'acquitter de sa responsabilité envers le public...

Un mythe

La rentabilité ne compte pas pour grand-chose dans la question de la presse. Ce qui compte par-dessus tout, c'est le pouvoir qui s'exerce sur la pensée des Canadiens et des Canadiennes.

Un conglomérat qui commande un grand nombre de journaux peut ne jamais s'en servir à des fins politiques qui correspondent aux intérêts et préjugés de ses principaux dirigeants, mais la chose est possible. Qui sait quand et comment cela se produira? Une société propriétaire de plusieurs journaux peut bien ne pas décourager ni déprécier les rédacteurs et journalistes qui analysent et critiquent, par exemple, l'industrie pétrolière dans laquelle la société a des intérêts. Mais, une fois de plus, elle peut bien le faire. La société ne choisira certainement pas sciemment ses rédacteurs qui critiqueront ses orientations...

Quiconque a vécu dans le milieu de la presse sait qu'en réalité, le pouvoir exercé par les chaînes dans la détermination du contenu de ses journaux se fait sentir un peu partout. Le siège social choisit les éditeurs qui nomment tous les autres à leur tour. Il a la main haute sur les budgets et dans certains cas, il surveille les dépenses dans le menu détail. Il dispose d'une réserve d'éditeurs interchangeables et impose des normes administratives implicites. C'est rêver en couleurs que de donner à entendre qu'il encourage l'autonomie de la rédaction...

Des félicitations à Charlesbourg pour les pistes cyclables

La ville de Charlesbourg a/s M. Pierre Bernier, maire
Hôtel de ville de Charlesbourg

Il arrive très souvent, sinon tout le temps, que lorsqu'un organisme municipal, provincial ou autre pose un geste touchant la collectivité, il se trouve des gens pour critiquer le geste en question. En effet, quand tout va mal, il faut absolument trouver un coupable, alors que ce n'est la faute de personne si tout va bien.

J'ai cru comprendre que la responsabilité des aménagements des pistes cyclables était l'idée de M. Raymond Paquin, directeur des services de la circulation. J'aimerais que vous transmettiez mes plus sincères félicitations à ce monsieur pour cette trouvaille géniale.

Comme citoyen du Lac Clément, dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, je me sers de ces pistes pour me rendre à mon travail à la polyvalente de Charlesbourg, très fréquemment.

Si ma mémoire est bonne, aussitôt que les pistes cyclables ont été inaugurées, il s'est trouvé des gens pour décrire le fait qu'elles soient à deux sens, à gauche de la route, qu'elles ne soient pas assez larges, etc., etc., etc. Par contre (bien que je ne lise pas les journaux très

souvent), je n'ai pas vu beaucoup de félicitations ou d'articles de journaux louangeurs concernant ces aménagements.

En tant qu'adepte inconditionnel de l'activité physique sous toutes ses formes, il me fait chaud au cœur de voir toutes ces personnes utiliser les pistes soit pour voyager, soit pour se détendre. Maintenant, tout ce qu'il reste à faire, c'est de convaincre les gens de se servir de ces pistes pour se rendre à leur travail. En effet, me rendant à la polyvalente le matin, ou chez moi le soir, je vois très peu de gens à bicyclette. Par contre, ils sont légions les fins de semaine.

Imaginons-nous un peu, si les gens laissaient de côté leur "sacré-sainte voiture" pour un temps et se servaient de vélo pour se rendre au travail, les jours de beau temps: (moins de pollution, économie d'énergie, etc.). Mais, ne soyons pas trop rêveurs et laissons ce long et difficile travail de persuasion à Kino-Québec.

De nouveau, je vous adresse mes sincères félicitations pour cette bonne initiative.

Louis-T. Blais
Lac Clément

Des indépendants, oui, mais de vrais...

J'ai été agréablement surpris de lire dans l'édition du SOLEIL du 6 août dernier que certaines personnes partagent mon opinion sur les partis politiques au niveau municipal. La politique municipale n'a pas à être tributaire des partis politiques: voilà ce que disait, en résumé, la lettre coiffée du titre "Au municipal les partis nuisent".

Je suis d'accord avec l'auteur de cet écrit quand il est question de l'inefficacité des partis politiques municipaux dans le développement autonome des différents quartiers d'une ville. Si l'on se fie à ce que nous avons pu voir à Québec au cours des dernières années, cet énoncé n'en prend que plus de valeur. Si les citoyens ont le droit démocratique de se choisir des conseillers pour les représenter, les conseillers élus devraient avoir logiquement le droit démocratique de parler au nom de leurs électeurs et de protéger les intérêts de ces derniers. Or, lorsqu'un conseiller est élu sous la bannière d'un parti politique, c'est avant tout à sa formation politique qu'il doit alléger, ce qui relie les intérêts de ses commettants en deuxième place. Cet état de chose n'est évidemment pas le cas pour un candidat indépendant, un candidat indépendant se veut un candidat de quartier et non de parti.

Mais il faut faire attention lorsque nous parlons de candidature indépendante. Il faut nous méfier de ceux qui se présentent sans aucun sérieux, sans profondeur de pensée et sans ligne directrice d'action. Un candidat indépendant n'a pas de parti qui lui dicte une ligne de conduite à suivre. Il se doit d'être fort et sincère et de s'appuyer sur les désirs réellement exprimés par ses électeurs.

Ainsi, il y a déjà eu des candidats indépendants qui n'ont fait que gruger des votes à un adversaire politique menaçant de façon à ce que le candidat du parti qui occupait le pouvoir puisse être réélu: c'est à surveiller. Il y a également eu des candidats indépendants qui ne se sont présentés que dans le but de se faire un nom et de se représenter par la suite sous la bannière d'un parti politique: ça aussi c'est à surveiller car, dans les deux cas, les candidats faussent leurs véritables intentions. Il nous en faut des candidats indépendants, oui, mais des représentants capables de bien défendre les intérêts de leur quartier, de leur milieu de vie.

Un conseiller municipal se doit d'être au service de la personne humaine et non pas asservi par un parti politique.

Madeleine Dallaire
Québec

A bas ces tapis mur à mur!

De nos jours, la pose des tapis mur à mur est à la vogue et nombreux sont les gens qui considèrent cette petite manie de notre siècle comme une forme d'embellissement et de confort pour les appartements.

La plupart de ces adeptes ignorent cependant que la réalité est tout autre: les tapis mur à mur, bien que moins nocifs que la mousse formaldéhyde qui a fait le désespoir de nombreux propriétaires, n'en sont pas moins eux aussi, en contradiction avec la santé et l'hygiène. Cela s'applique davantage aux appartements de nos maisons que des grands bureaux et salles des administrations publiques où le grand espace et l'aération contrebalancent dans une certaine mesure les effets nocifs des tapis mur à mur.

Tout d'abord, l'embellissement d'une pièce par un tapis mur à mur est discutable. En effet, un tel tapis laisse plutôt une impression de richesse que de beauté, car il donne par lui-même une idée d'uniformité alors que c'est justement dans la variété qu'il faut rechercher l'embellissement d'une pièce. Ainsi, un beau tapis au centre de celle-ci et ne dépassant pas le 1/3 de la superficie l'orne sans être trop avantageusement sans donner cette impression d'uniformité.

Les tapis mur à mur sont aussi contraires à la santé et l'hygiène et cela a été prouvé, car:

1 — Ils assèchent l'air de la pièce, ce qui nuit aux voies respiratoires: cela prend une grande importance surtout l'hiver lors du chauffage des pièces. Ils sont ainsi une calamité pour les bronchiteux et asthmatiques et peuvent également incommoder nombre de bien-portants. Ils sont aussi le foyer d'allergies.

2 — Ils sont contre l'hygiène car la poussière et les microbes s'accumulent en eux. En outre, certains peuvent renfermer des charges d'électricité statique et incommoder des personnes et cela, tout à leur insu.

Enfin, ils peuvent causer un tort considérable aux parquets de bois sur lesquels ils sont posés, surtout dans les endroits humides, car ils favorisent la nidification des insectes.

A. Ribis
Québec

Champs de blé ou champs de batailles?

Suite à la lecture d'un récent article, paru dans la revue "Explorations", publiée par le Centre des recherches pour le développement international (CRDI), dans son numéro de janvier 1981, une question obsédante revient sans cesse dans mon esprit: "Quand donc cesserons-nous de nous plaindre continuellement de nos conditions de vie, prétendument menacées par le chômage et l'inflation, pour nous tourner vers nos frères du Tiers-Monde, aux prises avec des problèmes économiques beaucoup plus graves que les nôtres?" Qu'allons-nous faire pour améliorer la situation alimentaire des pays en voie de développement?

En effet, la collection actuelle d'organisations internationales d'aide alimentaire ne brille pas spécialement par une démonstration convaincante des efforts de coordination, en ce domaine. Ces organisations ont, sans doute, le mandat et les moyens de faire quelque chose, mais comme aucune haute autorité n'a réussi à coordonner leur travail et à vérifier leur

efficacité, elles en arrivent à utiliser leurs ressources dans des jeux politiques et des lettres d'influence.

A titre d'exemple, le Canada dépense au total environ 1,2 milliard de dollars par an pour l'aide publique au développement, soit environ 0,43% de notre produit national brut (PNB). Le montant total de l'aide fournie par les pays membres de l'OCDE s'est élevé à près de 20 milliards de dollars en 1978, ce qui représente une importante somme d'argent, et pourtant cette contribution ne s'élève pas à plus de 0,35% de leur PNB. Par contre, plus de 500 milliards de dollars ont été dépensés en budgets militaires, pendant cette même année, ce qui représente environ 5% du PNB mondial. Cette disproportion scandaleuse entre l'aide apportée aux pays en voie de développement et les sommes affectées aux dépenses militaires a de quoi faire réfléchir sérieusement quiconque a à cœur l'établissement d'une paix mondiale fondée sur la justice économique et la fraternité humaine à l'échelle planétaire.

Je ne veux cependant pas

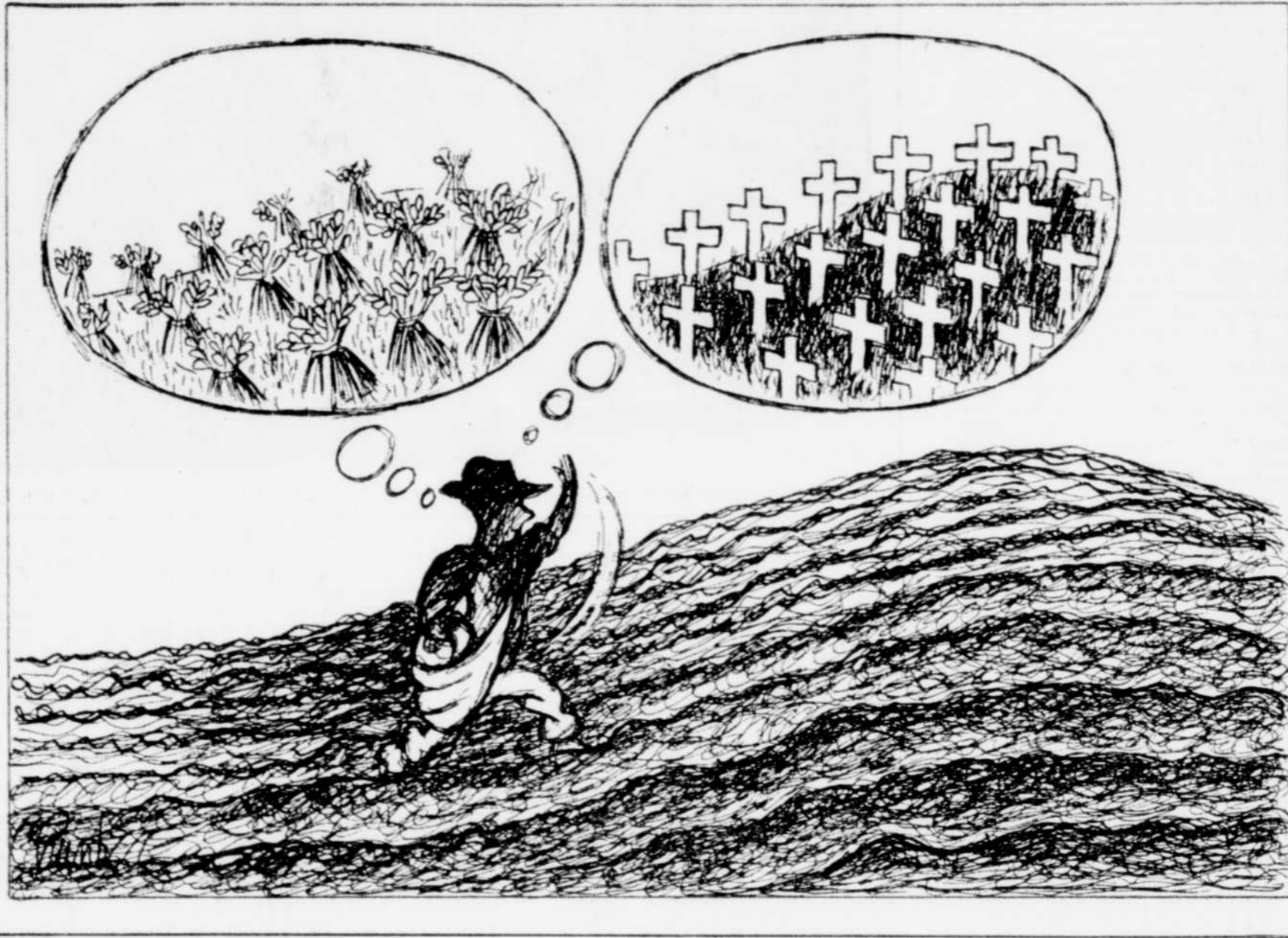
créer l'impression que la crise alimentaire mondiale disparaîtra seulement à coups d'argent. Je crois fermement que les pays en voie de développement doivent augmenter leur production alimentaire, et que la solution passe avant tout par la mise au point d'une stratégie de développement de cette production. Quand nous aurons une stratégie mondiale ferme et claire, nous verrons peut-être nos gouvernements consacrer leurs ressources à l'agriculture plutôt qu'aux armements, car nous disposons des ressources et des techniques permettant de donner à manger à tout le monde: ce qui manque, c'est la volonté collective, basée sur la bonne volonté de chaque individu à penser davantage à l'amélioration des conditions de vie de ses frères humains les plus démunis qu'à l'amélioration de ses propres conditions de vie, déjà largement au-dessus du seuil de pauvreté pour la plupart d'entre nous.

En effet, les économistes de l'OCDE estiment que, même avec une population mondiale de 12 milliards d'êtres humains, ce qui re-

présente trois fois la population mondiale actuelle, nous aurons les ressources nécessaires pour nourrir tout le monde. De plus, le président du Conseil alimentaire mondial aperçoit des signes d'amélioration à l'horizon, notamment dans le renforcement de la détermination politique des principaux dirigeants actuels d'intensifier la lutte collective contre la faim.

Nous n'insisterons cependant jamais trop sur le fait que cette volonté collective à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure, doit d'abord être celle de chaque individu. Quand chacun commence à penser au problème alimentaire mondial, la solution est en vue car tout problème de cette envergure, de quelque nature qu'il soit, trouve toujours sa solution quand chacun y met du sien pour apporter sa pierre dans la construction d'un nouvel ordre mondial, basé sur la justice sociale et un authentique esprit de solidarité internationale à l'échelle planétaire.

Jean-François Lallier
analyste de l'informatique
université Laval



L'admission des technologistes chez les ingénieurs va créer de la confusion

Docteur Camille Laurin
ministre de l'Éducation
Hôtel du gouvernement
Québec

Les propos qui suivent vous sont adressés, tout autant en votre qualité d'homme bien pensant, que comme élu du peuple, responsable de certaines destinées des Québécois.

Je compte trente-trois années de pratique de l'ingénierie et espère en vivre un bon nombre d'autres encore. Ma pratique m'a permis de communiquer avec plusieurs ingénieurs étrangers. J'ai servi sur la Commission ingénieurs-techniciens de l'Ordre des ingénieurs du Québec (1977-1978) et je suis l'auteur de deux rapports commandités par l'OIQ en 1978, soit:

— les statuts de divers groupes de professionnels du domaine de l'ingénierie à l'étranger;

— les ingénieurs et les techniciens au sein d'entreprises du Québec.

Vous avez compris dès lors, que mes propos touchent votre décret récent de faire admettre les diplômés de l'École de technologie supérieure de l'UQ à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Vous connaissez la position officielle de l'Ordre sur ce sujet et je la connais aussi, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir considérer mes opinions comme tout à fait personnelles et n'engageant que moi-même.

Protection du public

Vous serez d'accord avec moi qu'un titre professionnel réservé aux membres d'un ordre ou d'une corporation, a pour but primordial la protection du public utilisateur des services de ce groupe. Ce titre est l'assurance d'un minimum de connaissances acquises par son détenteur, mais comme vous savez aussi n'est pas nécessairement un gage de sa compétence. Cette compétence doit s'affirmer par les actes mêmes du professionnel en question.

En second lieu, j'ai la conviction que toute législation gouvernementale ne doit être que la

reconnaissance d'un état de faits pour le bien commun et non la création artificielle d'une situation.

Au Québec, certaines professions traditionnelles, telle la médecine, peuvent paraître supporter leurs membres et leur assurer un statut privilégié quelle que soit leur compétence. Il ne m'est jamais apparu que tel était le cas, pour l'ingénierie. Au contraire, j'ai la nette impression que comme nombre de mes collègues ingénieurs, j'ai dû et je dois encore contribuer en tant qu'individu à bâtir la profession plutôt qu'attendre qu'elle me supporte.

C'est dans cet esprit que j'aimerais vous rappeler le régime de M. Duplessis, durant les années 45 à 60, alors que la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec éprouvait de grandes difficultés à faire reconnaître un statut légal raisonnable pour ses membres. C'est le rôle réel de l'ingénieur dans le développement du Québec qui a fait que le législateur a établi son statut au Québec, à un degré de respect qui fait l'envie de nos confrères étrangers, autant ceux des États américains que ceux des autres provinces canadiennes. En fait au Québec, le titre d'ingénieur n'a plus maintenant à être suivi d'un qualificatif pour donner l'assurance d'une formation mondiale reconnue. (Ailleurs aux États-Unis et au Canada, on utilise encore le titre "ingénieur professionnel").

Je réitère ici, que selon mes convictions personnelles, un titre ne confère pas nécessairement la compétence, mais alors que le Québec est à l'avant-garde dans un domaine, je suis troublé de constater qu'on veuille le faire rétrograder dans ce même domaine, sous prétexte que d'autres le font...

Dans vos fonctions en tant que ministre, vous vous devez d'entendre les arguments présentés par les divers lobbies d'intérêt, dont celui du directeur de l'ETS, Roland Dugré, que j'estime beaucoup pour ses qualités personnelles et pour sa détermination à faire accepter ses diplômés comme membres de l'OIQ.

Quelqu'un a déjà dit: "A gagner l'on perd, à perdre l'on gagne"; personnellement je ne veux ni gagner ni perdre sur cette position. Je me sens toutefois une obligation morale de vous émettre mon opinion.

Rôle utile

Cette opinion est à l'effet que la formation reçue par les diplômés de l'ETS les prépare à exercer des fonctions très utiles dans notre société, lesquelles fonctions peuvent les conduire à des postes importants de direction dans le monde de l'industrie, de la construction, de l'entretien ou des services. Il est temps, je crois, que dans nos valeurs sociales québécoises, l'on accorde l'importance qui est due aux exécutifs du monde industriel et commercial tout comme on le fait pour les membres des professions traditionnelles.

Les ingénieurs que je connais ont un grand respect pour ces diplômés de l'ETS dans les fonctions qu'ils peuvent très bien remplir sans les barrières qu'impose une appartenance à un ordre professionnel. La collaboration des ingénieurs me paraît donc acquise, aux techniciens, technologues et diplômés de l'ETS.

Ici, je reviens à mon deuxième principe qu'une législation ne doit être que la reconnaissance d'un état de faits.

Les faits sont que les diplômés de l'ETS quelles que soient leurs années de scolarité, n'ont pas acquis le nombre ni le genre de crédits universitaires qui forment le bagage de connaissances requis pour porter le titre d'ingénieur ici au Québec.

Je ne crois pas qu'un titre octroyé politiquement puisse changer l'échelle des valeurs sociales chez nous comme nulle part ailleurs. Plutôt que de créer de la confusion dans un ordre établi de peines et de mérites, je dis ceci, M. le ministre: laissez à ces jeunes le plaisir et le défi de bâtir au Québec, une profession bien à eux; ne leur enlevez pas le privilège que mes confrères et moi-même avons eu de construire une profession de par

nos actes et qu'un arrêté en conseil a finalement reconnu. J'ai ouï-dire qu'à Hydro-Québec un problème syndical se pose pour ces diplômés de l'ETS qui ne s'intégreraient présentement ni au Syndicat des techniciens, ni à celui des ingénieurs. N'est-ce pas là une situation enviable pour eux sous bien des rapports?

Opposition

Quoi qu'il en soit, M. le ministre, vous avez compris qu'avec la majorité de mes confrères ingénieurs, je m'oppose à l'appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec, des diplômés de l'ETS et ce:

— dans l'intérêt du public;

— dans l'intérêt même des diplômés de l'ETS;

— pour la sauvegarde d'un statut reconnu internationalement pour l'ingénieur du Québec.

Vous pouvez croire que j'esquisse de défendre un club exclusif; loin de moi cette intention. J'ad-

metts qu'après l'effort et le temps consacrés à devenir ingénieur, cette profession m'a bien servi et j'ai tenté de le servir au meilleur de moi-même; j'en suis toutefois arrivé à la conclusion que la plus belle valeur demeure la valeur de l'individu quel que soit le titre que la société lui a accolé pour se protéger elle-même, ou l'absence d'un tel titre. Dans l'esprit de cette conclusion je souhaite aux diplômés de l'ETS de devenir des surintendants de production, des gestionnaires de projets, des experts dans des milliers de domaines de la technique moderne, des vice-présidents ou présidents et ce, en étant toujours fiers de leurs propres accomplissements, à partir de la formation reçue, plutôt que de s'être complus dans un titre obtenu politiquement de par la bonne intention et l'énergie du premier directeur de leur école, à qui j'offre mes hommages les plus amicaux.

J. Urbain Moreau, citoyen et ing.
Montréal

L'économie mondiale à un tournant

L'économie mondiale est sur le point de prendre un nouveau tournant. En effet, c'est bien ce que pensent plusieurs économistes et hommes d'affaires. Là où il était temps de réajuster le système monétaire international apparut, fin 1972, le problème des matières premières. Les pays producteurs de pétrole (Irak, Iran, Algérie, Libye, etc) ont vu leurs revenus s'accroître d'une façon démesurée. Ce transfert de capitaux issu de la crise pétrolière a provoqué l'ajournement des décisions concernant la restauration de l'ordre monétaire international. Cette masse monétaire, livrée à elle-même, provoque de multiples poussées inflationnistes et la destruction du système de paiements internationaux.

Face à cela et de façon à éviter le pire, plusieurs pays capitalistes devront avoir une nouvelle vision des choses. Les pays en voie de développement devront être in-

tégrés dans les grands accords internationaux (en particulier le domaine monétaire). De plus, les pays industrialisés et les pays en voie de développement dotés de richesses devront coopérer à l'aide apportée aux pays du Tiers-monde. En ce qui concerne les pratiques monétaristes, j'espère bien qu'elles ne deviendront pas la méthode normale d'aide aux pays sous-développés.

Louis Laverdière
Étudiant

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 380, rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6

C'est la grande **VENTE** après **INVENTAIRE** pour 3 JOURS



REFRIGERATEURS



Hotpoint
RT 170
16.9 pi. cu.
Amande seulement
PRIX SPECIAL

\$639

RT 152 15 pi. cu.

PRIX SPECIAL
\$589

REFRIGERATEUR

Hotpoint
RC 140
Idéal pour le chalet.
PRIX SPECIAL

\$419



CUISINIÈRE

KE235EW

• 30" avec four à nettoyage facile;

• Centre de programmation;

• Éléments amovibles; 2 de 8", 2 de 6";

• Tiroir de rangement.

PRIX SPECIAL

\$399

LAVEUSE Hotpoint

• 2 cycles: lavage additionnel et régulier • une seule vitesse • combinaisons de température de l'eau pré-réglées dans la minuterie • 3 réglages de niveau d'eau • Filtre autonettoyant • Blanc seulement.

no LA 312 D

\$449

PRIX SPECIAL

SECHEUSE Hotpoint

• 3 programmes de séchage: régulier manuté, spécial et délicat • 3 températures • Bouton de mise en marche de sûreté • Filtre à charpie amovible placé à l'avant • Blanc seulement.

no DE 320

\$299

PRIX SPECIAL

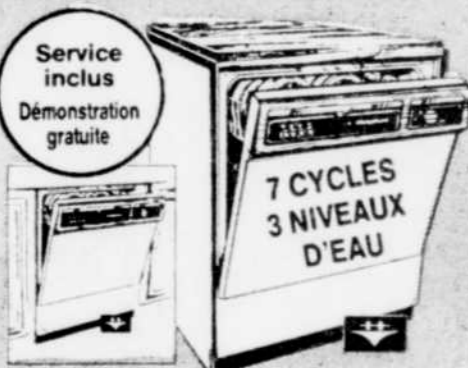
L'ensemble \$739



Mise au niveau et raccordement inclus.
Service Inklus.
Démonstration gratuite.

LAVE-VAISSELLE Hotpoint

Service inclus
Démonstration gratuite



no SU 410
Modèle encastré
PRIX SPECIAL

\$449

• 4 boutons-poussoirs pour 7 cycles: casseroles, régulier, rinçage d'attente, abrégé, plus 3 phases de séchage économique en option.
• Lavage à multiples paliers
• Broyeurs d'aliments mous.
• Panier à coutellerie

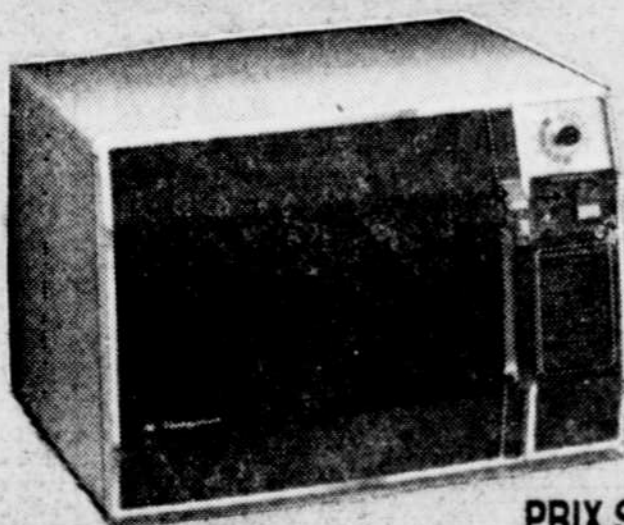
no SC 410
adaptable
PRIX SPECIAL

\$469



CONGELATEURS Hotpoint

8 pi. cu. \$259 16 pi. cu. \$339
12 pi. cu. \$299 19 pi. cu. \$359
23 pi. cu. \$399



FOUR MICRO-ONDES Hotpoint

Modèle RE926T
Apparence esthétique rehaussée par la porte transparente noire. Minuterie de 35 minutes à 2 vitesses. Choix de deux intensités de puissance: élevée et basse/décongélation. Four à grande cavité de 1.3 pied cube. Livre de recettes compris. Secteur électrique de 120 volts, 11.0 ampères.

PRIX SPECIAL

\$449⁹⁵

VOICI L'OCCASION DE RAJEUNIR VOTRE MOBILIER, TOUT EN BENEFICIANT DE RABAIS EXTRAORDINAIRES

RABAIS DE 20% A 50%

sur certains échantillons de plancher pour CUISINE, CHAMBRE et SALONS, TABLES et LAMPES... pour livraison immédiate

Différents lots de mobiliers de salle à manger, salon et chambre, sommiers-caisses et matelas de marques réputées telles que: Simmons, Suprême, Samton, Poitras, Thibeau, Villas, Nado, Biltmore, Lazy-Boy à prix exceptionnel, Bergeron, Princeville, Vallières et Dave-luyville; aussi dans les appareils Roy, Hotpoint, Toshiba, Admiral, R.S. et Lloyd's, Jenn-Air, Hoover, RCA.



TABLE EN ERABLE

ou formica fini brun
4 chaises

~~\$499~~

\$339



Lot de
FAUTEUILS BERÇANTS

\$49⁹⁵

IDEALES POUR COMPLETER VOTRE DECOR...

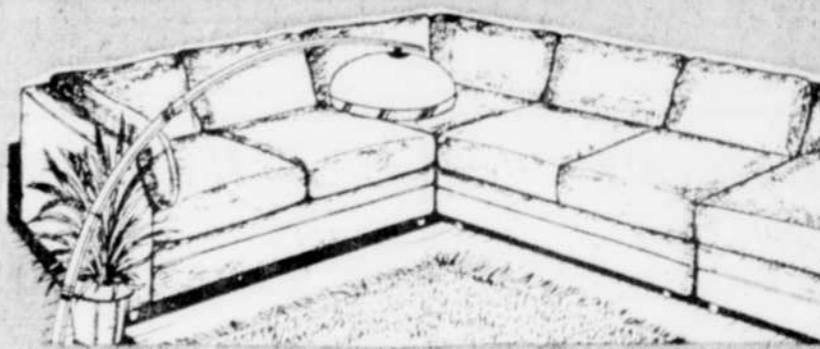
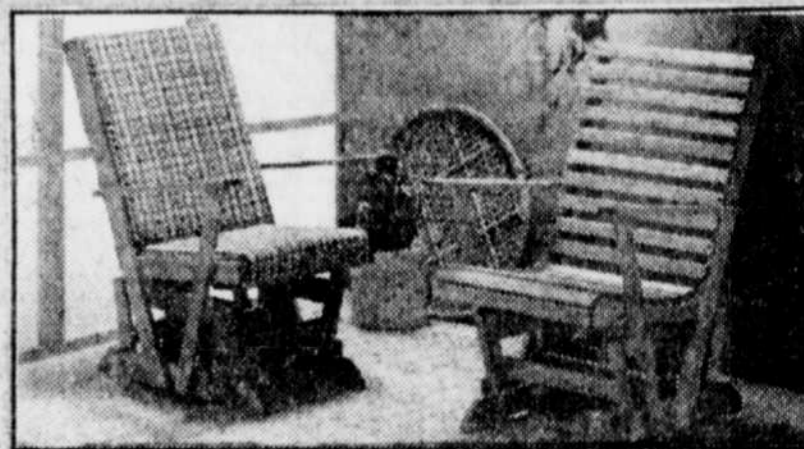
CHAISE dossier haut

\$99

CHAISE DE PATIO dossier haut

\$99

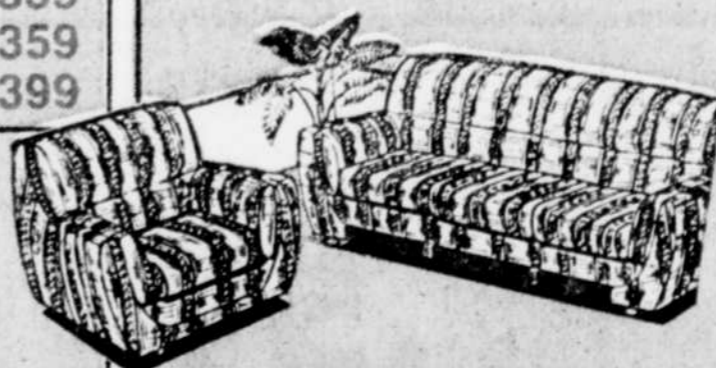
Bois traité pour l'extérieur



Mobilier de salon

de style moderne

Prix GL: \$449



MOBILIER DE SALON 2 PIECES

Val. Rég. \$597

Très confortable, recouvert de polypropylène. Bois massif sur les appuis-bras.

\$399

EN VEDETTE



ORTHO-REPS

L'ensemble 39" Sommier et matelas

\$99

L'ensemble 54" Sommier et matelas

\$119

FUTURS COUPLES

Profitez de nos bas prix pour choisir votre ameublement



Service et livraison gratuits dans un rayon de 30 milles.

Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec.

GASTON
Levesque
INC.



• 100, RUE CHABOT • 250, RUE ROUSSEAU • 101, RUE BEAUCAGE, VILLE-VANIER • 683-3471

provibec

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

PRIX EN VIGUEUR DU 19 AU 22 AOÛT 1981

Pour les marchands de la région de Québec

Boeuf de première qualité Canada Catégorie «A»

BIFTECK DE RONDETranche complète
la lb**2²⁸****BIFTECK OU RÔTI
POINTE DE SURLONGE**Coupe de boeuf
Canada «A»
la lb**2⁷⁸****RÔTI GROUPE
DE BOEUF**Désossée
Coupe de Boeuf Canada «A»
la lb**2⁴⁸****BOEUF HACHÉ**Mi-maigre
la lb**1⁹⁸****BACON TRANCHÉ**Maple Leaf
Régulier ou à l'érable
500 g**1⁹⁸****SAUCISSE FUMÉE**Tout boeuf
Coorsh
16 onces**1⁹⁸****LAITUE POMMÉE**Canada no 1
Produit du Québec
Grosneur: 18
chacune**.45****RAISINS VERTS
SANS PÉPINS**Canada no 1
Produit de la Californie
la lb**.99****PAMPLEMOUSES
BLANCS**Produit de la Californie
Grosneur: 48**4/1⁰⁹****CHOUX FLEURS**Canada no 1
Produit du Québec
Grosneur: 12
chacun**.69****MAIS SUCRÉS**Canada no 1
Produit du Québec
Grosneur: 72
la douzaine**1¹⁹****JUS D'ORANGE**
surgelé, Kent
boîte de 16 oz**.99****MAYONNAISE**
Kraft
bocal de 750 ml**1⁵⁹****ADOUCISSEUR**
pour tissus, Downy
contenant de 3 litres**3³⁷****MOUTARDE**
préparée, Schwartz
bocal de 16 oz**.59****POIS VERTS**
de choix no 1 et 2, Petit jardin
boîte de 14 oz**.59****YOGOURT**
saveurs de fruits assorties,
Yoplait
175 g**.45****GLAÇONS**
Aqua Stick
emb. de 36**.99****EAU**
de source, Labrador
bouteille de 1,5 litre**.69****SHAMPOING**
cheveux gras ou normaux,
Body On Tap
bouteille de 225 ml**1⁹⁹****MOUSSE**
à bain, Twinkle
contenant de 900 ml**2⁴⁷****MAXI SERVIETTES**
régulières, Stayfree
boîte de 30**2⁹⁹****DÉTERSIF**
lave vaisselle, Calgonite
boîte de 1 kg**2²⁷****SACS À ORDURES**
pour l'extérieur, Glad
emb. de 40, Grandeur 26" x 36"**5⁷⁷****FILET D'AIGLEFIN**
surgelé, High Liner
emb. de 16 oz**1⁹⁹****CHOCOLAT ROWNTREE**
saveurs variées
emb. de 4 tablettes**1²⁹****CHAMPIGNONS**
tranchés, Waterloo
boîte de 10 oz**.89****JUS DE POMMES**
surgelé, Rougemont
boîte de 12,5 oz**.87****POUDING**
choix de saveurs, Delmonte
4 boîtes de 5 oz**1⁴⁷****MACÉDOINE**
de choix, Libby's
boîte de 10 oz**.39****BOISSONS**
ananas orange ou ananas
pamplemousse, Delmonte
boîte de 48 oz**.89****MARGARINE**
molle, Lactantia
contenant de 1 lb**.89****JAMBON**
floconné, Burns
boîte de 184 g**1²⁹****JUS**
de pamplemousses ou
d'oranges, Oasis
contenant de 1 litre**.89****BISCUITS LIDO**
guimauves assortis, boule
de neige ou boule de coco
emb. de 350 g**1⁰⁷****PAIN**
de viande, Spork
emb. de 7 oz**.79****JUS DE TOMATES**
de fantaisie, Libbys
boîte de 10 oz**3/.99****MÉLANGE À BISCUITS**
gruau, avoine ou son,
Quaker
emb. de 900 g**1⁷⁹****NOURRITURE
POUR CHIENS**
choix de saveurs, Ken L Burger
boîte de 2 kg**3⁵⁷****CAFÉ**
plus Chicorée, Encore
bocal de 8 oz**4⁷⁹****SAUCE**
pour sandwichs chauds ou
Barbecue, Habitant
bte de 19 oz et 14 oz au choix**.49****GROS BISCUITS**
pour chiens, Milk Bone
emb. de 2 kg**2⁸⁹**

Galerias de la Capitale: le ruban est coupé



de 9h à 11h
Téléphone
647-3434

pierre champagne



André Bélanger: "Il pourrait y avoir un déplacement du marché mais ça va se stabiliser".



Jacques Laroche: "La clientèle qu'ils vont prendre ici, ils vont aller la chercher ailleurs".

C'est ce matin, dès 9h30, que le dernier-né des centres commerciaux de la région de Québec, Les Galeries de la Capitale, a ouvert ses portes officiellement au consommateur québécois.

Conçu sur deux étages mais offrant deux rez-de-chaussée en fonction de l'aménagement du stationnement, Les Galeries de la Capitale regroupent 190 magasins et boutiques dont six peuvent être considérés comme des majeurs, soit: Eaton, La Baie, Provigo, Cooprix, Simons et, à l'automne, un Woolco qui viendra joindre les rangs.

Pour le président de "Les développements Iberville Ltée", M. Marcel Adams, copropriétaire et promoteur du vaste projet, l'inauguration des Galeries de la Capitale "rendra service à Place Laurier et à Place Fleur de Lys puisque la moyenne des ventes au pied carré était, dans ces deux centres commerciaux, supérieure à la moyenne nationale alors que les équipements (au service du consommateur) étaient plus bas".

C'était aussi l'avis de M. Robert Laforce, l'opticien sans doute le plus connu de Québec puisqu'il possède des succursales dans tous les principaux centres commerciaux de la région. "Tout le monde va ressentir une baisse de 15 pour 100 dans le commerce mais je crois que les marchands qui auront su s'établir ici seront gagnants".

Pierre Talbot, le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain était d'un autre avis. "On a frappé le seuil de la saturation. Un nouveau centre commercial ne crée pas de pouvoir d'achat. Il faut maintenant s'attaquer à la relance du secteur industriel et à la relance du centre-ville de Québec. Sans cela, on s'en va vers une grave crise économique".

C'était également l'opinion du maire de Québec, M. Jean Pelletier, qui, tout en se disant satisfait que ce nouveau centre commercial rapporte \$26 millions en taxes supplémentaires, annuellement, à la ville de Québec, est convaincu qu'il faut un moratoire sur la question des centres commerciaux dans la région.

Bernard Paquet, le vice-président "ressuscité" de Cossette et Associé était convaincu que l'arrivée de ce super centre commercial allait créer un débalancement commercial de quelques mois ou de quelques années mais que tout allait se réajuster après quelque temps. C'était aussi l'avis de M. André Bélanger, le directeur gé-

néral de la brasserie Molson à Québec.

La bouffe

On attendait peut-être 2,500 personnes, hier soir, à l'inauguration des Galeries de la Capitale, mais au moins 3,500 ont répondu à l'appel, sinon 4,000, ce qui a créé une perturbation de l'horaire.

me superbe et le buffet, offert gratuitement par la compagnie Provigo, était composé de 1,800 livres de viandes tranchées de toutes les sortes, de 250 livres de homards montés en pyramides, de 100 livres de crevettes, de trois sangliers à la

La réception était quand même superbe et le buffet, offert gratuitement par la compagnie Provigo, était composé de 1,800 livres de viandes tranchées de toutes les sortes, de 250 livres de homards montés en pyramides, de 100 livres de crevettes, de trois sangliers à la

broche, de centaines de livres de salades, etc.

Si l'avenir des Galeries de la Capitale est à l'image de la réception d'hier soir, il s'annonce prometteur... avec quelques faiblesses.



C'est le président de "Les développements Iberville Limitée", M. Marcel Adams, promoteur et coactionnaire du centre, qui a coupé le ruban.

La fiche technique

Voici la fiche technique des Galeries de la Capitale.

Investissement: \$50 millions sans compter les aménagements des locaux.

Nombre d'employés: 2,500

Superficie totale: 1,050,000 pieds carrés

Superficie de vente: 900,000 pieds carrés

Nombre de magasins: 190

Arbres: 19 arbres tropicaux

Eclairage: plus de 2,000 lumières

Stationnement: 5,000 places, 2 millions de pieds carrés.

Durée de la construction: 20 mois

Heures travaillées: 3,250,000 heures

Superficie du terrain: cinq millions de pieds carrés, achetés en 1971.

photos par Yvon Mongrain

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Trois magasins Eaton

Ce n'est pas un mais bien trois magasins que la compagnie Eaton a inaugurés hier, simultanément. Pendant que Frederik S. Eaton inaugurerait celui de Québec, aux Galeries de la Capitale, son frère John en inaugurerait un deuxième à Regina et son autre frère George présiderait l'ouverture d'un troisième magasin à Calgary. Avec ses trois nouvelles acquisitions, la maison Eaton compte maintenant 111 magasins d'un océan à l'autre.

St-O et le terrain sur lequel est construit Le Concorde.

Quatre cinémas

On dénombre quatre cinémas dans le nouveau centre commercial Les Galeries de la Capitale. Quatre salles différentes: la première compte 208 places, la seconde 415, la troisième 504 et la quatrième 300. Le film est différent dans chaque salle.

La Baie

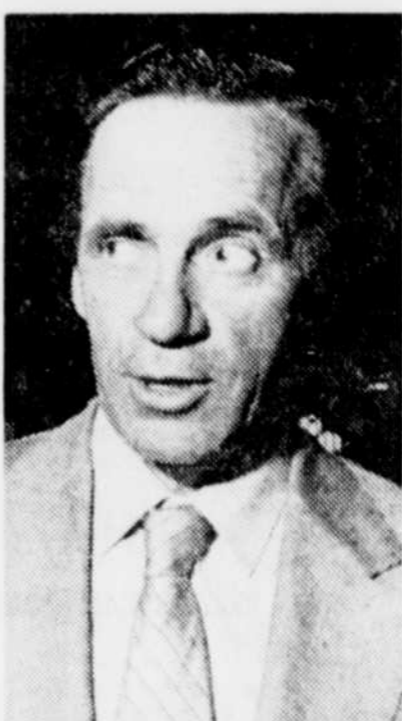
Quand on parle de La Baie, on parle de la même compagnie que celle qui a été créée le 2 mai 1970 et qui portait le nom de "La compagnie des aventuriers de l'Angleterre trafiquant dans la baie d'Hudson". Comme nous l'apprenait notre histoire du Canada, ce fut la première compagnie "canadienne". La Baie compte maintenant environ 400 magasins au Canada. Certains sont petits, très petits, d'autres énormes.

Un promoteur de Québec

M. Marcel Adams, le promoteur et coactionnaire des Galeries de la Capitale, n'en est pas à ses premières armes dans la région de Québec puisque c'est lui qui a construit le centre commercial La Canardière, les Galeries du Rond-Point de Lévis et Place Kennedy. Il possède plusieurs bâtiments et terrains à Québec dont Le Kyoto, le



Robert Laforce: "Ce nouveau centre fera décroître le commerce des autres d'environ 15 pour 100".



Anatole Robichaud: "Les plus gros vont survivre. La population a une limite".



Le Salon de fourrures ROLAND FORGUES

461, ST-JOSEPH EST

MAIL CENTRE-VILLE 529-0077

MANTEAUX OPOSSUM
Américain naturel, peaux entières verticales. **\$999** SPECIAL

MANTEAUX CHAT SAUVAGE
Lustré naturel, peaux allongées. **\$1,599** A PARTIR DE

MANTEAUX VISON
Naturel pastel demi-sang ou ranch naturel, peaux allongées, longueur 45". **\$1,999** A PARTIR DE

MANTEAUX RENARD Bleu naturel	SPECIAL	\$1,099
MANTEAUX EN GABARDINE Doublé opossum américain	SPECIAL	\$1,599
MANTEAUX RENARD DES PRAIRIES Naturel, peaux allongées	SPECIAL	\$1,999
MANTEAUX LOUP AMERICAIN Naturel, peaux allongées	SPECIAL	\$2,199
MANTEAUX LOUTRE A long poil naturel	SPECIAL	\$2,399
MANTEAUX VISON Canadien naturel femelle, demi-sang, peaux allongées	SPECIAL	\$2,999
MANTEAUX VISON NATUREL "Black Diamond", peaux allongées	SPECIAL	\$3,199
JAQUETTES CHAT SAUVAGE Naturel lustré ou loup naturel	SPECIAL	\$899
JAQUETTES RENARD Bleu naturel	SPECIAL	\$699

Assortiment de
CHAPEAUX DE FOURRURE
Rat musqué, chat sauvage, renard, vison, loup, lynx, ocelot etc.
PRIX VARIANT DE
\$125 à \$500

POUR HOMMES
PALETOTS CHAT SAUVAGE
Naturel lustré ou
RAT MUSQUE
Teint sable
SPECIAL **\$1,599**

UN CADEAU DE BELLE VALEUR
Foulard pure soie peint à la main signé ROLAND FORGUES vous sera remis à l'achat d'un manteau de fourrure (Offre valable jusqu'au 31 août 1981)

- RETOUCHES D'AJUSTEMENT GRATUITES
- GARANTIE D'UN AN AVEC POLICE D'ASSURANCE
- ENTREPOSAGE GRATUIT LA PREMIERE ANNEE

PLAN MISE DE COTE — AUCUN INTERET AVANT LIVRAISON

Ferland responsable de la mort de Racine

par Lucien LATULIPPE
Un automobiliste âgé de 22 ans de Saint-Tite-des-Caps a été tenu criminellement responsable de la mort de Bruno Racine, âgé de 17 ans et demeurant aussi à Saint-Tite-des-

Caps, dans la circonscription de Charlevoix. Dès ce matin, Sylvain Ferland devait se présenter au palais de justice de Québec pour faire face à une accusation de négligence criminelle. Ce verdict a été rendu à la mor-

gue de Québec, hier après-midi, par le coroner Me Maurice Lagacé. Les témoins ont été interrogés par Me Marc-André Bouliane, représentant du ministère de la Justice à Québec, et par Me Carol St-Cyr qui était l'avocat de l'automobiliste impliqué.

L'enquête a révélé que Bruno Racine marchait à gauche de la route 138 en direction est et qu'il avait été heurté au côté droit, à la hanche, par une auto qui venait par en arrière de lui. Selon l'autopsie pratiquée par le Dr Michel Marois, le jeune militaire a succombé à de nombreuses fractures avec hémorragies internes.

La tragédie est survenue le 16 mai dernier, vers 3h de la nuit. Selon l'agent Guy Lamontagne, du poste de la Sûreté du Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré, la route 138 a été élargie à l'endroit où l'accident a eu lieu. Une nouvelle voie a été préparée de chaque côté, mais elle n'est pas encore pavée.

De l'ensemble des témoignages, il ressort que Sylvain Ferland était sous l'influence de l'alcool au moment de la tragédie. Il a passé la soirée du 15 mai à prendre de la bière avec des amis. Il a reconnu devant le coroner avoir absorbé huit à neuf petites bouteilles de bière alors qu'un autre témoin a déclaré que Ferland en avait bu de 13 à 15.



Le Soleil, Gilles Lafond
Sylvain Ferland a été tenu criminellement responsable de la mort de Bruno Racine, de Saint-Tite-des-Caps, par le coroner Lagacé, de Québec.

Test positif

Me Bouliane a mentionné au coroner que Ferland avait subi le test de l'ivressomètre à deux reprises, le 16 mai à 5h et à 5h10 du matin. Le test a révélé 131 et 132 mg d'alcool par millilitre de sang, soit .131 et .132. Le taux toléré par la loi est .08.

Sylvain Ferland a déclaré qu'il circulait à environ 60 milles à l'heure et qu'il se dirigeait vers son domicile. Il ajoute qu'il s'est penché pour éteindre sa cigarette dans le cendrier, à sa droite, et c'est à ce moment, précise-t-il, que "mon auto a pu traverser la route vers la gauche".

A une question de Me Bouliane, il dit qu'il n'avait pas vu le piéton avant, mais juste au moment de le frapper, et qu'il avait immobilisé son auto à environ 1,000 pieds de là. Il est entré dans une maison pour alerter la police. En attendant, il a demandé un café. Il a aussi demandé du beurre d'arachides, mais on n'en avait pas.

Le témoin principal a aussi déclaré au coroner qu' aussitôt après avoir immobilisé son véhicule, il avait "spontanément" pris la caisse de bière placée sur le siège arrière de son auto et qu'il l'avait jetée dans le fossé. Il a précisé que cela avait été un geste spontané.

Ferland a aussi dit qu'il s'était

rendu auprès de la victime, après avoir alerté la police, et qu'il était revenu à la maison chez M. André Duchêne pour téléphoner de nouveau à la police et demander une ambulance.

Pour leur part, les sœurs Lucie et Martine Racine qui travaillaient au Restaurant du Boulevard, à Saint-Tite-des-Caps, ont déclaré que Bruno Racine était arrivé au restaurant vers 2h45 pour manger et qu'il était reparti une dizaine de minutes plus tard pour rentrer à pied chez lui, non loin de là. Selon les jeunes filles, Bruno Racine était normal, sous-entendu non en boisson, et qu'il n'avait pas à traverser la route pour regagner son domicile.

Après avoir félicité les témoins, même Sylvain Ferland, pour la franchise de leur témoignage, Me Lagacé a dit qu'il n'avait pas d'autre alternative que de tenir Sylvain Ferland criminellement responsable de la mort de Bruno Racine.

"Il n'y a aucun doute dans mon esprit que Sylvain Ferland n'était pas en état de conduire son auto, cette nuit-là", précise Me Lagacé qui étayera son verdict par écrit plus tard.

Du consentement des deux avocats, Sylvain Ferland a été laissé en liberté et il a été prévenu d'être au palais de justice de Québec à 9h30 ce matin.

Meurtres en C.-B.: des accusations contre un suspect

BURNABY, C.-B. (PC) — Des accusations de viol, de grossière indécence et de sodomie seront portées en cour provinciale de Burnaby, demain, contre un individu de 41 ans déjà détenu pour interrogatoire dans l'un des trois meurtres commis récemment dans la vallée du Fraser.

L'avocat de la couronne, Me John Hall, a précisé que l'agression sexuelle a été faite sur une jeune fille âgée de 18 ans, de Surrey. La victime du meurtre est Judy Kozma, âgée de 14 ans.

Les deux autres adolescents assassinés sont Raymond King, âgé de 15 ans, et Daryn Todd Johnsrude, âgé de 16 ans.

Depuis le 21 avril, cinq adolescents ont également disparu dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique:

Louise-Marie Chartrand, âgée de 17 ans; Simon Partington, âgé de 9 ans; Verna Bjerky, âgée de 17 ans; Ada Anita Court, âgée de 13 ans; et Sandra Lynn Wolfsteiner, âgée de 16 ans.

Accusations

Le suspect a été arrêté le 12 août, pour être accusé de vol avec effraction. Sa cause a été remise à une semaine.

Au moment de son arrestation, l'individu était au volant d'une voiture rouge, dans laquelle prenaient place deux auto-stoppeuses.

Entre-temps, des recherches se poursuivent dans la région de Vancouver pour découvrir des indices sur les trois meurtres et les cinq disparitions.

Nouveaux incendies de forêt dans l'Ouest

(D'après UPC) — De nombreux orages ont allumé de nouveaux incendies de forêt dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, hier, et les prévisions météorologiques apportent peu d'espoir en ce qui a trait aux précipitations de pluie qui pourraient aider à maîtriser les centaines d'incendies.

En Saskatchewan, les 31 nouveaux incendies causés par la foudre ont porté le nombre total des incendies de forêt au chiffre record de 759, a déclaré un porte-parole du gouvernement, M. Norm Hook.

En Colombie-Britannique, les pompiers combattent hier 94 nouveaux incendies de forêt dont 74 qui ont été provoqués par la foudre. Du côté de l'Alberta, des 28 nouveaux incendies, 21 sont aussi dus à la foudre. Pour le porte-parole albertain, rien dans les prévisions des deux ou trois prochains jours laisse présager un temps qui les aiderait à maîtriser les 74 incendies dans cette province.

Dans ces quatre provinces, il ne semble pas pour l'instant que les habitants des villes et

camps miniers soient en danger. Toutefois, les habitants de Swan Hills, en Alberta, qui avaient réintégré leur domicile, en fin de semaine, se tiennent toujours en alerte pour une seconde évacuation si l'incendie se remet à progresser dans leur direction.

La gestion de l'énergie, c'est aussi votre affaire.

Cet été, passez l'hiver au chaud!

C'est en plein le temps!

Avez-vous déjà essayé de poser des matériaux de calfeutrage ou des coupe-bise avec des mitaines? Ce n'est pas un cadeau! Pourtant, la plupart des gens attendent à la dernière minute pour entreprendre les travaux d'isolation de leur maison. C'est si simple en été! D'autant plus que la main-d'œuvre et les matériaux sont beaucoup plus faciles à obtenir.

"Oui, mais ça peut coûter cher!"

Voilà où le gouvernement fédéral entre en scène. Dans le cadre de son Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC), il vous offre jusqu'à \$500 pour vous aider à améliorer l'isolation de votre maison, que vous en soyez propriétaire ou locataire, à condition qu'elle ait été construite avant le 1^{er} janvier 1961. Et même si vous n'avez pas droit à la subvention, le simple fait de mieux isoler votre maison est un excellent investissement si l'on considère la hausse des coûts de l'énergie. D'ailleurs, un autre programme du gouvernement fédéral, le Programme canadien de remplacement du pétrole, peut vous aider financièrement à remplacer votre système de chauffage à l'huile par une installation alimentée par une autre forme d'énergie plus abondante.

"Est-ce que je dois tout faire d'un seul coup?"

Plus maintenant! Depuis peu, en effet, votre projet d'isolation peut être réalisé en deux étapes, et la subvention payée en deux versements. En fait, si vous avez déjà obtenu une première

Faites durer votre été! Profitez des beaux jours pour isoler votre maison. Vous pourriez ainsi réduire de près de 50 p. 100 vos factures de chauffage, dès l'hiver prochain. Sans compter qu'une maison bien isolée est plus fraîche en été. Et ça, vous en bénéficiez tout de suite.

subvention, mais que vous n'avez pas touché le maximum de \$500, un autre montant pourra vous être versé, vous permettant d'atteindre ce maximum.

Pour plus de détails, ou pour vous renseigner sur la façon de demander une subvention, communiquez avec votre coordonnateur local du PITRC, dont le numéro de téléphone figure plus bas.

"Mais par où commencer?"

Avant de refaire l'isolation d'une maison, il faut connaître tous ses besoins, de la cave au grenier! Pour déterminer les besoins en isolation thermique de votre maison, faites appel à EnerSage. C'est facile: vous n'avez qu'à remplir un questionnaire! EnerSage analysera vos réponses au moyen d'un ordinateur, et vous fournira des recommandations personnalisées vous indiquant quoi faire pour améliorer l'isolation de votre maison, combien vous pourriez économiser et combien les travaux vous coûteront, en tenant compte du coût de la main-d'œuvre et des matériaux dans votre région.

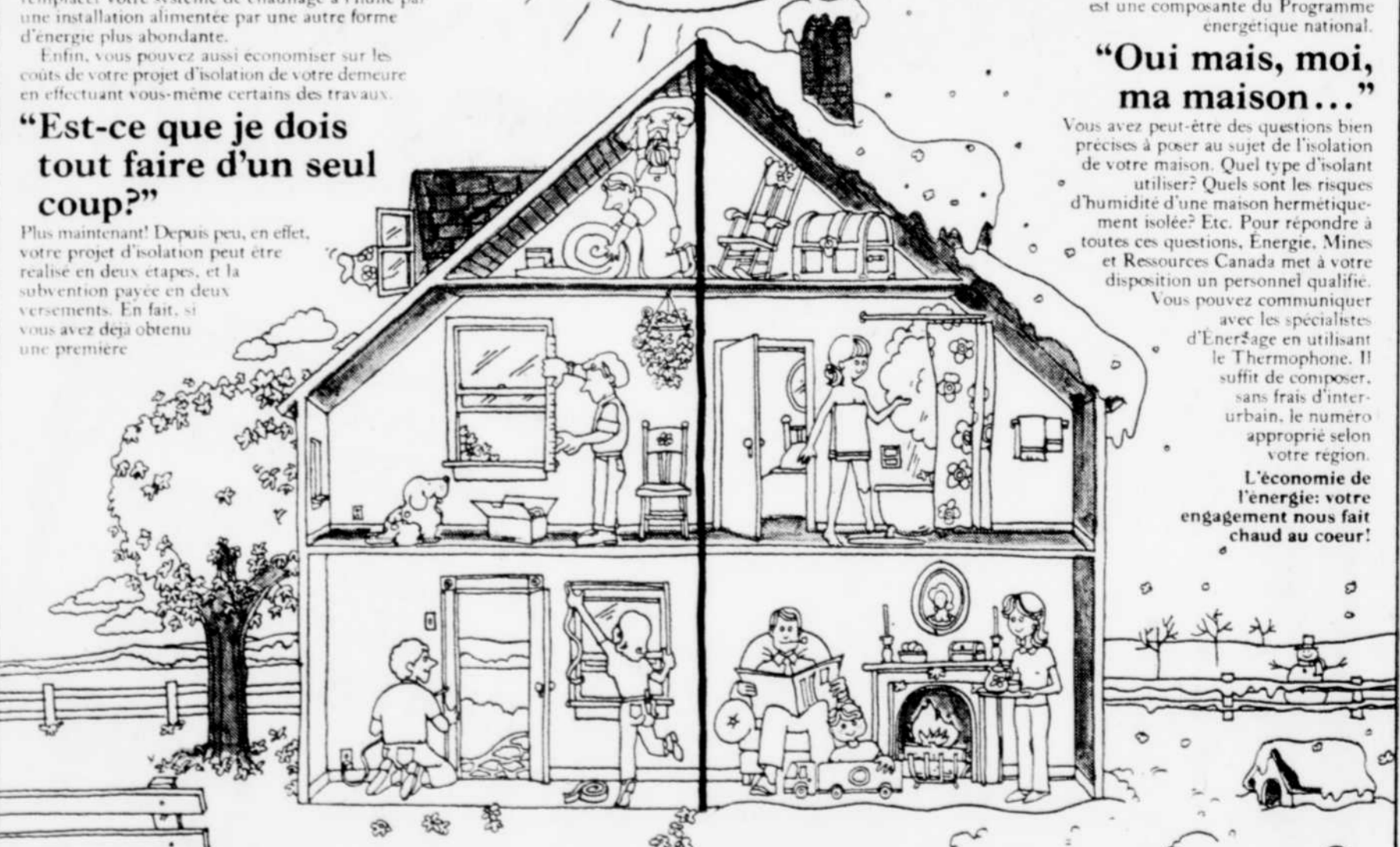
Ce service est tout à fait gratuit. Profitez-en! Envoyez-nous le bon-réponse pour recevoir votre questionnaire EnerSage. EnerSage est une composante du Programme énergétique national.

"Oui mais, moi, ma maison..."

Vous avez peut-être des questions bien précises à poser au sujet de l'isolation de votre maison. Quel type d'isolant utiliser? Quels sont les risques d'humidité d'une maison hermétiquement isolée? Etc. Pour répondre à toutes ces questions, Energie, Mines et Ressources Canada met à votre disposition un personnel qualifié.

Vous pouvez communiquer avec les spécialistes d'EnerSage en utilisant le Thermophone. Il suffit de composer, sans frais d'interurbain, le numéro approprié selon votre région.

L'économie de l'énergie: votre engagement nous fait chaud au coeur!



Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

A cause de la grève des postes, la Régie des permis d'alcool du Québec tient à informer la population qu'il lui est impossible de transmettre à tous les journaux régionaux les demandes de permis d'alcool pour publication.

En conséquence, toute personne intéressée à connaître les demandes de permis d'alcool pourra le faire en consultant les quotidiens Le Soleil et La Presse.

De plus, la loi oblige chaque requérant de permis à afficher bien à la vue, à la porte de son établissement ou sur les lieux du futur établissement, un avis de sa demande.

Selon la loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assainir et déposer à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente (30) jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être déposée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 125, rue DuRoi, Québec, au 1^{er} étage, bureau 9-200, Montréal.

La Régie reprendra ses publications dans les journaux régionaux dès qu'il lui sera matériellement possible de le faire.

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PETIT BAR	(1) Bar avec danse	633, Des Chênes (Luc Biens) Ste-Sophie
CHEZ MARIO BAR-B-Q LTEE	(1) Restaurant (changement d'endroit d'exploitation), (1) Restaurant et 1 bar additionnel	2521-2523, Centre Montcalm (Joli)
LETOURNEAU Yvon "DEPANNEUR LETOURNEAU ENR."	Epicerie	Rang 4, St-Urbain-Matane (parois)
HUET Alphonse "LE RENDEZ-VOUS ENR."	(1) Bar avec danse, permis additionnel	Grande-Verde (Joli)
BEAULIEU Denis "SPUR & POP SHOPE D.B. ENR."	Epicerie	4177, 1 ^{er} Avenue, Charlebourg (Joli)

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

La mode n'est pas une taille, c'est une idée.

Pennington

Tailles 16, 24, 36, 48, 14 1/2, 28 1/2

Tenues seyantes en tailles fortes.

Pennington

Tailles 16, 24, 36, 48, 14 1/2, 28 1/2

Le numéro un - c'est nous!

Pennington

Tailles 16, 24, 36, 48, 14 1/2, 28 1/2

Ouvrira bientôt aux Galeries de la Capitale

Pennington

Tailles 16, 24, 36, 48, 14 1/2, 28 1/2

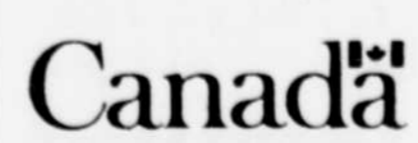
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILOU

DISTRIBUTION DES HORAIRES
Session: automne 1981

Lieu: Entrée principale
Dates: 24, 25 et 26 août 1981
Heures: 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h30

Note: A moins d'avis contraire de la part du Cégep, l'étudiant doit obligatoirement se présenter au Cégep aux dates et heures ci-haut mentionnées pour obtenir son horaire.

Renseignez-vous!
Coordonnateur régional du PITRC:
Québec (514) 341-7105,
sans frais 1-800-361-2943.



L'économie de l'énergie à la maison, un des objectifs du PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA.

J'aimerais savoir...

quels sont les besoins de ma maison en matière d'isolation thermique. Envoyez-moi le questionnaire EnerSage.

Nom: _____ Je voudrais ce document _____

Prénom: _____ en français

Adresse: _____ en anglais

Ville: _____

Province: _____

Code postal: _____

N° de téléphone: _____ W 07 00 111

Envoyez ce bon dès aujourd'hui à:
EnerSage, C.P. 4510, Succursale E,
Ottawa (Ontario) K1S 5K3

enerSage

GRANDS

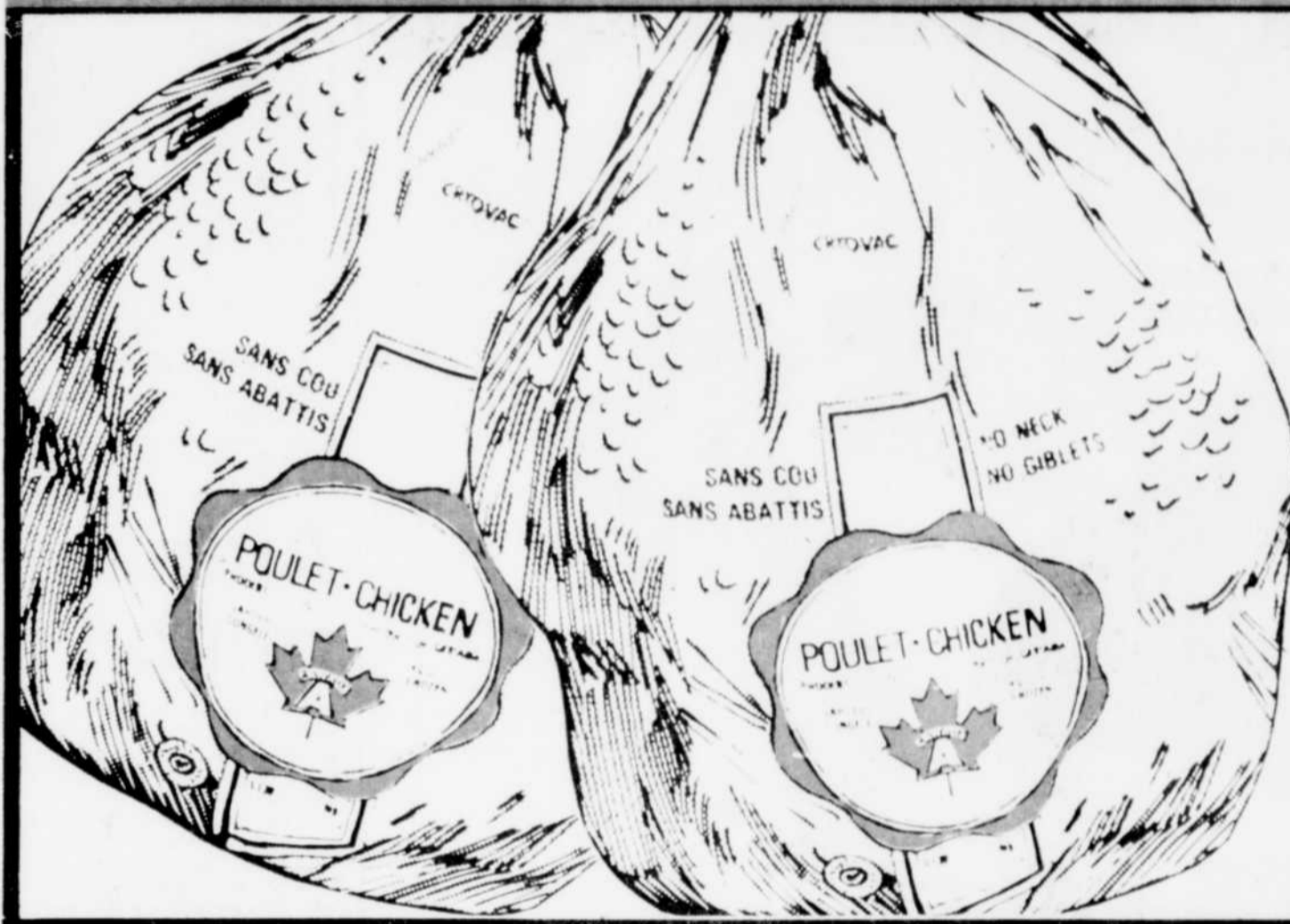
Mémo à tous les amateurs de super-spéciaux!

Feuilletez bien ce journal. Il s'y trouve un cahier publicitaire Steinberg rempli de formidables super-spéciaux à retenir. Gardez-le à portée de la main et faites profiter votre budget d'aubaines dont il se souviendra longtemps.

Ne ratez pas cette occasion d'économiser!

Du 19 au 25 août dans tous les supermarchés Steinberg.

Et maintenant... des aubaines spécialement pour les amateurs de super-spéciaux de Québec.



POULET SURGELÉ SANS COU SANS ABATS CATÉGORIE CANADA "A" 3 à 4 LB - LA LB

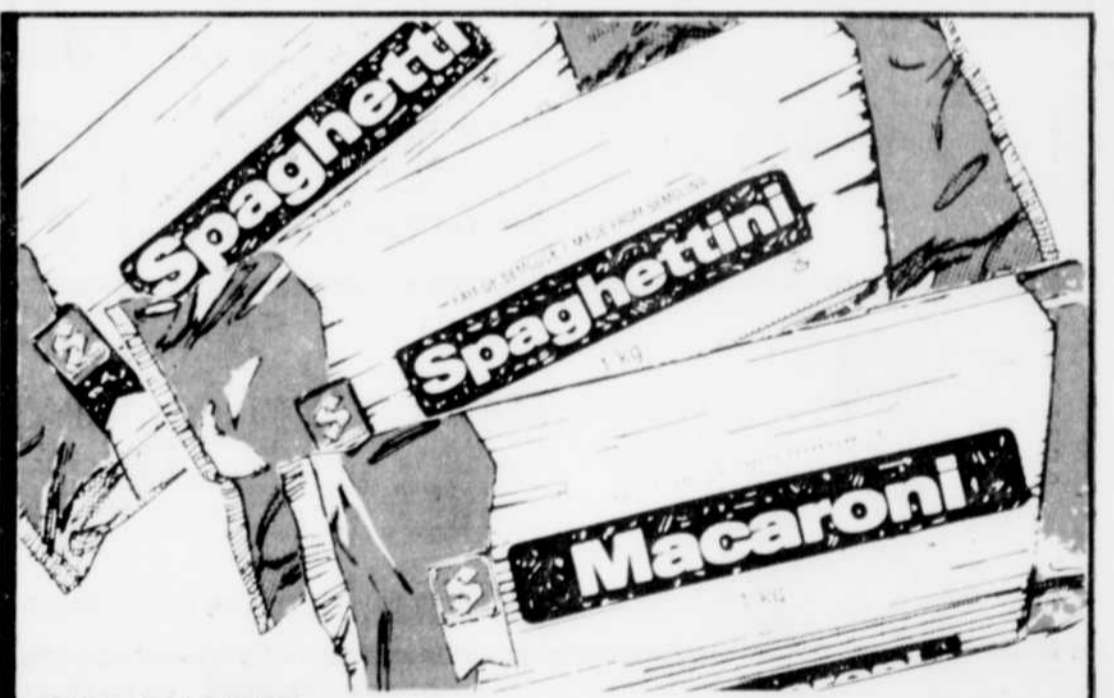
.99

Un prix exceptionnellement bas! Un poulet exceptionnellement avantageux car sans abats ni cou, il est prêt à cuire. Pour du poulet, et rien que du poulet cette offre vous en donne vraiment pour votre argent. Ne la ratez pas!



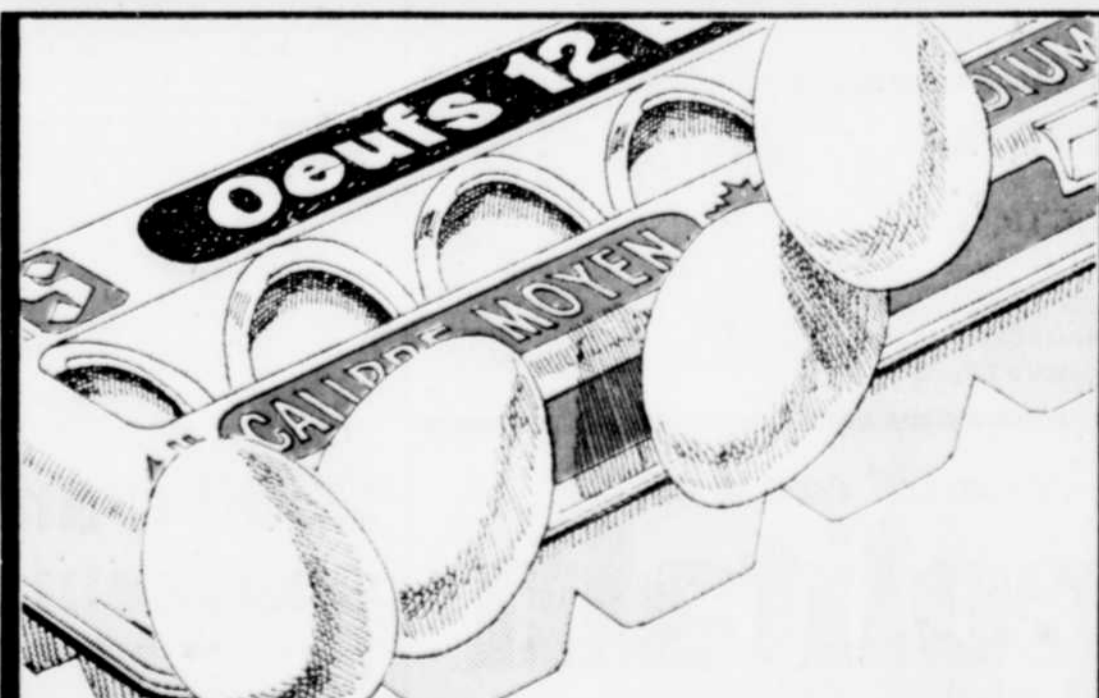
PÊCHES RED HAVEN DE L'ONTARIO TENDRES, PULPEUSES, JUTEUSES, SAVOUREUSES. IDEALES POUR LES CONSERVES. LE PANIER DE 4 PINTES

2.78



SPAGHETTI, SPAGHETTINI OU MACARONI COUPÉ STEINBERG POT DE 1 LB

.77



OEUFS STEINBERG CALIBRE MOYEN - CATÉGORIE "A" LA DOUZ

.77



CHAMPIGNONS ENTIERS STEINBERG BTE DE 10 OZ LIQ

.77

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue jusqu'à la fermeture mardi prochain 18h. Il est possible que certains articles, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article en réclame venait à manquer en rayon demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.



justice

Autres accusations portées contre Boyte

par Marcel COLLARD

A une première accusation de complot, portée jeudi dernier, le ministère public a ajouté neuf autres chefs d'accusation contre Réal Boyte, 46 ans, de Montréal, relativement au vol d'une somme de \$1,153,000, perpétré à la Banque Nationale, sur la 18e Rue, à Québec, le 28 juillet.

Hier après-midi, Boyte, représenté par son avocat Me Lawrence Corriveau, n'a formulé aucune requête de remise en liberté et l'enquête préliminaire fut fixée au 3 septembre.

Me René de la Sablonnière, au nom du ministère public, a informé le juge Jean Grenier que Boyte avait des causes en suspens dans le district judiciaire de Montréal.

A sa première comparution, au palais de justice de Québec, Boyte, le premier des individus arrêtés par la sûreté municipale de Québec relativement au vol, avait été accusé seulement de complot. Mais sont venus s'ajouter, hier, neuf chefs d'accusation, soit le vol d'une automobile, l'enlèvement et la séquestration de M. Fernand Pinel, son épouse et son enfant, l'usage d'une arme à feu et le vol lui-même.

Un troisième suspect

Le troisième suspect qui avait été arrêté à Montréal avant-hier, relativement à ce vol qualifié, a été libéré, hier soir, et il a été placé à bord du train à destination de la métropole.

Arrivé à Québec vers 16h, hier, ce nouveau suspect a été confronté avec les témoins du crime et ces derniers n'ont pu l'identifier.

Pas une excuse

Deux juges de la cour d'appel du Québec n'ont pas retenu l'objection d'un automobiliste de Québec qui a refusé de se soumettre à un deuxième test de l'ivresse sur les instructions de son procureur.

Dans la soirée du 16 décembre 1978, à la suite d'un accident, un conducteur, sentant l'alcool est amené à la centrale de police du parc Victoria où son avocat vint le rejoindre, et il accepte de fournir un échantillon d'haleine. Le technicien transmet à haute voix le résultat, soit .12, mais il refuse à l'avocat de vérifier de visu l'exactitude du test. Puis, 15 minutes

plus tard, le technicien demanda au conducteur de se prêter à un nouveau test. L'avocat intervint et il donna instruction à son client de ne point se soumettre à un deuxième test en raison du refus es-suyé d'en vérifier l'exactitude.

Un juge de la cour municipale condamna l'homme pour avoir refusé de se soumettre à l'ivresse et la décision fut confirmée par la cour supérieure.

En cour d'appel, le conducteur alléguait qu'il avait une excuse raisonnable pour motiver son refus. Les juges Anthime Bergeron et Claire L'Heureux-Dubé, de la cour d'appel, opinent que l'argument est subtil, voire même ingénieux, mais ils demandent comment un avocat pouvait "contrôler et s'ingérer dans le travail du technicien".

Les deux juges croient que le législateur songe à prévoir des dispositions pour qu'un échantillon du test soit fourni, mais qu'il ne leur appartient pas d'anticiper les mesures projetées.

Juge dissident

Cependant, le juge Gérald Mc-

Carthy présume que le conducteur croyait avoir le droit de faire la lecture de visu du résultat de l'ivresse et que cette erreur de droit constituait une excuse raisonnable.

La vérification, écrit le juge McCarthy, n'est pas en soi déraisonnable. "D'une part, précise-t-il, je ne vois pas quels inconvénients elle pourrait causer, ni comment elle pourrait nuire à l'efficacité du test. D'autre part, je crois qu'elle pourrait faire partie d'une défense pleine et entière s'il y a par la suite des procédures" en vertu du code pénal pour conduite en état d'ébriété.

Mentionnant que les nouvelles dispositions ne sont pas en vigueur, quant à l'obligation de fournir un échantillon du test, le juge ajoute que pour l'instant, le refus se situait dans le domaine de la "raisonnabilité", non pas dans celui de la "légalité". Il conclut que l'ensemble des circonstances constitue une "excuse raisonnable" permettant à l'automobiliste concerné de refuser le deuxième test.



Un drôle de chapeau

Est-ce un chapeau en forme de cône que porte cet homme ou plutôt s'agirait-il du robot du magicien d'Oz? Non, mais c'est ce qu'ont pu se demander les gens de Kitchener, Ontario, qui suivaient Steven Campbell qui transportait ces cônes de sécurité sur un pic sur son épaule.

VENTE TAPIS MAGIQUE

C'est magique!
TAPIS MÉTROPOLITAIN vous offre des rabais enchantés sur les tapis et prélaris magiquement étiquetés.
Et pour en profiter, ce n'est pas sorcier, passez vite chez TAPIS MÉTROPOLITAIN!



ÉPARGNEZ \$6.00 v.c.

À VOTRE CHOIX

- Saxony très dense, ton sur ton
- Peluche, 100% nylon, traite Teflon
- Super velouté au fini satine
- Saxony peluche en nylon de Dupont

Reg. de \$16.99 v.c. à \$36.99 v.c.

ÉPARGNEZ \$5.00 v.c.

À VOTRE CHOIX

- Antron III, nylon de Dupont
- Anso X nylon, sans charpie
- Bouclé coupe, tons multicolores
- Saxony 100% nylon, 12 colonis

Reg. de \$18.99 v.c. à \$28.99 v.c.

ÉPARGNEZ \$2.00 v.c.

- Commercial, très durable
- Tapis gazon, 100% polypropylène
- Embossé, ton sur ton
- Multicolore, sur endos coussine

Reg. de \$8.99 v.c. à \$11.99 v.c.

ÉPARGNEZ \$3.00 v.c.

- Bouclé coupe, idéal pour chambres
- Dupont nylon, très soyeux
- Tons BERBER, 6 colonis
- Dupont nylon lustré, tons multicolores

Reg. de \$10.99 v.c. à \$15.99 v.c.

ÉPARGNEZ \$4.00 v.c.

- Shag, nylon de Dupont
- Bouclé coupe, ton sur ton
- Multicolore, nylon très doux
- Saxony, endos coussine

Reg. de \$12.99 v.c. à \$14.99 v.c.

"PAYEZ ET EMPORTEZ"

"SUPER SPÉCIAUX"

- Saxony, Antron III, 16 colonis **ÉPARGNEZ \$6.00 v.c.**
- Bouclé coupe, nylon de Dupont lustré **ÉPARGNEZ \$6.00 v.c.**
- Peluche, ton sur ton, traité scotchgard **ÉPARGNEZ \$5.00 v.c.**
- Dupont nylon, aspect tweed **ÉPARGNEZ \$5.00 v.c.**

Reg. de \$13.99 v.c. à \$23.99 v.c.

- Saxony très épais sans charpie **ÉPARGNEZ \$10.00 v.c.**
- Antron III, nylon de Dupont **ÉPARGNEZ \$8.00 v.c.**
- Anso, nylon bouclé coupe **ÉPARGNEZ \$8.00 v.c.**
- Peluche, tons unis, 100% nylon **ÉPARGNEZ \$7.00 v.c.**

Reg. de \$18.99 v.c. à \$29.99 v.c.

PRÉLARIS SANS CIRAGE ÉPARGNEZ JUSQU'À \$5.00 v.c.

PLUS DE 40,000 V.C. EN STOCK
Reg. de \$6.99 v.c. à \$10.99 v.c.

COUPONS DE TAPIS RÉDUCTION JUSQU'À 70%

VASTE CHOIX DANS TOUTS LES MAGASINS
Grandeurs jusqu'à 12' x 15'

VENTE

VENTE

Alarie risque la prison à perpétuité

HULL (PC) — Le récidiviste Jean-Paul Alarie risque la prison à perpétuité à cause de la prise d'otage de vendredi dernier au palais de justice de Hull.

Lors de sa première comparution depuis l'événement, le prévenu a appris qu'il devra répondre à six chefs d'accusation dont les peines maximales varient de 10 ans à l'emprisonnement à vie.

Le procureur de la couronne, Me François Handfield, a indiqué, hier, que les accusations d'enlèvement et de séquestration peuvent entraîner chacune des peines maximales d'emprisonnement à vie. A cela, il faut ajouter un total de 48 ans, pour les accusations de "port d'arme" (maximum de 10 ans), "méfait public" (14 ans), "tentative d'évasion" (10 ans) et "causer des lésions corporelles" (14 ans).

Représenté dans cette cause par deux avocats, Me Jacques Bélanger et Me Jean-Claude Sarrazin, Alarie n'a pas enregistré de plaidoyer. Le président du tribunal, le juge Edgar Allard, a consenti à ce que les plaidoyers soient enregistrés au cours d'une session ultérieure, fixée au mardi 25 août.

Au cours de sa comparution d'hier, Alarie paraissait calme mais très attentif à ce qui se passait devant lui. Encadré par deux gardiens costauds, il s'est tenu debout dans le box des accusés pour la majeure partie de la session.

Il avait les mains menottées et liées à une chaîne qui lui entourait la taille. Ses pieds étaient également entravés par des chaînes.

Alarie n'a protesté qu'une seule fois. "Ca, c'est pas vrai," a-t-il lancé quand il a entendu l'accusation des "lésions corporelles" portées contre lui pour la légère blessure infligée à la main de Robert Ataman, un gardien de prison qui a réussi à s'enfuir au début de la prise d'otage. Plus tard, il a demandé qu'on lui explique plus clairement des sentences qui lui ont été infligées.

Au cours de cette session, qui a duré au plus trois quarts d'heure, Alarie a également été condamné à trois peines de 18 mois chacune pour des vols par effraction commis à Aylmer, l'an dernier, alors qu'il était en cavale.

Le juge Allard a déterminé qu'il pourrait servir ces peines "concurrentement", c'est-à-dire en même temps que la peine de 20 ans qu'il purge à l'heure actuelle.

Le détenu a été transporté, hier matin, du centre de détention de Parthenais, à Montréal, jusqu'à Hull, par deux voitures de police. Après la comparution, il devait être reconduit au pénitencier de Millhaven, près de Kingston, d'où il était arrivé vendredi, peu avant l'incident où un gardien de prison, Roger Rondeau, a été pris en otage pendant 15 heures, à la pointe d'un couteau de fabrication artisanale.

Me Handfield a déclaré que l'arme avait été fabriquée à l'aide de pièces d'aluminium. La lame, a-t-il dit, mesurait environ quatre pouces de longueur par un pouce de largeur et s'emboîtait dans un manche, un peu à la manière d'un couteau à cran d'arrêt auquel on aurait enlevé le ressort.

\$500 d'amende à un chasseur de la Beauce

Un chasseur de la Beauce a été condamné à \$500 d'amende, hier, par le juge Marc Choquette au palais de justice de Saint-Joseph. Il a avoué sa culpabilité à l'accusation d'avoir tué une femelle chevreuil à Armstrong, l'automne dernier.

D'autre part, l'enquête préliminaire de Donald Vachon, âgé de 23 ans, de Sainte-Germaine de Bel-

lechasse, aura lieu le 10 octobre. Le jeune homme est accusé du meurtre de son père.

Le 30 mai dernier, M. Eloi Vachon, âgé de 70 ans, a été tué d'un coup de feu alors qu'il dormait dans son lit. Il était 5h du matin.

Le bref de certiorari que la défense avait réclamé a été accordé par le juge Yvan Mignault, le 15 juin dernier, et l'accusé est détenu à la prison depuis cette date.

TAPIS Métropolitain

20 ENTREPÔTS À TRAVERS LE CANADA
Québec
215 boul. Hamel
(Face à l'hôpital Christ-Roi)
681-3515





Une bonne douche

La jeune April Dawn Lilley, de London, Ontario, âgée de 5 ans, a pris une bonne douche lorsque son père Dave a décidé de délaissier l'arrosage de son gazon pour diriger le jet d'eau vers sa fillette.

Le corps de Sisavane n'a pas été retrouvé

PAR Lucien LATULIPPE

Le corps de Sisavane Sidavane n'avait pas encore été trouvé, hier soir, mais l'inspecteur Bourdage, de la police de Sept-Iles, a confirmé au SOLEIL que la jeune Laotienne avait bien été assassinée et que les recherches se poursuivaient pour trouver son cadavre.

Selon les informations fournies

par le suspect, qui est détenu sur mandat du coroner Raymond Gaudreault, de Sept-Iles, la victime serait enterrée en bordure d'un chemin de bois, peut-être à cinq milles des limites de Sept-Iles, en direction nord. Les recherches qui ont été effectuées, hier et avant-hier, sont demeurées vaines. Un hélicoptère de la Sûreté du Québec devait y participer, aujourd'hui, si le temps est clément, ainsi que l'agent

Ronald Lussier et son chien pisseur. Le porte-parole de la police de Sept-Iles précise que la victime a été enterrée de nuit et que le suspect, conduit sur les lieux, ne peut s'y reconnaître. Le vieux chemin en question se trouve entre le lac Daigle et le lac des Rapides.

La Laotienne de 18 ans, qui était établie avec des parents à Sept-Iles depuis quelques mois, est disparue le 21 juillet alors qu'elle s'était rendue dans une maison de Sept-Iles pour y faire du ménage.

Le présumé auteur de ce meurtre avait été interrogé au début de l'enquête, le 27 juillet, et il avait fourni un alibi que la police de Sept-Iles est parvenue à démolir. Il aurait passé aux aveux, dimanche dernier, et il aurait raconté les circonstances du drame. Plusieurs autres témoins ont aussi été interrogés.

Le procureur de la Couronne à Sept-Iles, Me Michel Babin, a laissé entendre au SOLEIL que la preuve était bonne et que, même si le corps de la victime n'était pas repéré, des procédures judiciaires pourraient être prises contre le suspect.

Accusé d'avoir désobéi à un ordre du tribunal

CHICOUTIMI (PC) — Accusé d'avoir désobéi à l'ordre de non-publication d'un tribunal, un journaliste doit comparaître vendredi en cour des sessions de la paix.

Chroniqueur judiciaire au Quotidien, M. Mario Roy avait signé un article paru le 30 juillet et intitulé "Institut Saint-Georges — Gardien de nuit accusé de viol".

Lors de la comparution du prévenu, le juge Claude Gagnon avait

interdit la publication de détails concernant cette cause de viol.

Mais M. Roy avait obtenu des renseignements à l'extérieur du tribunal et ne s'était pas senti lié par l'ordonnance. Le journaliste est passible de \$500 d'amende ou de six mois de prison.

La société éditrice du Quotidien, le Progrès du Saguenay, fait face à la même accusation et est passible de \$1,000 d'amende.

Quatre morts accidentelles, dont deux noyades à Québec

Un préposé à l'entretien travaillant pour la maison Fernet, de Québec, a été trouvé noyé tôt ce matin dans la piscine intérieure du cégep F.-X. Garneau, au 1600 du boulevard de l'Entente.

Ce sont des compagnons de la victime qui, s'inquiétant de son absence, ont découvert le corps. M. Denis Ferland, 34 ans, du 334 boulevard Central dans le quartier Duberger, avait été affecté au nettoyage de la piscine, la nuit dernière.

Il était censé finir à 7h, mais ses compagnons de travail l'ont vainement attendu. Pendant la nuit, il avait pris son repas avec ses amis et tout avait l'air de bien aller.

Par ailleurs, un motocycliste a perdu la vie à Saint-Flavien de Lotbinière; un bûcheron a péri dans le parc de Chibougamau et un homme a été trouvé noyé dans la Saint-Charles, au parc Cartier-Brébeuf à Québec.

Ces victimes sont dans l'ordre Réal Brousseau, âgé de 25 ans, de Saint-Agapit de Lotbinière, Laurier Bilodeau, âgé de 26 ans, de L'Ascension, au Lac-Saint-Jean, et Gabriel Dufour, âgé de 42 ans, de Québec.

La SQ à Québec précise que M. Rousseau a perdu la vie, vers 18h30 hier, dans la collision de sa moto avec une automobile dans le rang des Pointes de Saint-Flavien. L'impact se serait produit au moment où la moto voulait doubler l'auto qui, au même instant, aurait bifurqué à gauche pour quitter la route.

Selon la Sûreté du Québec à Chicoutimi, M. Bilodeau travaillait au camp Dableau, situé au kilomètre 90 dans le parc de Chibougamau. Il a été heurté par un arbre qu'il venait d'a-

battre. L'accident s'est produit vers 13h30 lundi.

Quant à M. Dufour, il a été trouvé noyé vers 4h30, hier matin, dans le lac où est ancré la Grande Hermine. Il reposait la figure dans l'eau et l'autopsie a révélé qu'il était mort par asphyxie due à la noyade.

La mort de M. Dufour remontait à quelques heures. La victime demeurait dans le secteur et personne n'a été témoin de sa noyade. La police présume que M. Dufour est allé se promener et que, pris d'un malaise, il est tombé à l'eau. L'autopsie n'a révélé aucune marque de violence sur le corps.

Par ailleurs, trois personnes ont subi des blessures plus ou moins graves un peu avant minuit, avant-hier, lors d'une violente collision sur le boulevard Henri-Bourassa, au croisement de la 24e Rue, à Québec.

La plus gravement blessée est Mlle Sylvie Poitras, âgée de 20 ans, du 2595 rue Pierre-Boucher, à Québec. Elle a subi de multiples fractures et elle est hospitalisée à l'Enfant-Jésus.

Les deux autres blessés sont Claude Guillemette, du 124 Chemin des Forts, à Lauzon, et Denis Labbé, de Chibougamau. Ils ont été conduits à l'hôpital, mais leurs blessures seraient plutôt légères.

Selon l'enquête menée par les sergents-détectives Bernier et Piché, de la police de Québec, la collision s'est produite sous un feu de circulation alors que l'une des autos a brûlé le feu rouge. Sous l'impact, l'auto que conduisait Mlle Poitras a été projetée hors de la chaussée et elle est allée s'immobiliser à une cinquantaine de pieds de l'endroit du choc. L'auto est une perte totale.

Vol à Sayabec: le cautionnement a été refusé aux suspects

PAR Lucien LATULIPPE

Tout cautionnement a été refusé, hier, à Marc Harrison, âgé de 21 ans, de Sayabec, et à Christian Poirier, âgé de 21 ans, de Saint-Cléophas de Matapédia, sur qui pèsent plusieurs accusations relativement au vol à main armée de \$7,000 à la Caisse populaire de Sayabec, lundi. La décision a été rendue par le juge Charles-B. Quimper au palais de justice d'Amqui.

Le hold-up s'est déroulé vers midi 45. Armés de fusils tronçonnés, deux individus masqués ont tenu en respect les employés de la caisse pop et, avec l'argent des caisses, ils ont pris la fuite à bord de deux motos. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

L'opération 100 a été lancée à midi 50. Vers 14h10, deux agents du poste de la SQ à Amqui interceptaient à Val-Brillant une camionnette avec deux individus dont la description correspondait aux voleurs et qui ont été identifiés par la suite.

La Sûreté du Québec à Rimouski révèle que l'argent dérobé a été récupéré en entier, que les armes et les cagoules ont aussi été trouvées, ainsi que les deux motos qui ont servi au vol. Ces dernières avaient été volées à Val-Brillant, quelques jours plus tôt.

Harrison et Poirier ont été accusés de complot, de déguisement, de possession et d'usage d'armes à feu prohibées, de vol qualifié et du vol de motos. Leur enquête préliminaire a été fixée au 15 septembre.

A Sept-Iles

Pierre Labbé, âgé de 49 ans, de Sept-Iles, a été condamné à deux ans moins un jour de prison au palais de justice de cette ville, hier, par le juge Claude Pinard. Il a avoué sa culpabilité à l'accusation de voies de fait avec l'intention de mutiler ou blesser sa concubine. Une probation de trois ans lui a de plus été imposée par la cour.

Le prévenu était détenu depuis le délit qui remonte au 11 juillet. Jacqueline Volant a reçu au visage un coup de couteau qui a fait une entaille allant de l'oreille jusqu'au menton.

D'autre part, John Hypolithe, âgé de 37 ans, de Saint-Lucie, aux Antilles, a comparu, hier, devant le juge Claude Pinard, et il a été accusé de meurtre au second degré. Son enquête préliminaire a été fixée au 9 septembre.

Hypolithe n'avait pas d'avocat et il est retourné en prison en attendant la suite des procédures. Me Michel Babin représente la Couronne.

Membre de l'équipage du paquebot "Veracruz I", Hypolithe est soupçonné d'avoir assassiné, le 9 août courant, un autre membre de l'équipage alors que le navire croisait au large de Sept-Iles.

Le coup de poignard aurait été porté à la suite d'une dispute. Lloyd Kelly, âgé de 50 ans, un Jamaïcain, a été touché au coeur et sa mort a été instantanée.

Des agents de la brigade du crime de la Sûreté du Québec à Baie-Comeau se sont rendus à bord du Veracruz pour interroger les témoins. Le paquebot était en croisière de Montréal jusqu'à Boston avec 500 passagers.

A Baie-Comeau

L'enquête préliminaire de Mme Lucie Dufour, âgée de 56 ans, de Sacré-Coeur, dans la circonscription de Dubuc, a été fixée au 21 octobre. Elle aura lieu au palais de justice de Baie-Comeau.

Mme Dufour est accusée du meurtre de son époux, âgé de 61 ans. Claude Dufour a été tué à coups de marteau et il a été trouvé mort le 17 juillet. Me Arnold Brochu, représentant de la Couronne à Baie-Comeau, a laissé entendre, hier, que l'accusée était détenue en attendant la suite des procédures judiciaires, après avoir subi un examen psychiatrique.

A Rivière-du-Loup

Jean-Claude Roy, âgé de 46 ans, de Saint-Athanase de Kamouraska, a été envoyé aux assises pour y subir son procès sous l'accusation de négligence criminelle. Il a été laissé en liberté sous plusieurs conditions dont celle de ne pas conduire un véhicule moteur sur la route.

Son enquête préliminaire a eu lieu au palais de justice de Rivière-du-Loup devant le juge Raymond Bernier. Me André Rompré est l'avocat de la Couronne dans cette cause.

Cette accusation de négligence criminelle fait suite à un accident de la route qui a coûté la vie à Janick Deschênes, âgé de 6 ans, de Saint-Eleuthère de Kamouraska, le 14 juin dernier, dans le rang 6 de Saint-Eleuthère.

lacontemporaine®



LE MANTEAU PLISSÉ

Jean-Claude Poitras signe ce manteau de fin lainage à épaules rembourrées et plissées qui lui confèrent ampleur et mouvement. col tailleur, manches montées à fronces et poignets à bordure droite. taupe, marine, bécasseau. de notre collection exclusive Jean-Claude Poitras \$395.

la maison **SIMONS**

le plus beau magasin à Québec...

venez visiter notre tout nouveau magasin



SIMONS

aux Galeries de la Capitale

ÉCONOMISEZ POUR "LA RENTRÉE"

Prix spéciaux en vigueur jusqu'au 29 août 1981

sports experts



Survêtement Adidas Sportclub pour juniors et adultes

En nylon extensible. Disponible en marine/rouge. Juniors: 116 à 164; adultes: P à TG.

Prix SE courant: \$23.98

PRIX SE SPÉCIAL:

A partir de

19⁹⁹
juniors
(Non tel qu'illustré)



Prix SE courant: \$29.98

PRIX SE SPÉCIAL:

24⁹⁹
adultes

T-Shirt Sports Experts pour juniors et adultes

Modèle tout-confort en 50% coton/50% polyester. Couleurs assorties. P, M, G.

Prix SE courant: \$4.49

PRIX SE SPÉCIAL:

2⁹⁹
juniors

Prix SE courant: \$5.49

PRIX SE SPÉCIAL:

3⁹⁹
adultes

Soulier Intersport pour juniors et adultes

Une bonne valeur! Soulier avec tige en nylon, semelle tout-terrain. Pointures 3 à 5 1/2 pour juniors, 6 à 12 pour adultes.

Prix SE courant: \$22.98

PRIX SE SPÉCIAL:

A partir de

19⁹⁹
juniors



Prix SE courant: \$24.98

PRIX SE SPÉCIAL:

21⁹⁹
adultes

Sac de loisir Adidas

Pratique modèle en vinyle. Couleurs assorties.

Prix SE courant: \$11.49

PRIX SE SPÉCIAL:

9⁹⁹



Soulier Adidas "Select 90" pour hommes

Tige en nylon renforcée de suède; semelle tout-terrain. Pointures 6 à 12.

Prix SE courant: \$27.98

PRIX SE SPÉCIAL:

24⁹⁹



Patins Daoust "Tiger"

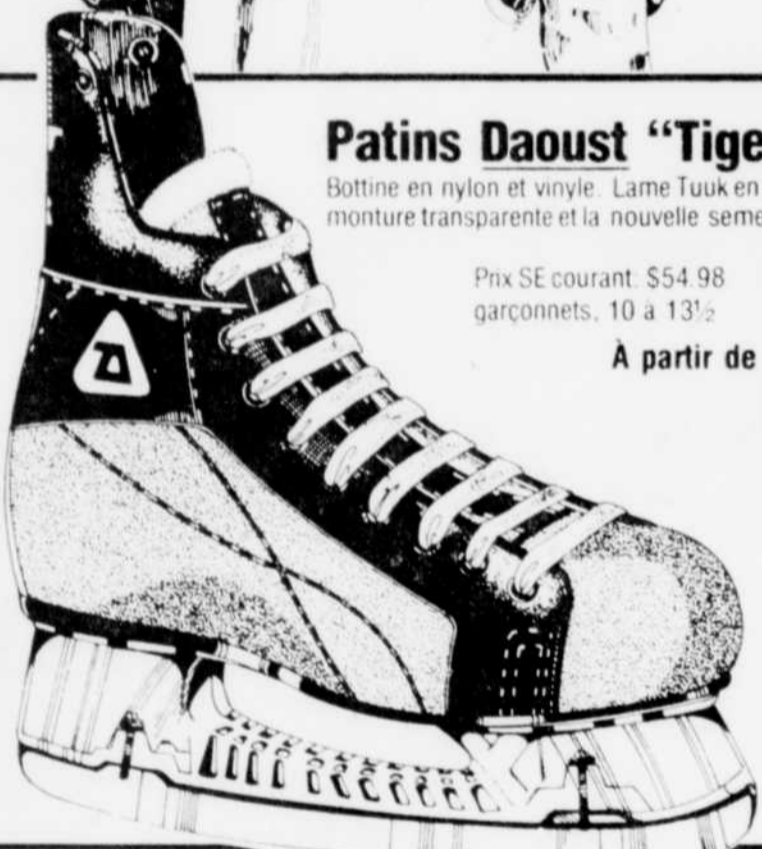
Une excellente valeur! Bottine en nylon et vinyle. Lame Tuuk en acier au carbone avec monture transparente et la nouvelle semelle noire.

Prix SE courant: \$54.98 garçonnets, 10 à 13 1/2

PRIX SE SPÉCIAL:

A partir de

49⁹⁹



Prix SE courant: \$59.98 adolescents, 1 à 5 1/2

PRIX SE SPÉCIAL:

54⁹⁹

Prix SE courant: \$64.98 hommes, 6 à 12

PRIX SE SPÉCIAL:

59⁹⁹

Patins CCM "Super Team"

Patins de calibre professionnel avec bottine en cuir et nylon semblable au Tackaberry. Nouvelle lame CCM en acier inoxydable. Pointures 6 à 11.

AU BAS PRIX SE COURANT:

119⁹⁸



Gant Cooper GSE2 pour garçons

Une offre à ne pas manquer! Modèle de 12 1/2" (32 cm) avec paume en cuir.

Prix SE courant: \$29.98

PRIX SE SPÉCIAL:

26⁹⁹



Gant Rawlings GSES pour jeunes garçons

Paume en cuir à l'intérieur. Pouce recouvert de fibre pour une meilleure protection. 11" (28 cm).

AU BAS PRIX SE COURANT:

12⁹⁸



Ensemble casque Cooper SK-600 et grille pour jeunes et adultes

Approuvé par la C.S.A. Casque moule très léger; grille en métal solide.

Prix SE courant: casque \$16.98

Prix SE courant: grille \$ 9.98

PRIX SE SPÉCIAL:

24⁹⁹ /POUR L'ENSEMBLE



Patins Micron "2000XL" pour hommes

Bottine en P.U. avec chausson de qualité supérieure. Lame ICM en acier au carbone. Pointures 7 à 12.

Prix SE courant: \$74.98

PRIX SE SPÉCIAL:

64⁹⁹

RABAIS DE \$10⁰⁰



Gant Hockey Canadien GSE4 pour adultes

Modèle à prix avantageux avec paume en cuir, extérieur en nylon résistant. 14 1/2" (37 cm).

Prix SE courant: \$39.98

PRIX SE SPÉCIAL:

34⁹⁹



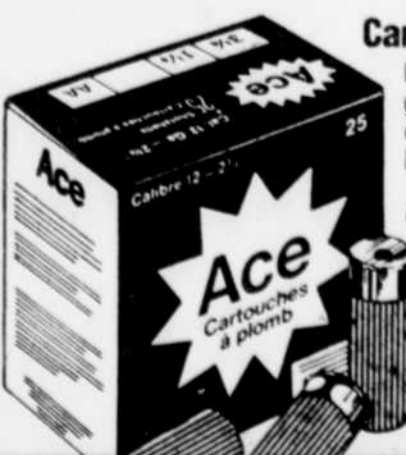
Sac de hockey en toile

Grandeur: 11" x 15" x 29" (28 x 38 x 74 cm).

Prix SE courant: \$17.98

PRIX SE SPÉCIAL:

14⁹⁹



Cartouches Ace

De cal. 12 en plastique. Différents grosseurs de plomb. Long. de la cartouche: 2 3/4" (7 cm). Boîte de 25.

AU BAS PRIX SE COURANT:

5⁸⁹

PRIX SE SPÉCIAL: Prix SE courant: \$399.98

369⁹⁹

RABAIS DE \$30

Formules pour les permis d'acquisition d'armes à feu disponibles chez votre marchand Sports Experts.



Carabine Browning BLR cal. 308

Superbe carabine à action à levier. Chargeur amovible. Capacité: 4 coups.

Fusil Baikal #IJ-18

Excellent fusil à un coup, démontable, avec canon uni. Disponible en cal.

AU BAS PRIX SE COURANT:

64⁹⁸



Prix en vigueur dans tous les magasins suivants région de Québec

8500, boul. Henri-Bourassa
114, avenue St-Jacques
4286, rue St-Félix
11001, boul. Ste-Anne
1571, rue St-Louis
12300, 1re Avenue est
8585, boul. Lacroix

Charlesbourg
St-Raymond
Cap-Rouge
Beaupré
Pisaisville
St-Georges de Beauve
St-Georges de Beauve

(418) 626-2157
(418) 337-2989
(418) 653-0744
(418) 827-4032
(819) 362-3525
(418) 228-8874
(418) 228-8498

300, côte du Passage,
Galerie Chagnon
686, rue Blain
Galeries de la Chaudière
Galeries Ste-Anne
1330, boul. Dussault
720, boul. Perron

Lévis
Neufchâtel
St-Marie de Beauve
Beauport/Giffard
St-Marc-des-Carières
Carleton

(418) 837-4038
(418) 843-0490
(418) 387-3023
(418) 661-2482
(418) 268-8244
(418) 376-7495

Le procès de Mme Bouffard est fixé au 4 novembre

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil
SAINT-JOSEPH — Mme Pauline Bouffard, âgée de 41 ans, veuve et mère de trois enfants, de Saint-Prospère, a plaidé non coupable, hier, devant le juge Marc Choquette au palais de justice de Saint-Joseph, aux deux chefs d'accusation d'entrave à l'endroit du huissier Laurent Paré et des agents Gilles Leclerc et Gisèle Caron, de la Sûreté du Québec, dans l'exercice de leurs fonctions.

Le juge Marc Choquette a fixé le procès au 4 novembre, et à la demande du procureur de l'accusée, Me Jean-

Denis Rancourt, a réduit le cautionnement à \$1.000 plutôt qu'à \$2.000 tel que fixé par un juge de paix le 6 août dernier. Ce cautionnement a été versé par Mme Fernande B. Lessard, sœur de Pauline Bouffard, de Saint-Georges.

De plus, le juge Choquette sur recommandation du substitut procureur général Me Martin Chabot, a autorisé Pauline Bouffard à aller à Saint-Prospère si elle le désire, ce qui lui avait été interdit à sa comparution précédente devant le juge de paix.

Toutefois, Pauline Bouffard ne doit pas communiquer directement ou in-

directement par lettre, téléphone ou personne interposée ou de quelque façon que ce soit avec Camille Poulin, Bruno Remy, Nelson Paré, Raymond Talbot, Fernand Poulin et Normand Pruneau sauf par l'entremise de son procureur Me Jean-Denis Rancourt.

Les faits

On rappelle que le 6 août dernier, à la suite d'un ordre donné par la corporation municipale de Saint-Prospère, le huissier Laurent Paré en compagnie de deux agents de la paix se sont présentés vers 8h15 à la maison de Mme Pauline Bouffard pour lui demander de quitter les

lieux avec ses enfants.

Devant le refus de Mme Bouffard d'ouvrir la porte et de se conformer aux ordres du huissier, une dizaine d'agents de la Sûreté du Québec arrivèrent sur les lieux et ce n'est que vers 9h qu'on a réussi à l'évincer de sa maison pour la conduire au palais de justice de Saint-Joseph.

Peu de temps après le départ de Mme Bouffard, le huissier Laurent Paré et des agents de la Sûreté du Québec s'occupèrent de faire sortir le mobilier et les biens de la famille, une opération qui dura plus de trois heures sous la sur-

veillance d'une quinzaine d'agents de la Sûreté du Québec chargés de porter assistance au huissier dans l'exécution de son mandat.

Ce travail complet et après qu'on eut enlevé portes, fenêtres ainsi que l'évier, le lavabo, le bain, et la toilette, un ordre a été donné de procéder à la démolition de la maison.

Il n'a fallu que 25 minutes à un chauffeur d'une firme mécanique pour démolir la demeure familiale en présence de quelque 500 personnes impuissantes et silencieuses.

La démolition de cette maison construite par son père, M. Lionel Bouffard, est l'aboutissement depuis septembre 1979, d'une dispute entre Pauline Bouffard et la corporation municipale de Saint-Prospère en rapport avec un terrain non conforme aux normes d'un règlement de la construction et qui fut tranchée par le juge Gilles St-Hilaire de la cour supérieure du Québec, le 3 janvier 1980.



Mme Bouffard discutant avec son avocat, Me Jean-Denis Rancourt.

Pas de procès pour Dion

SHERBROOKE (PC) — Guy Dion, accusé d'avoir proféré des menaces de mort contre le premier ministre René Lévesque pendant la campagne électorale, a été déclaré lundi inapte à subir un procès.

Le psychiatre légiste Pierre Gagné, de Sherbrooke, a recommandé que Dion, âgé de 26 ans, de Greenlay, soit interné à l'institut Pinel, à Montréal.

Selon le praticien, le prévenu est paranoïaque et souffre de délire de grandeur et de persécution, au point qu'il a de la peine à s'entretenir avec son avocat.

Dion avait transmis ces menaces à un policier, le 9 avril. Il avait été arrêté à Vancouver. Par ailleurs, il avait déjà été appréhendé pour avoir chahuté au consulat de la Grande-Bretagne, à Montréal.

Les avocats de la défense et de la Couronne doivent se rencontrer aujourd'hui pour décider si les accusations seront retirées.

Construction de sa nouvelle maison: début le 1er septembre

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Les travaux en vue de la construction d'une nouvelle maison à Mme Pauline Bouffard, veuve et mère de trois enfants, de Saint-Prospère, devraient débuter le 1er septembre, sur un terrain de son choix, à Saint-Georges-Est.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Fabien Roy, président du comité d'aide à Mme Pauline Bouffard, dont la maison a été démolie à Saint-Prospère, le 6 août, conformément à un ordre de la corporation municipale de Saint-Prospère vu que la façade de son terrain n'avait que 35 pieds au lieu de 60 pieds comme l'exige le règlement 202 sur la construction dans cette municipalité.

Jusqu'à maintenant, c'est très encourageant, ajoute M. Roy, car le comité d'aide à Mme Pauline Bouffard a recueilli plus de \$16.000 en argent ou en matériaux sur un objectif de \$25.000 afin de lui permettre de lui construire une nouvelle maison.

De ce montant, d'importantes souscriptions

ont été faites par des gens de Saint-Prospère qui désirent cependant garder l'anonymat, a déclaré M. Roy.

Au sujet de la collecte faite, en fin de semaine, dans les sept (7) restaurants Saint-Hubert de la région de Québec, le montant recueilli serait d'environ \$500.

**TOUT EST
COMPRIS
DANS LE PRIX!**

LES
VETEMENTS

St. Lawrence
INC.
95 EST. RUE ST-VALLIER



STATIONNEMENT
GRATUIT
EN FACE DU
MAGASIN

**SPÉCIAL !
500 COMPLETS
3 pièces**

Worsted 100% laine ou polyester et laine de différentes couleurs et de grandeurs assorties.

Val. rég. jusqu'à
\$225

**Avec les 5 articles
GRATUITS**

139⁹⁵

AUTRES COMPLETS 3 PIÈCES DE HAUTE QUALITÉ

EN SPÉCIAL

189⁹⁵ et \$199⁹⁵

en plus vous obtenez GRATUITEMENT
avec l'achat d'un de ces complets

• LA CHEMISE • LES SOULIERS • LA CEINTURE • LA CRAVATE • LES BAS

RETOUCHES
D'AJUSTEMENT
GRATUITES



OBTENEZ AUSSI UN
PANTALON GRATUIT
avec l'achat d'un

**VESTON
SPORT**

en imitation de suède
100% polyester

Valeur régulière 129.99

EN SPÉCIAL

99⁹⁵

BIENTOT, NOUVELLE SUCCURSALE AUX GALERIES DE LA CAPITALE

LA **CLINIQUE BELLEMARE** DR.

SPÉCIALITÉ:

**VERRES DE CONTACT
RIGIDES, SOUPLES, À PORT
PROLONGÉ ET AUTRES
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est, Québec
529-9411**

VENTE SEMI-ANUELLE

Voici quelques exemples de nos spéciaux:



**ENSEMBLE
ROMANTIQUE EN PIN**

comprendant: 1 lit de 60"
1 table de nuit
1 coffre-lit
1 bureau double
avec miroir

\$1,267

Valeur de \$2,267
Rabais de \$1,000
(ensemble seulement)

MOBILIER DE CUISINE

4 chaises, 1 table
ronde, blanc

A partir de \$399

Notre magasin est
fermé le samedi durant
la saison estivale.

phil

563, de Trans-Canada
Lévis — GIV 115 — 633-0800

"Votre confort
ça nous touche"

les
**ballets
jazz**
de QUÉBEC
école supérieure



SESSION AUTOMNE 1981

du 8 septembre au 21 décembre

Inscription:
du 31 août au 5 septembre

Heures:
11h à 21h, du lundi au vendredi
11h à 15h, le samedi

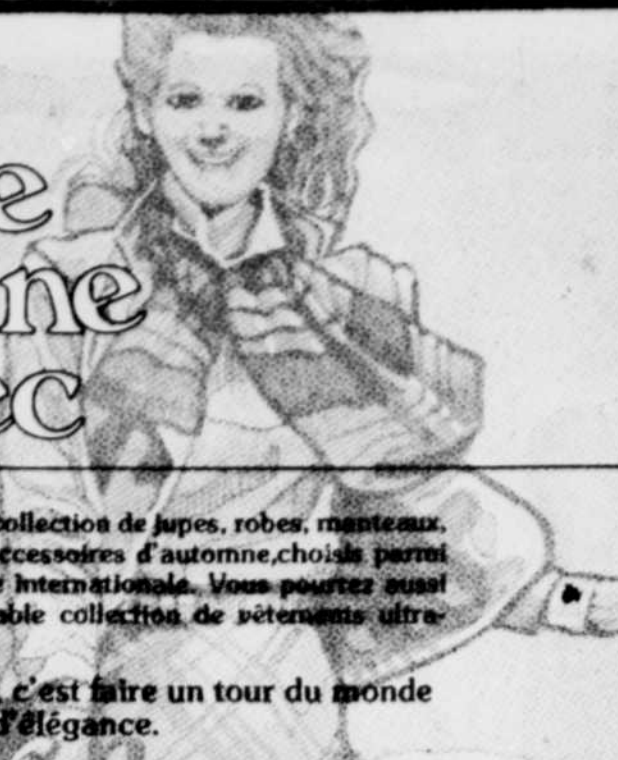
Cours offerts:
ballet jazz
ballet classique
ballet moderne
claquette

Adultes et enfants
Fondatrices:
Genevieve Salbaing
Eva von Gencsy

777, Côte des Glacis
Carré d'Youville, Québec
694-0244

Permis no 749889

la mode féminine d'automne à Québec



Venez découvrir la nouvelle collection de jupes, robes, manteaux, ensembles co-ordonnés et accessoires d'automne, choisis parmi les grands noms de la mode internationale. Vous pourrez aussi y admirer la plus remarquable collection de péterments ultra-suède à Québec.

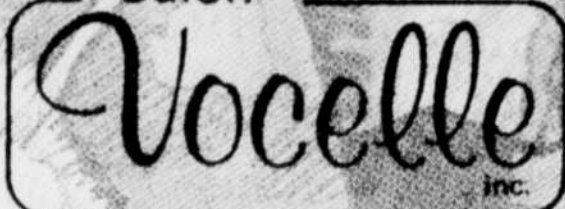
Visiter le Salon Vocelle, c'est faire un tour du monde des grandes boutiques d'élégance.

BONI D'OUVERTURE

Pour un temps limité, nous vous offrons un magnifique foulard de soie peint à la main et signé Vocelle, avec chaque achat minimum de 150,00 \$.

Disponible à nos deux boutiques.

Salon



PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

LE SALON VOCELLE, SALON DE L'ÉLÉGANCE FÉMININE

SUPER EPARGNES

auprès de notre service à domicile gratuit

Ne vous déplacez pas! Un de nos conseillers en décoration de fenêtres vous rendra visite le jour et à l'heure qui vous conviennent et vous aidera à choisir parmi la plus vaste gamme d'articles de décoration de fenêtres spécialement confectionnés pour répondre à vos aspirations ainsi qu'à votre budget.

25% DE RABAIS
Stores Verticaux

25% DE RABAIS
Toiles de Fenêtres

CONFECTION GRATUITE
Sur draperies faites sur mesure

25% DE RABAIS
Stores Venitiens

Appelez-nous aujourd'hui même sans aucun coût, ni obligation

bonjour, service-à-domicile!
656-1575



Radio Shack

La réclame expire le 29 août 1981

rabais 40%

32.95 Cour. 54.95

Calculatrice à LCD

EC-8497. 50 fonctions intégrées. 6 niveaux de parenthèses. Mémoire indépendante. Avec piles. 65-8653

Vente

pour la rentrée des classes

et choix d'articles courants, de nouveautés et offres spéciales

REALISTIC

Magnéto. radio AM/FM SCR-3

Système de H.-P. à 2 voies avec H.-P. de graves et d'aiguës séparés. Pour cassettes normales ou au CrO₂. Exploration automatique de la bande. Prises pour micros ext. adaptateur CC. Pour CA ou 8 piles "D". 14-772

199.95 Cour. 279.95



rabais \$80

119.95 Cour. 159.95

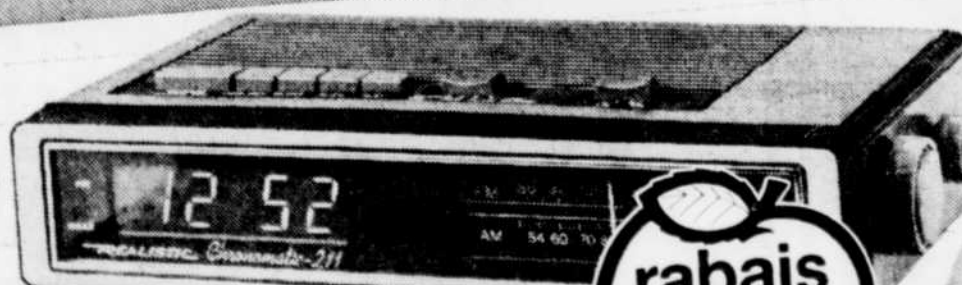
Interphone FM à 3 postes et 2 canaux

SELECTaCOM™ avec FM et silencieux automatique contre le bruit de fond. Déplacez les postes ou ajoutez-en d'autres. Commande de volume et sélecteur de canal A/B sur chaque poste. Pour CA. 43-214

rabais 25%

La FM réduit les parasites causés par les gradateurs, d'éclairage, les moteurs d'appareils ménagers ou les fluorescents

REALISTIC



Radio-réveil

Le Chronomatic®-211 AM/FM Compact mais avec maintes caractéristiques. Rappel-réveil et arrêt retardé. Luminosité haute/basse. Prise d'écouteur. 12-1516

39.95 Cour. 54.95

rabais 27%

rabais 30%

Lecteur de cassette stéréo

Un super-mini: 1-9/16 x 5-1/8 x 5-5/16", mais 8 W d'une sonorité stéréo remarquable! Curseurs pour volume, équilibre et tonalité. Arrêt automatique avec voyant. Avance rapide à blocage. 12-1803

48.88 Cour. 69.95



Multimètre à LCD

20 gammes. Entrée 10 mΩ. Tensions CA et CC: 500 V max. en CA. 1000 V max. en CC. Courants CA et CC: 2-20-200 mA. Résistances: 200 Ω à 20 mΩ. Pile 9 V requise*. 22-198

rabais \$30

69.95 Cour. 99.95

Radio Shack

DIVISION ÉLECTRONIQUES TANDY LIMITÉE

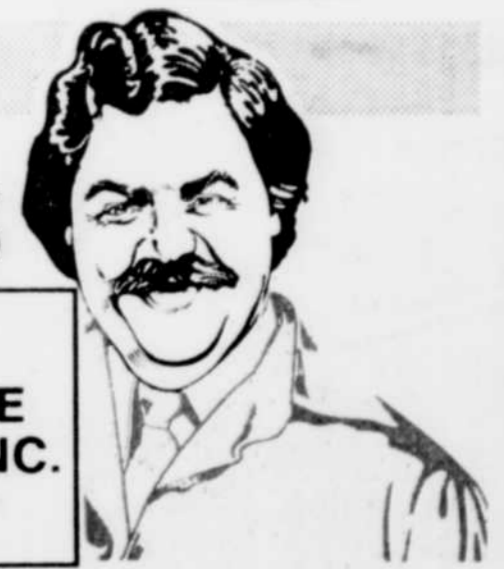
POLITIQUE RADIO SHACK AU SUJET DES ANNONCES
Les articles de cette annonce ont été choisis antérieurement à cette offre. Il peut donc arriver que certains d'entre eux ne soient pas disponibles dans tous nos magasins. Si l'article est provisoirement épuisé, nous vous fournirons un bon de réduction différée vous permettant de vous le procurer plus tard au prix annoncé. Les prix mentionnés sont en vigueur dans tous les magasins Radio Shack et constituent un maximum pour les Membres de vente autorisés (DETAILLANTS) participants. Nous declinons toute responsabilité quant aux erreurs typographiques.
Tandy Corporation détient les droits de propriété de toutes les marques déposées et Tandy Electronics Limited en est un usager inscrit.

Consultez votre annuaire pour le magasin Radio Shack près de chez vous



RICHELIEU

Nos petites attentions "Aide-budget"



Bienvenue au nouveau
SUPERMARCHÉ J.-GUY SHINK INC.
6385, 3e Avenue est
Charlesbourg, Qué.

QUEBEC METROPOLITAIN:
398, 10e Rue, Québec
254, rue St-Ambroise, Québec
635, St-Joseph est, Lauzon
235, des Chênes ouest, Québec
2252, av. Notre-Dame,
Ancienne-Lorette (Ste-Foy)
1083, Commerciale, St-Jean-Chrysostome
58, rue Seigneuriale, Beauport
6385, 3e Avenue est, Charlesbourg

PORTNEUF:
240, Tessier est, St-Casimir
320, de l'Eglise, St-Basile

DORCHESTER:
St-Léon-de-Standon
Rue Commerciale
St-Anselme de Dorchester

CHARLEVOIX:
11,186, av. Royale, Beauport
79, Notre-Dame, N.-D.-des-Monts

BEAUCE, BOIS-FRANCS:
110, Ste-Famille, St-Ephrem
165, av. Cartier, La Guadeloupe

181, Marie-Victorin
St-Pierre-les-Becquets
34, Route 49, Ste-Sophie-de-Lévrard
Rue Principale, N.-D.-de-Lourdes
1727, Savoie, Plessisville
Baieville, Comté de Yamaska

L'ISLET:
61, rue Principale
St-Pamphile, L'Islet
Route Principale
St-Eugène de L'Islet

BAS-DU-FLEUVE:
Route 232
Ste-Blandine
(Rimouski)

Québec, Le Soleil, mercredi 19 août 1981

<p>AIDE-BUDGET</p> <p>CUISSES DE POULET sans dos surgelées individuellement sac environ 5 livres</p> <p>1.28 lb</p> <p>SOC DE PORC ROULÉ MARQUE MAISON fumé 2-3 lb</p> <p>2.08 lb</p> <p>GIGÔT D'AGNEAU DE NOUVELLE-ZÉLANDE surgelé 4-6 lb</p> <p>2.08 lb</p> <p>SAUCISSES PORC/BOEUF surgelées BOEUF MÉRITE</p> <p>1.38 lb</p> <p>CRETONS TAILLEFER 300 g 1.88</p> <p>SAUCISSES FUMÉES TAILLEFER 1 livre 1.68</p> <p>JAMBON CUIT TAILLEFER 175 g 1.68</p> <p>JAMBON CUIT ultra-maigre tranché MARQUE MAISON 2.88 lb</p>	<p>AIDE-BUDGET</p> <p>POITRINES DE POULET sans dos surgelées individuellement sac environ 5 livres</p> <p>1.68 lb</p> <p>JAMBON DÉOSSÉ Style Québécois prêt-à-manger MARQUE MAISON demi</p> <p>2.18 lb</p> <p>SAUCISSON DE SALAMI TOUT BOEUF morceau ou tranché MARQUE MAISON</p> <p>2.28 lb</p> <p>SAUCISSON DE BOLOGNE régulier ou cité MARQUE MAISON morceau 2 lb et plus</p> <p>1.18 lb</p> <p>VIANDES CUITES AU CHOIX (simili poulet, viande olive, macaroni fromage, saucisson de bologne) TAILLEFER tranches 175 g 98c</p> <p>AILES DE POULET surgelées individuellement sac environ 2 livres 98c lb</p> <p>FOIE DE PORC tranché (produit décongelé) 49c lb</p> <p>FILETS D'AGLEFIN surgelés 2.28 lb</p>
---	--

<p>BRIQUETTES DE CHARBON DE BOIS GRILL TIME sac 10 lb</p> <p>1.77 PRIX HABITUEL 2.53 — ÉPARGNEZ 76c</p>	<p>AIDE-BUDGET</p> <p>JUS NON SUCRÉ orange ou pamplemousse OASIS cont. 1 litre</p> <p>68c PRIX HABITUEL 1.06 — ÉPARGNEZ 38c</p>	<p>AIDE-BUDGET</p> <p>VINAIGRE BLANC CANADA cont. 4 litres</p> <p>1.38 PRIX HABITUEL 2.09 — ÉPARGNEZ 71c</p>	<p>CAFÉ INSTANTANÉ MAXWELL HOUSE bocal 10 oz</p> <p>4.88 PRIX HABITUEL 6.57 — ÉPARGNEZ 1.69</p>
---	--	---	---

<p>PETITS PAINS à Hot Dog ou Hamburger RICHELIEU</p> <p>87c paquet 12s PRIX HABITUEL 1.21 — ÉPARGNEZ 34c</p> <p>RIZ FRIT INSTANTANÉ saveurs variées DAINTY</p> <p>68c bte 350 g</p> <p>BISCUITS Boule de neige Boule de coco quatre saveurs assorties LIDO</p> <p>1.19 sac 250 g</p>	<p>FLOCONS DE JAMBON MAPLE LEAF</p> <p>1.48 bte 6.5 oz</p> <p>GÂTEAUX ASSORTIS STUART</p> <p>88c bte familiale 8s</p> <p>BOISSON GAZEUSE PEPSI-COLA</p> <p>2.38 bouteilles consignées 6-750 ml</p> <p>RELISH sucré, hamburger, maïs, ou hot dog CORONATION</p> <p>79c cont. 375 ml</p>	<p>MAYONNAISE KRAFT</p> <p>1.68 bocal 750 ml</p> <p>CHAMPIGNONS entiers ou tranches MARQUE MAISON</p> <p>88c bte 10 oz</p> <p>SACS À ORDURES pour l'intérieur MARQUE MAISON</p> <p>38c paquet 10s</p> <p>HUITRES FUMÉES CLOVER LEAF</p> <p>1.19 bte 104 g</p> <p>JUS D'ORANGE sucré ou non sucré LIBBY'S</p> <p>1.59 cont. 48 oz</p>	<p>MOUTARDE PRÉPARÉE SCHWARTZ</p> <p>2/1.00 bocal 16 oz PRIX HABITUEL 78c CH — ÉPARGNEZ 56c POUR 2</p> <p>PAPIER HYGIÉNIQUE couleurs variées FACELLE ROYALE</p> <p>1.48 paquet 4 rouleaux</p> <p>CROUSTILLES régulière ou BBO DULAC</p> <p>1.19 sac 200 g</p> <p>YOGOURT À DÉJEUNER 3 saveurs YOPLAIT</p> <p>53c cont. 175 g</p>
--	--	--	--

FRUITS ET LÉGUMES

AIDE-BUDGET

RAISIN VERT SANS PÉPIN
Produit de la Californie
Cat. Canada no 1

79c
lb

***RADIS**
Culture du Québec
Cello 1 lb ch **49c**

KIWI
Gr. 39-42
Produit de Nouvelle-Zélande **2/99c**

CANTALOUPE
Gr. 18
Produit des États-Unis
Cat. Canada no 1 ch **99c**

POIRES BARTLETT
Gr. 135
Produit des États-Unis
Cat. Canada de fantaisie lb **49c**

POMMES VERTES GRANNY SMITH
Gr. 125
Importées de l'Afrique du Sud
Cat. Canada de fantaisie lb **65c**

*La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients, que dans le cas de ces derrières, les épiciers Richelieu ne ménageront aucun effort pour vous offrir variété et qualité à bon prix, tout au long des saisons.

ALIMENTS SURGELÉS

PÂTES À LA VIANDE ASSORTIS
SAVARIN

59c
Boîte de 8 oz

GÂTEAUX ÉTAGES ASSORTIS
SARA LEE

1.29
Boîte de 13 oz

SHORTCAKES ASSORTIS
McCAIN

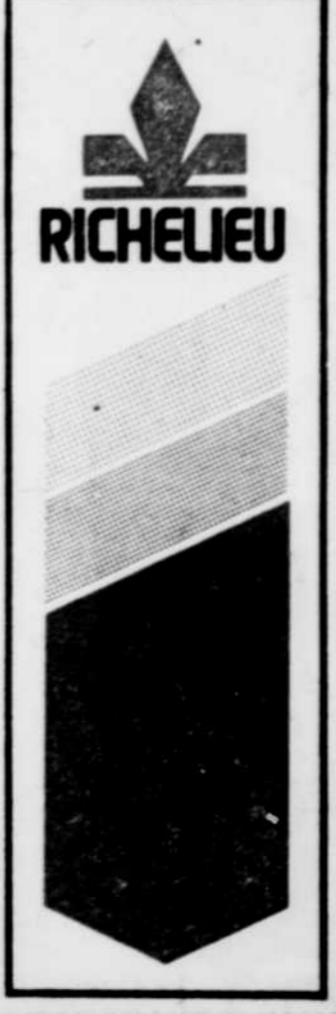
2.29
Boîte de 25 oz

AGLEFIN
frites

1.69
Boîte de 8 oz

FILETS DE MORUE
HIGH LINER

1.89
Boîte de 16 oz



Un épicier attentionné

Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos épiciers Richelieu du lundi 17 août au samedi 22 août 1981 jusqu'à la fermeture des magasins.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé.
Pas de vente aux marchands.

Commission royale sur les quotidiens

La part de tirage des chaînes est passée de 58 à 77 pour 100

par Denis LESSARD

OTTAWA (PC) — C'est après avoir constaté un phénomène de concentration galopante dans la presse du pays que la Commission Kent propose, dans son rapport, rendu public hier, de mettre un frein à la croissance de certaines chaînes de quotidiens canadiens.

Au cours des dix dernières années le nombre de journaux indépendants au pays est passé de 45 à 29, constate le groupe de travail qui, en septembre dernier à la suite des fermetures simultanées du Winnipeg Tribune et de l'Ottawa Journal recevait le mandat de se pencher sur les conséquences de la concentration dans les entreprises de presse au pays.

Inversement, le nombre d'organes de presse appartenant à ces chaînes est passé de 69 à 88 au cours des dix dernières années et atteint désormais 75 pour 100 du total. Le nombre des journaux au pays est passé de 114 à 117 depuis dix ans, constate le rapport qui signale en

outre une augmentation de 16,5 pour 100 du tirage hebdomadaire total des quotidiens du pays depuis 1970.

Ce taux d'augmentation pour les tirages demeure toutefois inférieur à l'accroissement des ménages au pays, soit 33 pour 100 tout en dépassant légèrement l'augmentation de 13 pour 100 qu'a connue la population.

Le rapport de la Commission Kent signale en outre que les journaux appartenant à des chaînes ont vu passer de 58 à 77 pour 100 leur part dans le tirage global des journaux au pays.

Le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse sont les seules provinces où les deux tiers du tirage global des quotidiens ne sont pas la propriété d'un groupe unique, constate le rapport.

Le groupe Southam qui possède 14 quotidiens au pays s'approprie les deux tiers du tirage en Colombie-Britannique et en Alberta. Les deux quotidiens du groupe Armada reçoivent les quatre cinquièmes du tirage de la Saskatchewan.

Quant à l'imposant groupe Thomson qui compte quelque 40 quotidiens au pays, il contrôle les neuf dixièmes du tirage au Manitoba, les deux tiers à l'Île-du-Prince-Édouard et les quatre cinquièmes à Terre-Neuve.

De son côté, la famille Irving, propriétaire de cinq titres contrôle les neuf dixièmes du tirage au Nouveau-Brunswick.

Québec

De l'avis de la commission, c'est au Québec que le phénomène de la concentration de la presse a le plus d'ampleur. «Les chaînes y sont beaucoup plus répandues qu'au Canada anglais. Les groupes qui affichaient 49 pour 100 du tirage francophone en 1970 en détenaient 90 pour 100 dix années plus tard», constate le rapport qui souligne que trois groupes de presse se partagent huit des 11 quotidiens francophones du pays.

Selon le rapport, le changement le plus déterminant dans l'équilibre des forces, dans le secteur des quotidiens au Québec, fut l'accroissement des tirages des deux journaux du groupe Quebecor, Le Journal de Montréal et le Journal de Québec qui à eux seuls représentaient 46,5 pour 100 du tirage francophone en 1980 comparativement à 11 pour 100 en 1970.

Présidé par M. Pierre Pélaudeau, que le rapport Kent décrit comme «le roi des journaux populaires», le groupe Quebecor possède de plus 28 hebdomadaires locaux et populaires.

Par ailleurs, le tirage des quatre journaux exploités par M. Paul Des-

marais par l'entremise de Gesca, est passé de 38,2 à 28,8 pour 100 du tirage francophone global du pays en raison surtout, estime le rapport, d'une longue grève à La Presse et de la fermeture du Montréal-Matin. Le rapport signale la concurrence du groupe Quebecor ainsi que les «gains modestes» effectués par les trois autres quotidiens de Gesca qui sont La Tribune de Sherbrooke, Le Nouvelliste de Trois-Rivières et La Voix de l'Est de Granby.

L'autre grand groupe de la presse québécoise est UniMédia qui, avec ses deux journaux, LE SOLEIL, à Québec, et Le Quotidien, à Chicoutimi, détenait en 1980 14,7 pour 100 du tirage francophone du pays. M. Jacques Francoeur dont les intérêts dans UniMédia sont prépondérants possède en outre 13 hebdomadaires au Québec.

Situation particulière

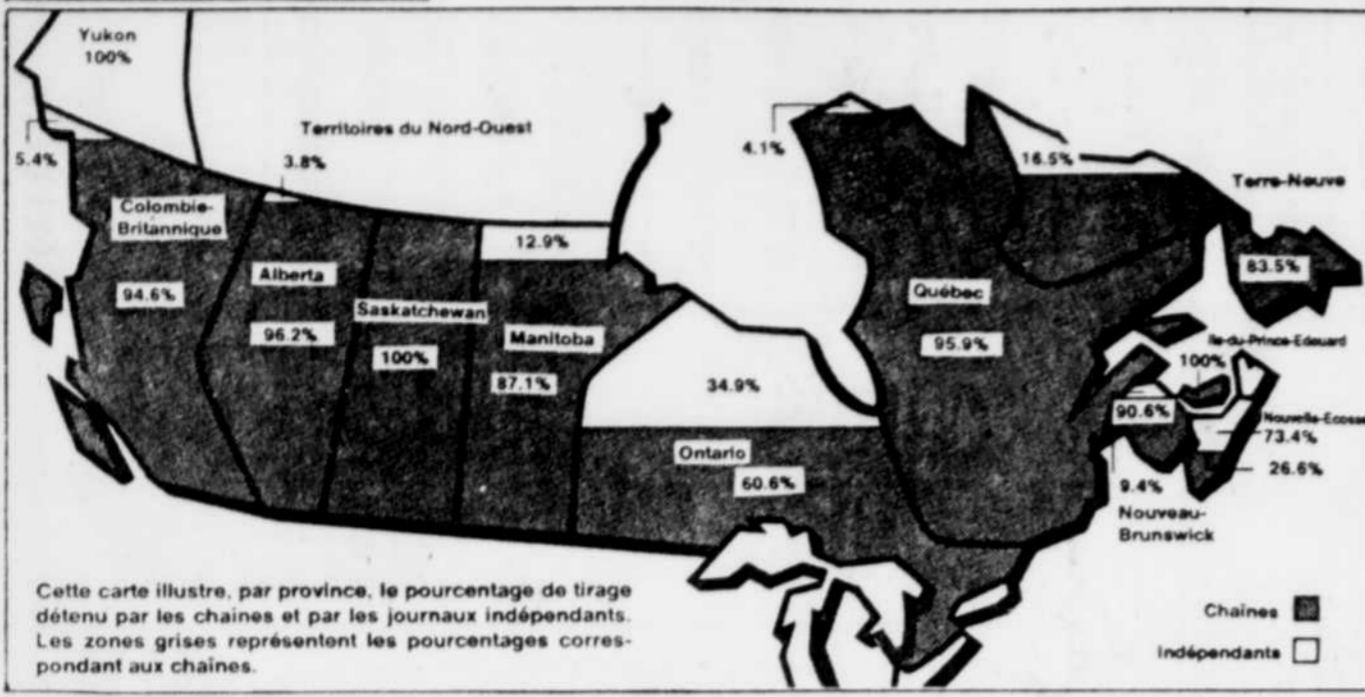
Le rapport Kent met toutefois en relief la «situation très particulière de la concentration au Québec» après avoir rappelé toute l'opposition qu'avaient soulevée, dans l'opinion publique québécoise, certaines transactions dans le secteur de la presse.

Une levée de boucliers particulièrement vive se produisit en 1967 lorsque la Power Corporation fit l'acquisition de La Presse, dit le rapport, et que le gouvernement Bourassa dut, en 1973, empêcher le groupe Desmarais de faire l'acquisition du SOLEIL, à Québec. Selon la commission, ce dernier épisode de 1973 «mit fin au mouvement de concentration de la presse quotidienne... On atteignit là un certain équilibre auquel le public et les journalistes se sont habitués depuis».

Le rapport ajoute qu'au Québec la concentration des entreprises de presse «n'avait pas entraîné la fermeture de journaux sauf le Montréal-Matin qui était déjà moribond».

La concentration n'a pas eu non plus au Québec comme conséquence «de dépeupler les salles de rédaction en centralisant l'information, en parachutant des chroniques métropolitaines dans les journaux régionaux», ni entraîné «de censure politique ou financière de quelque sorte», estime le rapport.

«La concentration n'a pas les mêmes répercussions d'un Canada à l'autre», affirment les auteurs qui ajoutent qu'au Québec elle avait permis à certains journaux de se maintenir sur le marché et d'introduire des techniques de marketing «qui ne sont pas mauvaises en soi même si elles ne sont pas contrebalancées par un apport équivalent sur le plan intellectuel».



Cette carte illustre, par province, le pourcentage de tirage détenu par les chaînes et par les journaux indépendants. Les zones grises représentent les pourcentages correspondant aux chaînes.

Chaussures pour l'école



Économisez jusqu'à 25%
Maintenant **\$12⁰⁰** seulement
Prix normaux Kinney de \$15.99 à \$16.99



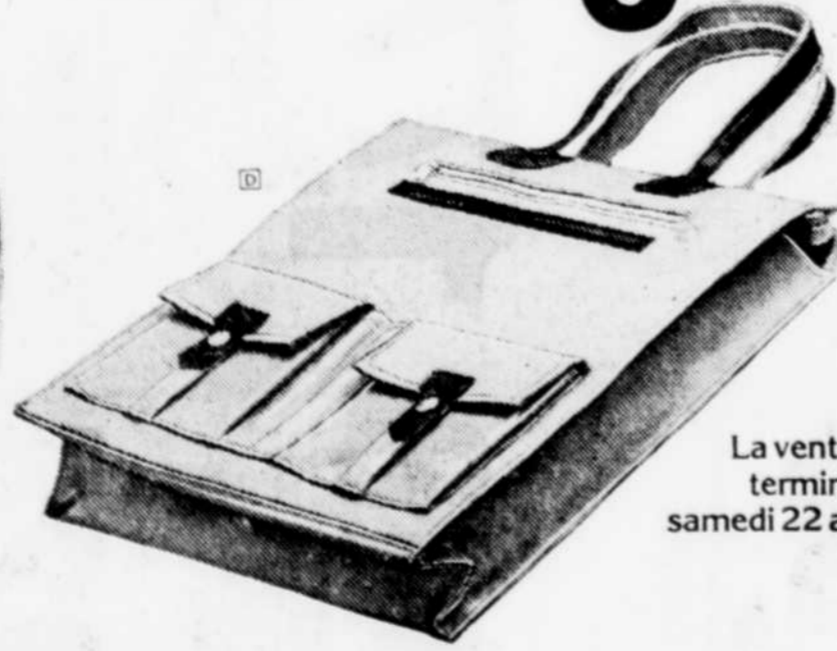
Maintenant **\$15⁰⁰** seulement
Prix normaux Kinney de \$19.99 à \$20.99



Maintenant **\$30⁰⁰** seulement
Prix normaux Kinney \$36.99 et \$39.99



Maintenant **\$8⁰⁰** seulement
Prix normal Kinney \$12.00

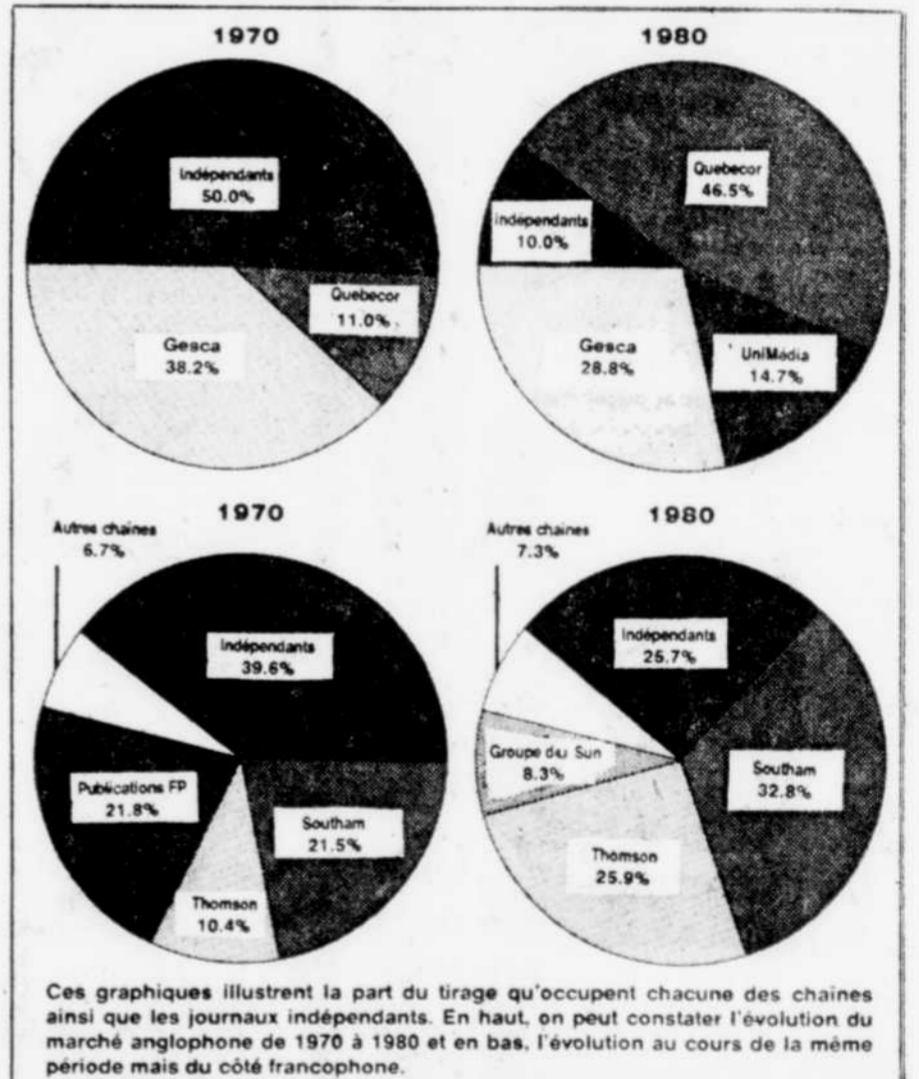


La vente se termine le samedi 22 août

Chaussures Kinney
Mode et beauté pour tous

Les Galeries Ste-Anne 667-6001

Les Galeries Chagnon 837-1339



Ces graphiques illustrent la part du tirage qu'occupent chacune des chaînes ainsi que les journaux indépendants. En haut, on peut constater l'évolution du marché anglophone de 1970 à 1980 et en bas, l'évolution au cours de la même période mais du côté francophone.

Les conservateurs sont sceptiques et le NPD se réjouit

OTTAWA (PC) — Pendant que chez les conservateurs, on se disait fort sceptique face aux recommandations de la Commission Kent sur la concentration de la presse au Canada, chez les néo-démocrates, on a affirmé être heureux des orientations prises par le rapport, rendu public hier à Ottawa.

Le porte-parole du Parti conservateur, M. Perrin Beatty, a déclaré qu'il entend prendre plus amplement connaissance du rapport, mais, à partir d'informations préliminaires, il a dit être préoccupé notamment par la recommandation voulant que la chaî-

ne Thomson doive se départir soit du Globe and Mail, soit des quelque 40 journaux qu'elle possède à travers le pays.

«Je ne crois pas que la qualité rédactionnelle du Globe and Mail ait diminué du fait de son appartenance au groupe Thomson», a dit M. Beatty, précisant qu'il faut surtout considérer l'aspect de la rentabilité de ce quotidien en tant qu'entreprise.

M. Beatty s'est d'autre part montré sceptique quant aux recommandations demandant au gouvernement d'intervenir dans les entreprises de presse.

Aujourd'hui, ne manquez pas de voir les annonces des 2 cahiers D et E qui célèbrent l'ouverture du centre commercial

Les galeries de la capitale

Commission royale sur les quotidiens

Le service de la PC qualifié de médiocre

OTTAWA (PC) — La médiocrité des services que la Presse canadienne procure aux journaux de langue française demeure l'une des principales lacunes à combler pour cette co-

opérative, estiment les auteurs du rapport Kent sur la concentration de la presse au pays, rendu public hier.

Le rapport signale toutefois que les grandes chaînes de quotidiens "exercent une influence prépondérante à la Presse canadienne" constatant du même coup qu'on ne peut blâmer la PC "de prendre l'orientation que lui dictent ses membres".

"C'est à eux qu'il incombe de réagir aux critiques et d'adopter les mesures qui s'imposent", affirme le rapport, qui souligne que la PC "fournit un bon service en ce sens qu'elle est efficace et consciencieuse, compte tenu des contraintes que lui imposent ses membres".

Constatant que le service français de la Presse canadienne "se porte mal", le rapport affirme que cette coopérative "a besoin de plus d'argent et de plus d'autorité".

Le service français compte actuellement 30 reporters, rédacteurs et traducteurs, souligne le document, "soit seulement un dixième de l'effectif total de la rédaction de la PC".

Ce service doit desservir les 11 journaux francophones qui représentent quelque 18 pour 100 du tirage quotidien au pays, rappelle-t-on mettant en relief le fait que la Presse canadienne "considère son service français comme un service auxiliaire et régional, semblable à ceux des Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest".

Qualité des services

La commission dit que la Presse canadienne, qui a des bureaux et des salles de rédaction répartis partout au pays, "assure la couverture des nouvelles d'une façon professionnelle, efficace et consciencieuse", toutefois, "la qualité du service qu'elle fournit

au Canada français, soit un peu plus du quart de la population du pays, est vraiment pitoyable".

Selon les auteurs du document, le fait que la Presse canadienne ne compte que quatre francophones à l'extérieur du Québec, trois à Ottawa et un à Toronto est "un sujet d'irritation pour les rédacteurs des journaux de langue française à l'extérieur du Québec", qui sont Le Droit, à Ottawa, et l'Évangéline, à Moncton.

La commission met aussi en relief "un mécontentement général parmi les journaux de langue française à l'endroit du service anglophone", et y voit là l'une des principales raisons au

fait que les nouvelles des régions à l'ouest d'Ottawa ne trouvent que peu d'écho dans les journaux francophones.

Subventions

Le rapport recommande en outre que le gouvernement fédéral verse des "subventions d'appoint" aux agences de presse du pays afin de les encourager à "améliorer et élargir leur matériel canadien".

Par "matériel canadien" la commission entend non seulement les nouvelles produites au pays mais aussi les informations internationales en provenance de Canadiens en poste à l'étranger.

Très peu de nouvelles internationales sont rapportées "d'un point de vue canadien où reflètent les intérêts canadiens", estiment les auteurs du rapport pour qui "l'absence virtuelle de reportages en provenance de l'étranger" constitue une autre lacune de la Presse canadienne.

Selon le document, une agence de presse devrait, pour être admissible à un tel appui financier, être accessible à tous les journaux du pays et ne pas tirer plus du tiers de ses revenus bruts d'un propriétaire ou d'un groupe de quotidiens. Par ailleurs le type d'aide proposé ne devrait pas être lié aux décisions du gouvernement.



Le président de la commission d'enquête, M. Tom Kent

Kent ne croit pas subir le même sort que Davey

OTTAWA (PC) — Il y a 11 ans, un comité du Sénat présidé par le sénateur Keith Davey faisait de fermes recommandations pour endiguer la concentration des journaux, recommandations qui sont en grande partie restées sur les tablettes.

Hier, la commission royale présidée par M. Tom Kent a fait quelques nouvelles recommandations, différentes de celles de M. Davey, mais qui abondent dans le même sens.

Sont-elles promises au même sort? Les commissaires pensent que non. Ils ont déclaré en conférence de presse que le contexte est entièrement différent.

Le comité Davey avait entrepris

son travail de son propre chef, sans aucune direction gouvernementale, ont-ils précisé.

Par contre, le gouvernement libéral du premier ministre Trudeau s'est montré préoccupé par le phénomène de la concentration de la presse en mettant sur pied la commission Kent et en lui demandant de faire rapport rapidement.

M. Kent et ses collègues ne s'attendent pas à ce que M. Trudeau fasse fi de leurs recommandations dont plusieurs vont soulever une vive controverse. Il a dit souhaiter que le cabinet se prononce rapidement sur les recommandations.

Le commissaire a indiqué que si elles sont mises aux oubliettes, la

concentration allait continuer. La réputée chaîne Southam allait être la proie de profiteurs affamés et les journaux indépendants disparaîtraient.

De son côté, M. Davey a loué les efforts du commissaire Kent.

"...C'est la dernière occasion que nous avons pour faire quelque chose de significatif contre la concentration de la presse au Canada", a déclaré M. Davey hier. "J'avais dit qu'ils devaient se montrer fermes et c'est ce qu'ils ont fait." Une des grandes recommandations du rapport Davey avait été la création d'une agence ayant pour mandat de déterminer si l'acquisition d'un journal par un groupe était ou non dans l'intérêt du public.

La proposition de subventions rejetée

OTTAWA (PC) — Le directeur de la plus grande agence de nouvelles du pays a rejeté la suggestion d'une commission royale en faveur d'un système de subventions gouvernementales pour étendre la couverture par cette agence des événements nationaux et étrangers.

M. Clark Davey, président de la Presse canadienne, a déclaré que sa réaction instinctive à la suggestion, publiée hier, était que les éditeurs des journaux qui dirigent l'agence de nouvelles "ont des opinions très claires contre l'acceptation de l'argent du gouvernement".

La Presse canadienne est la seule agence de nouvelles existante qui serait qualifiée pour recevoir ces subventions. Le rapport de la Commission Kent sur les journaux dit que la PC fonctionne à même des fonds "péniblement maigres pour sa tâche".

La commission dit que la PC accomplit du bon travail avec ses ressources limitées mais qu'elle a trois grandes insuffisances: un service au Canada francophone d'une pauvreté embarrassante; une couverture irrégulière du Nord et une couverture de nouvelles étrangères "qui semble passer de l'insuffisance à la non-existence".

M. Davey dit que des subventions imposeraient des contraintes au service et conduiraient à des conflits d'intérêt. La PC "doit être perçue par les lecteurs du pays comme se tenant tout à fait à distance du gouvernement".

M. Davey, éditeur du Vancouver Sun, n'exprimait, au cours d'une entrevue téléphonique, que sa réaction à la suggestion de la commission, destinée à inciter les journaux qui financent la PC à dépenser davantage pour l'amélioration et l'expansion de la couverture.

La PC est une agence coopérative de nouvelles financée par les propriétaires de 111 quotidiens et plus de 400 postes de radio et de télévision abonnés aux agences-soeurs de Broadcast News (Nouvelles Télé-Radio en français). Ses revenus au budget de 1981 se totalisent à \$22,6 millions.

En vertu de la proposition de subventions de la commission, le gouvernement fédéral verserait aux agences de nouvelles qualifiées l'équivalent de la moitié de toutes les hausses de dépenses occasionnées par la rédaction de nouvelles canadiennes et de nouvelles étrangères par des Canadiens à l'étranger.

Pour être admissible à ces subventions, une agence de nouvelles devrait être disponible à tous les journaux et plus d'un tiers de ses revenus bruts des journaux ne devrait pas provenir d'un seul propriétaire ou de propriétaires associés.

La Presse canadienne serait actuellement le seul service qualifié parce que les autres tirent le plus clair de leurs revenus d'une seule source. Elle est financée par sept groupements de journaux — y compris les chaînes Southam et Thomson — aussi bien que par des journaux indépendants et diverses entreprises de radio-télévision.

United Press Canada Ltd, service de nouvelles beaucoup moins important, est propriété du Toronto Sun Publishing Co. à 80 pour 100. Southam Inc. et Thomson Newspapers Ltd ont chacun leur service de nouvelles mais les deux ne rencontreraient pas les conditions de revenu que la commission recommande par sa proposition d'une loi des journaux du Canada.

Le Globe and Mail scandalisé

TORONTO (PC) —

Dans un éditorial sur le rapport de la Commission Kent, le quotidien torontois Globe and Mail (propriété du groupe Thomson) écrit:

"L'édition nationale (du Globe and Mail) n'a pas été conçue par la Thomson Newspapers Ltd afin de développer son potentiel publicitaire ou sa puissance éditoriale à travers le pays. C'est la réalisation d'un rêve de George Brown, son fondateur, qui voulait que ce journal soit disponible partout où des lecteurs s'y intéressent. D'abord par train spécial, puis par les premiers courriers aériens, The Globe a poursuivi le slogan qu'il a lancé au début du siècle: Journal national du Canada..."

De toutes les recommandations de la commission — un véritable délice d'idiot pour son ingénierie dans la propriété et la gestion de la presse nationale — le projet de faire de l'édition nationale du Globe une matraque suspendue sur sa tête est le plus scandaleux. Scandaleux au moins pour ceux d'entre nous qui avons cru qu'un journal vraiment national servirait ce pays et l'unité qu'il doit retrouver pour survivre."

LA VILLE DE Québec

AVIS PUBLIC CONCERNANT LES DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE QUÉBEC, POUR L'EXERCICE FINANCIER 1982

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que tout constructeur, promoteur désirant réaliser en 1982 de nouveaux projets d'ouverture ou de prolongement de rues sur le territoire de la Ville de Québec, devra soumettre son projet en le déposant au bureau du Greffier de la Ville de Québec, Hôtel de Ville, Québec, bureau 313, au plus tard le 9 septembre 1981, à 11h00, pour étude et approbation.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Tout promoteur désirant réaliser l'ouverture ou le prolongement de nouvelles rues pour fins domiciliaires, devra payer à la Ville, la somme de Huit Cent Vingt (820 \$) dollars du mètre linéaire (250\$ le pied linéaire) de rue à ouvrir.

Concernant l'ouverture ou le prolongement de rues pour fins industrielles et commerciales, tout promoteur devra s'engager, par contrat notarié à payer toute somme représentant la différence entre les intérêts de l'investissement requis (15% par année) et le revenu des taxes annuelles payables à la Ville sur les immeubles situés de part et d'autre de la rue faisant l'objet de la demande. Chaque demande devra être accompagnée des documents explicatifs préparés par la Ville de Québec concernant la procédure à suivre et devra être également en tout conforme aux critères qui y sont mentionnés. Ces documents sont disponibles au Service de l'Urbanisme, Hôtel de Ville, Québec, bureau 531 — tél.: 694-6424. La Ville de Québec se réserve le droit de refuser toute demande qui lui est soumise même si elle est conforme aux conditions ci-haut mentionnées et sera le maître-d'œuvre exclusif pour la réalisation des travaux d'ouverture de rues qu'elle jugera bon d'accepter.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 11 août 1981

L'EXTRAORDINAIRE VENTE DE FOURRURES

DU PLUS GRAND MANUFACTURIER À QUÉBEC
300 MANTEAUX DE FOURRURE

PRIX DU MANUFACTURIER DÉCHÈNE de \$275 à \$2 588

1875 à 1981 — 3 générations à Votre service dans le domaine de la fourrure! Pour la première fois depuis la fondation de la maison DÉCHÈNE FOURRURES (le seul manufacturier en gros à Québec); jaquette en renard bleu ou en chat sauvage, rat musqué (4 couleurs au choix), castor à poil long, chat sauvage.

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE GRATUIT

UN CHAPEAU DE FOURRURE ASSORTI AU MANTEAU QUE VOUS CHOISIREZ VOUS SERA OFFERT EN CADEAU (Valeur de 89.95 à \$395 selon le chapeau)

CHAT SAUVAGE Peaux naturelles, qualité de choix	SPECIAL \$1 395	VISON DEMI-BUFF Canada Majestic, peaux allongées	SPECIAL \$3 350
RAT MUSQUE De qualité exceptionnelle, 4 couleurs au choix	SPECIAL \$1 295	VISON NATUREL Canadien	SPECIAL \$1 995
RENARD DES PRAIRIES Naturel, peaux allongées	SPECIAL \$1 995	RENARD ROUX NATUREL Canadien, 1er choix, peaux allongées	SPECIAL \$2 895
LOUP AMERICAIN Naturel	SPECIAL \$2 150	LYNX CANADIEN Le plus beau lynx au monde, peaux allongées	SPECIAL \$6 500
LOUTRE LABRADOR Naturelle, longs poils	SPECIAL \$2 350	BASSARICK (Mante des Montagnes)	SPECIAL \$1 995
PHOQUE D'ALASKA Teint Matara	SPECIAL à partir de \$2 250	RENARD NORVEGIEN Naturel	SPECIAL \$2 395
VISON NATUREL Black Diamond, peaux allongées	SPECIAL \$3 150		

POUR HOMME

LOUTRE DU LABRADOR spécial à partir de	\$1 895	CHAT SAUVAGE spécial à partir de	\$1 495
RAT MUSQUE TEINT spécial	\$1 395	CASTOR NATUREL peaux allongées, spécial	\$1 995
LOUTRE spécial	\$1 995		

EDGAR DÉCHÈNE
fourrures Ltée
675, boul. Charest est, Québec
Tél.: 523-3313
VOISIN DE STATIONNEMENT PAQUET-LALIBERTE

"PROFITEZ DE L'HIVER POUR ÊTRE BELLE"

Commission royale sur les quotidiens

OTTAWA (PC) — Tous s'accordent au Canada sur les obligations sociales liées à la pratique du journalisme, mais les opinions divergent sur le sens à donner à ce principe qu'on soit propriétaire d'entreprise de presse, journaliste, syndiqué ou public lecteur.

C'est ce qu'affirme la Commission royale sur les quotidiens, qui a publié hier à Ottawa, son rapport sur la concentration dans les entreprises de presse au Canada.

Dans l'esprit des propriétaires et directeurs de journaux, dit la commission, "on répugne à admettre des devoirs qui prévalent sur les obligations économiques".

"Comme le manufacturier de

Propriétaires et journalistes divisés sur le sens des obligations sociales

chaussures sait qu'il doit produire de bons souliers pour les vendre, l'éditeur de journal admet volontiers qu'une certaine qualité paie, mais (il) considère toute obligation sociale qu'on (lui) imposerait de l'extérieur, et surtout par le biais de l'Etat, comme une atteinte intolérable à la liberté d'entreprise de la presse", dit le rapport.

"S'il faut admettre, ajoute-t-on qu'en général la notion de responsabilité sociale n'a guère fait de ravages jusqu'ici dans les rangs des éditeurs de journaux, il serait néanmoins faux de croire que les patrons de la presse ne voient le monde qu'en signe de piastres."

au service de certaines causes: "Le chauvinisme provincial aigu" des frères Irving dans les Maritimes, la défense de la monarchie et des intérêts de la Nouvelle-Ecosse par les quotidiens de Halifax, la promotion de l'unité canadienne par l'éditeur et les éditorialistes de La Presse, la survivance acadienne par l'Évangéline, de Moncton, la défense des intérêts des francophones par Le Droit, d'Ottawa, et même la mission que se sont donnée les journaux de Québec, soit "inciter les non-lisseurs à lire".

Ces causes, avouons-le, disent les commissaires, ont toutes un petit côté rentable, à des degrés divers.

Le rapport met l'accent toutefois sur "l'idéalisme le plus authentique" du Devoir, qui grâce à sa structure originale de propriété et d'administration, a voulu se mettre à l'abri

d'éventuelles inféodations politiques et financières.

Du point de vue du journaliste, on aime à se considérer comme "un pur chercheur de vérité, dont rien ni personne ne saurait détourner", dit le rapport.

"Le journaliste d'élite, à mission intellectuelle, a tendance à définir lui-même les goûts du public. A l'opposé, on trouve un journaliste très sensible aux goûts et désirs populaires", ajoute-t-on, soulignant que c'est dans une proportion de 93.1 pour 100 que les journalistes de Québec se déclarent attentifs aux besoins du public.

La commission avait invité des caricaturistes à lui faire parvenir des échantillons sur son mandat. Celle-ci a été la deuxième retenue.



Engagement

A cet égard, la commission souligne qu'on met volontiers un journal

Semaine du Bébé

la Baie
Galeries de la Capitale

20% de rabais!
Des achats enjôleurs pour poupons de coeur



Nids d'ange Little Rascal

A. Appliques de chiots. Modèle avec manches, fermeture à glissière et capuchon de fantaisie. Rose, bleu, mais. Une taille.
La Baie, ord. 27.00 **19⁹⁹** ch.

Couvertures en molleton

B. Acrylique brossé. Modèle avec appliques de girafes. Blanc/jaune ou jaune/blanc. Tailles N-N, P.M.
La Baie, ord. 11.50 **8⁹⁹** ch.

Tee-shirts pour bébés

C. 50% coton/50% polyester. Manches longues. Choix de modèles unis, jacquards dans une variété de couleurs. Tailles 12-18-24 mois.
La Baie, ord. 7.00 **5⁴⁹** ch.

Salopettes pour bébés

D. Velours côtelé pur coton. Côtelé moyen. Poche bavette, bordures contrastantes. Marine, brun, bleu pâle ou rouge. Tailles 12-18-24 mois.
La Baie, ord. 8.50 **6⁴⁹** ch.

Combinaisons de nuit en tissu éponge

E. 80% coton/20% nylon. Une pièce. Extensible dans les 2 sens. Imprimé de fantaisie exclusif à la Baie. Tailles P. (jusqu'à 9 lb); M. (jusqu'à 18 lb); G. (jusqu'à 26 lb).
La Baie, ord. 7.99 **6³⁹** ch.

Luxeuses combinaisons de nuit en tissu éponge

F. 80% coton/20% nylon. Une pièce. Texture très douce. Extensible dans les 2 sens. Jaune, blanc, rose ou bleu. P. (jusqu'à 10 lb); M. (jusqu'à 20 lb); G. (jusqu'à 30 lb); TG. (jusqu'à 40 lb).
La Baie, ord. 7.79 **6¹⁹** ch.

Combinaisons de nuit en coton

G. Pur coton. Une pièce. Boutons pression à l'avant et à l'entrejambe. Imprimé "Bay-B-Bears". Tailles P.M.G.
La Baie, ord. 5.89 **4⁶⁹** ch.

Combinaisons de nuit en tissu éponge

H. 40% coton/40% polyester/20% nylon. Extensible. Motifs jacquards. Turquoise, rose ou jaune. Tailles P.M.G.
La Baie, ord. 3.69 **2⁹⁹** ch.

Combinaisons de nuit/couvertures

J. 72% acrylique/28% polyester. Une pièce. Fermeture à glissière. Tons unis de turquoise, rose ou mais avec imprimé de fantaisie "Bay-B-Bears". Tailles P.M.G.
La Baie, ord. 9.49 **7¹⁹** ch.

Aussi en tailles 1-2-3 dans les tons turquoise ou mais
La Baie, ord. 10.29 **8¹⁹** ch.

Combinaisons de nuit à taille extensible

K. 50% coton/50% polyester. Deux pièces. Attaches arrière, ceinture extensible et haut imprimé de fantaisie. Turquoise ou jaune. Tailles 1-2-3-4.
La Baie, ord. 11.29 **8⁹⁹** ch.

Robes en finette

L. Pur coton. Attaches à l'arrière. Devant brodé. Blanc ou jaune. Taille habillant jusqu'à 9 mois.
La Baie, ord. 2.79 **2¹⁹** ch.

Camisoles avec attaches à l'avant

M. 50% coton/50% polyester. Tricot interlock résistant aux rétrécissements. Blanc seulement. Tailles 3-6-12-18-24 mois. 2 par paquet.
La Baie, ord. 4.59 **3⁵⁹** pat

Couches Snugabye

N. (Hors photo) Pure finette de coton. Dimensions app. 26" sur 26". Blanc seulement. 12 par boîte.
La Baie, ord. 10.98 **8⁹⁹** la bte

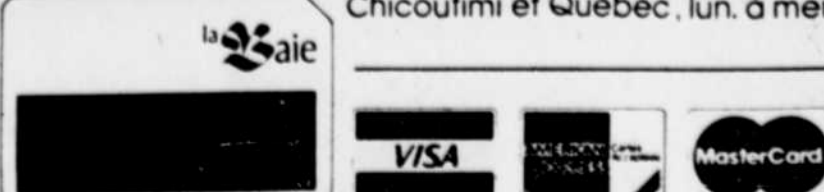
Culottes en plastique

P. (Hors photo) Pur vinylon assurant une douceur permanente. Ceinture et jambes élastiques. Blanc seulement. Tailles P. (jusqu'à 5 kg); M. (jusqu'à 8 kg); G. (jusqu'à 11 kg); TG. (jusqu'à 14 kg).
La Baie, ord. .89 **.69** ch.

C'est avec plaisir que nous acceptons les commandes téléphoniques.
Région: 418-627-5922

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

L'idée de surveillance n'a rien de rassurant



richard daignault
à Ottawa

Une commission d'enquête fédérale sur la concentration des quotidiens au Canada a rendu son rapport public. Elle fait une foule de recommandations. Elle mérite qu'on s'y arrête.

Je ne veux ici m'attacher qu'à un seul aspect, celui de la surveillance des journaux par un organisme du gouvernement fédéral.

Surveillance des quotidiens et des hebdomadaires.

A cette fin, la commission d'enquête royale, dirigée par Tom Kent, suggère la création d'un nouvel organisme bureaucratique de surveillance nationale.

On surveillerait les transactions des grands propriétaires, des magnats de la presse, on surveillerait les journaux et leur fonctionnement, et leur

"qualité" — de l'Atlantique au Pacifique.

Cet organisme veillerait à la protection des droits de la presse et c'est pourquoi il se nommerait "comité des droits de la presse" et qu'il ferait partie de la Commission fédérale des droits de la personne, sous l'égide du ministère de la Justice.

Le comité serait composé de trois personnes: un président nommé pour sept ans, un membre nommé pour cinq ans, et un autre pour trois ans. Cette formule chevauchante des nominations assurerait une continuité dans les travaux du comité.

Comme il y a très grand à surveiller — le Canada est un immense pays — on peut déjà imaginer que le comité devrait se doter d'un personnel de fonctionnaires.

Qui nommerait les trois membres du comité?

Le premier ministre du Canada et les membres de son cabinet.

Une fois nommés, les membres du comité relèveraient du Parlement canadien pour empêcher toute in-

férence "politicaïeuse" dans leur travail de chien de garde.

Ce comité serait la cheville ouvrière de la nouvelle loi de la presse projetée.

Par exemple, la loi exigerait la création d'un "comité consultatif" dans chaque journal (autre qu'un journal unique).

Le propriétaire nommerait deux membres du comité, les journalistes en éliraient deux (par vote secret). Une série de mécanismes prévoit la nomination de deux représentants de la collectivité. Ces derniers choisiraient un président.

Ce comité examinerait les objectifs du journal et le rôle du rédacteur en chef, dont l'indépendance serait garantie par contrat du propriétaire. Le rédacteur serait tenu de faire des rapports annuels et le comité en discuterait avec lui.

Le comité consultatif aurait le pouvoir de s'exprimer collectivement et ses membres de le faire individuellement, dans le journal. Il pourrait convoquer des séances spéciales, etc., etc.

Information centralisée

Or tous ces travaux, ces discussions, s'achèmeraient vers Ottawa, de même que les procès verbaux des réunions et les rapports du rédacteur en chef. Ils seraient remis au comité des droits de la presse, l'organisme de surveillance.

Le but de tout ça est, selon la commission d'enquête, de rehausser le statut du rédacteur en chef, de faire de lui un homme indépendant du propriétaire du journal. La présence du comité consultatif, au sein du journal, empêcherait, pense-t-on, les intrusions du propriétaire dans le journal et garantirait la liberté d'information dans la salle d'information.

Comme tous ces rapports convergeraient vers la capitale fédérale de tous les coins du pays, on peut imaginer le volume d'information dont disposerait le gouvernement fédéral sur les activités des journaux.

Le comité des droits de la presse

administrerait en plus la nouvelle loi contre la concentration de la presse et enquêterait au moins à tous les cinq ans le degré de monopolisation de la propriété des journaux. Il aurait le pouvoir de dessaisissement comme celui d'assouplir l'application de la loi.

Dans le cas de la propriété, de la concentration, le comité fédéral aurait des pouvoirs réels. Sur le plan de la vie des journaux, au jour le jour, il jouerait le rôle d'ombudsman et son pouvoir aurait une portée morale surtout.

Pressions morales

On dit que le rapport de la commission d'enquête ne commande aucune intervention du gouvernement dans le fonctionnement de la presse du pays.

Laurent Picard, un membre de la commission, a réaffirmé hier au journaliste du SOLEIL qu'il n'est pas question d'autre chose que des pressions morales.

Peut-être, mais est-ce que ce n'est pas un premier pas? Est-ce que cela ne peut pas ouvrir la porte à d'autres mesures, plus directes, de l'Etat fédéral?

Picard ne le croit pas. Il croit que le gouvernement nommera des personnes d'une intégrité reconnue, au-dessus des considérations de petite politique.

Mais l'idée de toute cette mécanique de surveillance me donne quand même la chair de poule. Et je ne peux m'empêcher de penser à la société électronique surveillée de George Orwell, telle que décrite dans son livre, 1984, et au slogan que l'on y répète partout: BIG BROTHER IS WATCHING YOU (Le grand frère vous surveille).

Mais c'est précisément cela que la Commission Kent veut prévenir, au fond, dira-t-on, en tentant d'assurer un meilleur contenu dans les journaux de l'avenir, par la surveillance.

Même quand c'est une mécanique de l'Etat qui veut assurer cela? L'enfer est pavé de bonnes intentions.

25% de rabais! Lingerie pour bébés exclusive à la Baie

- A. Edredon, imprimé arc-en-ciel. La Baie, ord. 32,00 **23⁹⁹** ch.
- B. Contours pour lit, jaunes. La Baie, ord. 30,00 **22⁴⁹** ch.
- Hors photo:
C. Drap housse, motif à pois verts ou jaunes. La Baie, ord. 13,00 **9⁴⁹** ch.
- D. Drap plat, motif à pois verts ou jaunes. La Baie, ord. 11,00 **7⁹⁹** ch.
- E. Oreiller, motif à pois verts ou jaunes. La Baie, ord. 11,00 **7⁹⁹** ch.
- F. Volant de lit, motif à pois verts ou jaunes. La Baie, ord. 29,50 **21⁹⁹** ch.
- G. Ciel de lit, motif à pois verts ou jaunes. La Baie, ord. 35,50 **25⁹⁹** ch.

Rabais de 35.01!

H. Lit d'enfant de style colonial Starcraft. Construction en bois dur avec solides montants stylisés aux coins. Support pour matelas 4 positions. Côté s'abaissant, pourvu d'un cran de sûreté. S'assemble sans outils. Ton érable brûlé ou blanc. La Baie, ord. 185,00 **149⁹⁹** ch.

Rabais de 25.01!

J. Dais de lit, 5 agence ou lit décrit ci-dessus. Ton érable brûlé ou blanc. La Baie, ord. 85,00 **59⁹⁹** ch.

Rabais de 31.00!

K. Chiffonnier 4 tiroirs de Lamieux. Modèle contemporain. Construction en bois dur. Fini naturel. La Baie, ord. 130,00 **99⁰⁰** ch.

Rabais de 12.01!

L. Table à langer Dorel. Table avec recouvrement en vinyle lavable. Courroie de sécurité. Dessus en mousse 2". Deux larges tablettes. Pochette devant. Baignoire amovible avec savonnettes et indicateur de niveau d'eau. Imprimé "Bay-Bears". La Baie, ord. 78,00 **65⁹⁹** ch.

Rabais de 10.01!

M. Hors photo. Matelas Kanwel pour lit d'enfant. Modèle à 133 ressorts avec isolant de liti. Orifices d'aération. Recouvrement capitonné, rebelle à la moisissure. Imprimé "Bay-Bears". Pour lit standard 54" sur 30". La Baie, ord. 50,00 **39⁹⁹** ch.

N. Hors photo. Contours pour lit. Ensemble à pièces à bourse mousse de 1". Imprimé "Bay-Bears" rose/bleu. La Baie, ord. 18,98 **14⁹⁹** ch.

P. Panier à linge. Dessus en plastique et cadre recouvert d'un épais vinyle lavable. Couverture cousurée mousse. Orifices d'aération. Imprimé "Bay-Bears" rose/bleu. Environ 20" sur 11" sur 20". La Baie, ord. 26,98 **22⁹⁹** ch.

Q. Panier à rebuts. Cadre en métal avec recouvrement vinyle. Imprimé "Bay-Bears" rose/bleu. Environ 10" sur 7 1/2" sur 14". La Baie, ord. 10,98 **8⁹⁹** ch.

Rabais de 10.01!

R. Siège d'auto Dorel. Conforme aux normes de sécurité du gouvernement. Harnais de sécurité 3 positions, dossier inclinable 5 positions. Tablette à colis. Recouvrement velours bourgogne. La Baie, ord. 62,00 **51⁹⁹** ch.

Rabais de 20.01!

S. Landau Gendron. Acier plaqué chrome. Suspension à ressorts. Capitonnage en nylon broché velours kéké pour la promenade ou la sieste. Imprimé floral sur fond marine. La Baie, ord. 175,00 **154⁹⁹** ch.

Rabais de 15.01!

T. Poussette avec coupe-vent Silvercrest. Cadre en acier plaqué chrome. Siège 2 positions. Courroie à entrejambe. Freins aux roues arrière. Se plie facilement. Recouvrement vichy en bourgogne. La Baie, ord. 80,00 **64⁹⁹** ch.

Rabais de 24.01!

U. Poussette à roues pivotantes de Pines. Dais, poignée réglable, pneus "ballons", repose-pieds et pare-chocs. Siège et dossier rembourrés. Se plie facilement. Nylon broché velours marine. La Baie, ord. 164,00 **139⁹⁹** ch.

Rabais de 10.01!

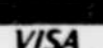
V. Chaise haute Dorel. Cadre en acier plaqué chrome avec siège et dossier en vinyle coussiné. Repose-pieds 3 positions, siège mousse 2". Se transforme en chaise pour jeunes. Rose/bleu ou brun/amande. La Baie, ord. 56,00 **45⁹⁹** ch.

Rabais de 8.01!

W. Parc Dorel pour enfants. Filet de nylon. Pieds et cadre coussinés. Charnières de sécurité. Plancher en bois dur. Imprimé "Bay-Bears" rose/bleu ou brun/amande. Environ 40" sur 40". La Baie, ord. 78,00 **69⁹⁹** ch.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



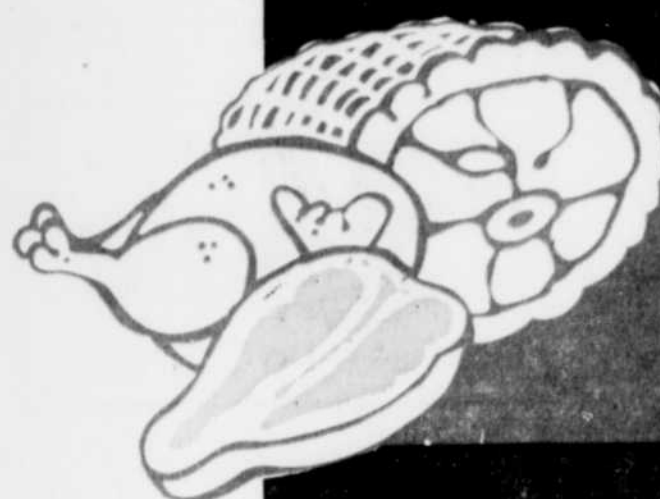
La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

c'est bon de vous plaire chez
 **DALLAIRE**

333, Côte Joyeuse, St-Raymond, Portnf. - 427, boul. Bastien, Neufchâtel
 82, rue Principale, Saint-Romuald - 1875, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette
 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg

SPECIAUX EN VIGUEUR DU 19 AU 22 AOUT

"NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES"



JAMBON MIDGET DUBRISSON
Maigre

1.78
LA LIVRE

EPAULE DE PORC
Genre Picnic, fraîche

1.08
LA LIVRE

ROULES AUX OEUFS WONG WING
Boite 12 unités

2.28

PASTRAMI DE BOEUF ETOILE D'OR
Noix de ronde LA LIVRE

3.98

SAUCISSE FUMEE SCHNEIDERS
Fraîche LA LIVRE

1.78

POULET PANE SCHNEIDERS
Boite 9 morceaux 2 livres

4.48

JAMBON DESOSSE OLDE FASHIONED
Schneiders LA LIVRE

4.28

CRETONS TAILLEFER
300 grammes

1.68

BACON TAILLEFER
Paquet 500 grammes

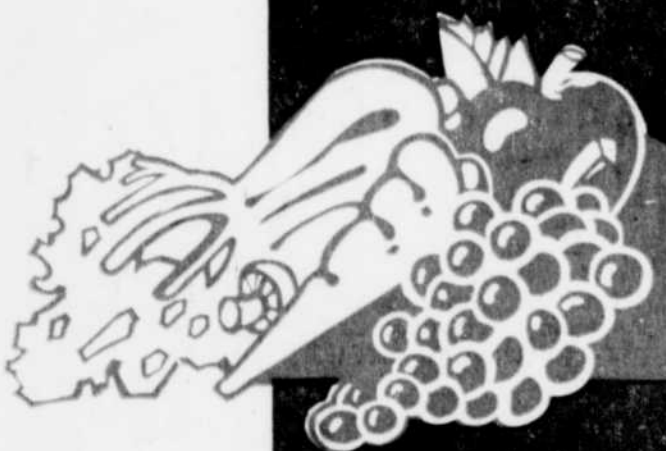
1.78

BOLOGNE TAILLEFER
Morceau ou tranché LA LIVRE

1.08

POGO ERTEL
Paquet 3 unités

.98



PECHES
Produit de l'Ontario Canada no 1

4 PINTES

2.79

PIMENTS VERTS
Produit de l'Ontario

LA LIVRE

.39

CANTALOUPS
Produit des E.-U. Grosseur 23

CHACUN

.89

EPINARDS
Produit du Québec

CELLO 10 ONCES

.59

CHOU-FLEUR
Produit du Québec Grosseur 12

CHACUN

.69



EAU JAVEL LA PARISIENNE

Contenant 3.6 litres

.97

MARGARINE MONARCH MOLLE

Contenant 454 grammes

.77

COCA COLA
Liqueur douce

Bouteille 750 ml

6/ **1.97**

Plus dépôt

VINAIGRE BLANC HEINZ

Contenant 4 litres

1.37

GATEAUX VACHON JOS LOUIS OU BILLOTS A L'ERABLE
Boite 6 unités

1.37

NOURRITURE POUR CHIENS PEP
Saveurs assorties Boite 25.5 onces

.47

RIZ FRIT DAINTY
Saveurs assorties Boite 350 grammes

.67

MOUTARDE PREPAREE SCHWARTZ
Bocal 16 onces

.57

DETERSIF EN POUDRE SUNLIGHT
Boite 1.2 kg

1.77

POIS VERTS IDEAL
Grosseur no 3, qualité de choix Boite 19 onces

.67

BISCUITS VOORTMANS
Chaussons assortis Paquet 250 grammes

.69

DETERGENT LIQUIDE MIR
2 bouteilles 750 ml

1.79

HUILE DE MAÏS MAZOLA
Bouteille 1 litre

1.89

PAIN DE VIANDE KLIK
Boite 12 onces

1.47

SERVIETTES HYGIENIQUES STAYFREE Maxi
Boite 30 unités

2.98

PATE A DENTS AQUA FRESH
Régulière ou menthe Tube 100 ml

1.29

THE SALADA PRIOR PACK
Sac 100 unités

1.69

NETTOYEUR LIQUIDE LESTOIL
Bouteille 28 onces

1.88

CORNETS A LA GUIMAUVE BOIVIN
Cello 200 grammes

1.29

NETTOYEUR POUR TOILETTE BLUE MATIC
525 ml

1.39

PAPIER HYGIENIQUE WHITE SWAN BLANC
Paquet 6 rouleaux

1.89

RASOIRS BIC JETABLES
Paquet 5 unités

.89

BRIQUETS BIC JETABLES
Paquet 2 unités Et obtenez un crayon Roller Bic gratuit

1.79

GAUFRES SURGELEES REGULIERES AUNT JEMMA
10 onces

.99



TARTE COCONUT CREME OU MERINGUE
Grandeur 9 pouces

2.09

la petite gerbe
ECLAIRS AU CHOCOLAT
Boite de 6 unités

2.59

COQUILLES ST-JACQUES
L'unité

1.89

EPICES A STEAK SCHWARTZ
Bouteille 60 grammes

.99

RAGOUT PURITAN
Assortit Boite 24 onces

1.59

SAVON DE TOILETTE IVORY
Format personnel paquet 4 unités

.99



JARRES MASSON PETITES
16 onces CAISSE DE 12 unités

3.69

JARRES MASSON MOYENNES
32 onces Caisse de 12 unités

4.29

SHAMPOING COLORANT NICE-N-EASY
L'unité

3.39

BISCUITS RITZ DE CHRISTIE
Boite 250 grammes

1.09

NOURRITURE POUR CHIENS SPECIALITE DE BALLARD
Assortit Boite 25.5 onces

.89

ENSEMBLE NAPPE ET SERVIETTES IMPRIMEES
Pour B.B.Q.

1.49

GRAINES DE MOUTARDE SCHWARTZ
Bouteille 52 grammes

.97

EPICES A MARINADES SCHWARTZ
Sachet 85 grammes

.98

NETTOYEUR LIQUIDE PINE SOL
Bouteille 800 ml

2.29